



**HAL**  
open science

## Une nécropole aristocratique rurale des IIe-IIIe s. à Vâton (Falaise, Calvados) dans la cité des Viducasses

Vincent Hincker, Guillaume Marie, Cécile Chapelain de Seréville-Niel,  
Aurélien Piolot, Armelle Alduc-Le Bagousse, Vanessa Brunet, Anne  
Bocquet-Lienard

### ► To cite this version:

Vincent Hincker, Guillaume Marie, Cécile Chapelain de Seréville-Niel, Aurélien Piolot, Armelle Alduc-Le Bagousse, et al.. Une nécropole aristocratique rurale des IIe-IIIe s. à Vâton (Falaise, Calvados) dans la cité des Viducasses. *Gallia - Archéologie de la France antique*, 2012, Nécropoles et sociétés : cinq ensembles funéraires des provinces de Gaule (Ier-Ve siècle apr. J.-C.), 69 (1), pp.115-167. halshs-01715488

**HAL Id: halshs-01715488**

**<https://shs.hal.science/halshs-01715488v1>**

Submitted on 19 Jan 2020

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0  
International License

# Une nécropole aristocratique rurale des II<sup>e</sup>-III<sup>e</sup> s. à Vâton (Falaise, Calvados) dans la cité des Viducasses

Vincent HINCKER <sup>1</sup>, Guillaume MARIE <sup>2</sup>, Cécile NIEL <sup>3</sup>, Aurélien PILOT <sup>4</sup>,  
Armelle ALDUC-LE BAGOUSSE <sup>5</sup>, Vanessa BRUNET <sup>6</sup> et Anne BOCQUET-LIÉNARD <sup>7</sup>

**Mots-clés.** *Haut-Empire, mausolée, enclos funéraires, inhumation, sarcophages, offrandes funéraires, phénomènes taphonomiques, rites, cuir, tissus, cimetière mérovingien.*

**Résumé.** *Au cours des années 2008 et 2009, une opération de fouille programmée a permis d'analyser trois monuments funéraires antiques installés dans la seconde moitié du I<sup>er</sup> s. et au début du III<sup>e</sup> s. apr. J.-C. à proximité d'un siège de domaine agricole. Le monument le plus ancien peut être identifié à un mausolée contre lequel deux enclos funéraires ont été accolés. Les trois inhumations se remarquent par le faste de la pompe funèbre qui concerne les aménagements du sépulcre et les offrandes déposées auprès des défunts. Signes d'un statut social privilégié, ces trois monuments constituent les vestiges d'une probable nécropole familiale qui, cinq siècles plus tard, attire à nouveau une série d'inhumations implantées au cours de la seconde moitié du VI<sup>e</sup> s. et au début du siècle suivant. Entre-temps, une crémation est conduite à proximité immédiate de ces monuments.*

**Keywords.** *Early Empire, mausoleum, funerary enclosure, inhumation, sarcophagus, grave goods, taphonomic features, ritual, cloth, Merovingian cemeteries.*

**Abstract.** *During a programmed excavation conducted in 2008 and 2009, three funerary monuments could be analysed. They were built in the second half of the 2<sup>nd</sup> c. and the beginning of the 3<sup>rd</sup> c. AD, near the seat of an agricultural estate. The oldest one can be identified to a mausoleum with two funerary enclosures set beside it. The three inhumation burials are noticeable by the pomp given to the laying-out of the burial place and the grave goods deposited next to the bodies. Symbol of a privileged social status, these monuments are probably the remains of a family cemetery that five centuries later attracted once more a series of inhumation burials in the second half of the 7<sup>th</sup> c. and the beginning of the following century. In the meantime a cremation burial was laid out in the close vicinity of these monuments.*

*Translation: Isabelle FAUDET*

1. Responsable d'opération : Service de l'archéologie, Conseil général du Calvados, 36 rue Fred-Scamaroni, F-14000 Caen. Courriel : [vincent.hincker@calvados.fr](mailto:vincent.hincker@calvados.fr)

2. Étude des inhumations : Evéha, 24 avenue des Bénédictins, F-87000 Limoges. Courriel : [guillaume.marie@eveha.fr](mailto:guillaume.marie@eveha.fr)

3. Étude des inhumations : UMR 6273 du CNRS, Crahram, Centre Michel-de-Boüard, Université de Caen, Esplanade de la Paix, F-14000 Caen. Courriel : [cecile.niel@unicaen.fr](mailto:cecile.niel@unicaen.fr)

4. Archéozoologue : Service de l'archéologie, Conseil général du Calvados, 36 rue Fred-Scamaroni, F-14000 Caen. Courriel : [aurelien.pilot@gmail.com](mailto:aurelien.pilot@gmail.com)

5. Étude biologique des restes humains : UMR 6273 du CNRS Crahram, Centre Michel-de-Boüard, Université de Caen, Esplanade de la Paix, F-14000 Caen. Courriel : [armelle.alduc-lebagousse@unicaen.fr](mailto:armelle.alduc-lebagousse@unicaen.fr)

6. Étude des restes de crémation : Evéha, 24 avenue des Bénédictins, F-87000 Limoges. Courriel : [vanessa.brunet@eveha.fr](mailto:vanessa.brunet@eveha.fr)

7. Étude des processus d'altération des tissus osseux : UMR 6273 du CNRS Crahram, Centre Michel-de-Boüard, Université de Caen, Esplanade de la Paix, F-14000 Caen. Courriel : [anne.bocquet-lienard@unicaen.fr](mailto:anne.bocquet-lienard@unicaen.fr)

## LOCALISATION DES TOMBEAUX : UN LIEU EXPOSÉ AUX REGARDS

Le site de Vâton est situé à 45 km du littoral de la Manche, à l'intérieur des terres, dans la partie méridionale de la plaine de Caen<sup>8</sup>. Il est aujourd'hui rattaché à la commune de Falaise, localisée à 1,5 km vers le sud et dont le caractère urbain n'est pas antérieur à l'époque médiévale (fig. 1). Administrativement Vâton appartient désormais au département du Calvados, alors que durant le Haut-Empire, il se trouvait sur le territoire de la petite cité des Viducasses, elle-même composante de la province de Lyonnaise.

Les monuments funéraires antiques de Vâton sont au nombre de trois et correspondent à l'adjonction successive de trois sépultures<sup>9</sup>. La place choisie pour les édifier reflète en premier lieu la volonté de les rendre nettement visibles dans le paysage (fig. 2). Le site retenu est le replat d'un plateau calcaire, bordé au nord par un vallon et au sud par la vallée de l'Ante qui entaille à cet endroit ledit plateau calcaire sur une cinquantaine de mètres de profondeur. Cette disposition assurait une visibilité entre les monuments funéraires et des points situés à une distance de 2 500 m vers le nord et le nord-ouest, de 4 000 m vers le sud et de 4 200 m vers l'est. À cette première vocation d'entretenir le souvenir des défunts auprès des populations locales s'est ajoutée la volonté manifeste de s'adresser aux voyageurs, puisque ces monuments ont été édifiés à proximité d'un carrefour de deux axes routiers importants (fig. 3). Le premier, qui serpente en contrebas sur le coteau, menait vers l'ouest à la capitale de la cité des *Abricates* (Avranches) avant de rejoindre les terres de l'Armorique occidentale. Vers l'est, il conduisait à une agglomération secondaire dénommée à présent Jort pour aller ensuite jusqu'à la capitale de la cité des *Lexovii* (*Noviomagus*, Lisieux) et au-delà jusqu'à *Rotomagus* (Rouen). L'autre axe de circulation vient du nord et constitue une bifurcation en direction du sud de la voie reliant Cherbourg (*Coriallo*) à Chartres (*Autricum*). Depuis Vâton, cette route franchissait la vallée de l'Ante pour rejoindre la capitale des *Esuvii* (Sées). D'autres axes secondaires ont également été signalés comme se rejoignant à Vâton sans que leur antiquité ait pu jusqu'à présent être démontrée (Doranol, 1942-1945). Le choix du lieu d'implantation des monuments funéraires de Vâton ne doit rien au hasard et reflète la volonté d'inscrire la mémoire des défunts qu'ils contiennent dans le territoire tout en appelant le regard et la sollicitude des voyageurs afin que ces morts, selon les mots de Jacob Peter Jacobsen, « sentent passer en eux un courant de chaude sympathie humaine, au lieu d'être seuls, oubliés et froids » (Jacobsen, 1924, p. 100). Cette

8. La fouille a été menée au cours des mois d'août 2008 et 2009 dans le cadre d'une opération conduite par le service d'archéologie du Conseil général du Calvados avec le concours financier du ministère de la Culture et de la Communication.

9. Le mot est ici entendu au sens où il l'était à la fin du I<sup>er</sup> s. apr. J.-C. selon Sextus Pompeius Festus qui, dans *De la signification des mots*, livre XVII, définit le sépulcre comme « le lieu où le mort a été enseveli et que les anciens appelaient bustum. Ce lieu est marqué par des cippes, ou par toute autre chose destinée à rappeler la mémoire du mort. La sépulture (*sepultura*) a eu lieu dans l'espace ainsi désigné. » Le mot « monument » sera ici entendu comme l'énonce Ulpien (170-228), à savoir « une construction élevée pour transmettre la mémoire du défunt à la postérité » (*Digeste*, 11, 1, 6).

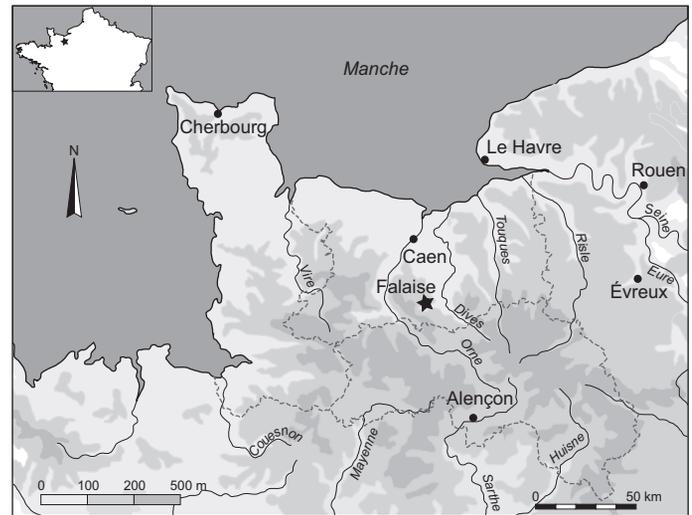


Fig. 1 – Plan de localisation du site de Vâton  
(DAO : Conseil général du Calvados).

invitation à la commémoration cherchait à conjurer les risques de la seconde mort qui consiste à disparaître de la mémoire des vivants, condamnant dès lors l'âme du défunt à intégrer dans les enfers la masse indifférenciée des ombres devenues impersonnelles parce qu'elles ont été oubliées.

## UNE NÉCROPOLE INSTALLÉE À PROXIMITÉ D'UN CENTRE DOMANIAL

Édifier des tombeaux assurant la mémoire des défunts par leur monumentalité était le privilège de classes sociales aisées qui pouvaient tout à la fois financer de tels ouvrages et s'assurer de la propriété foncière du terrain destiné à la tombe. Or, dans le cas de Vâton, une succession d'observations archéologiques permet de relier directement les monuments funéraires à un imposant siège de domaine agricole localisé à 850 m de là, en direction du sud (fig. 4). Reconnue au cours de travaux routiers, la partie résidentielle de cette *villa* fit l'objet d'une fouille réalisée en 1834 sous la conduite de Frédéric Galéron, ancien bibliothécaire de Falaise. Ce savant érudit, qui s'intéressait depuis longtemps aux antiquités découvertes aux alentours de la ville où il officiait, en donna un compte rendu succinct sous la forme de lettres réunies en un petit opuscule publié peu après (Galéron, 1834). Cette fouille permit de dégager les vestiges d'un bâtiment couvrant plus de 1 000 m<sup>2</sup> et comprenant plus de dix-huit salles, dont plusieurs étaient ornées d'enduits peints. Les murs étaient entièrement en brique ou comprenaient des lits de moellons calcaires alternant avec des arases de brique. Au moins une salle était équipée d'un chauffage par hypocauste et une autre avait manifestement fait office de bassin. Le mobilier recueilli n'était ni abondant ni remarquable, du moins il n'est pas apparu comme tel aux yeux des commanditaires de la fouille qui n'ont manifestement pas fait grand cas des tessons de céramique collectés au cours des terrassements. Les monnaies, qui sont les seuls objets à bénéficier d'un inventaire détaillé, situent l'occupation de cet établissement entre le début du I<sup>er</sup> s. et la première moitié du IV<sup>e</sup> s. apr. J.-C. À l'est du bâtiment résidentiel semble se développer une cour, à présent recouverte

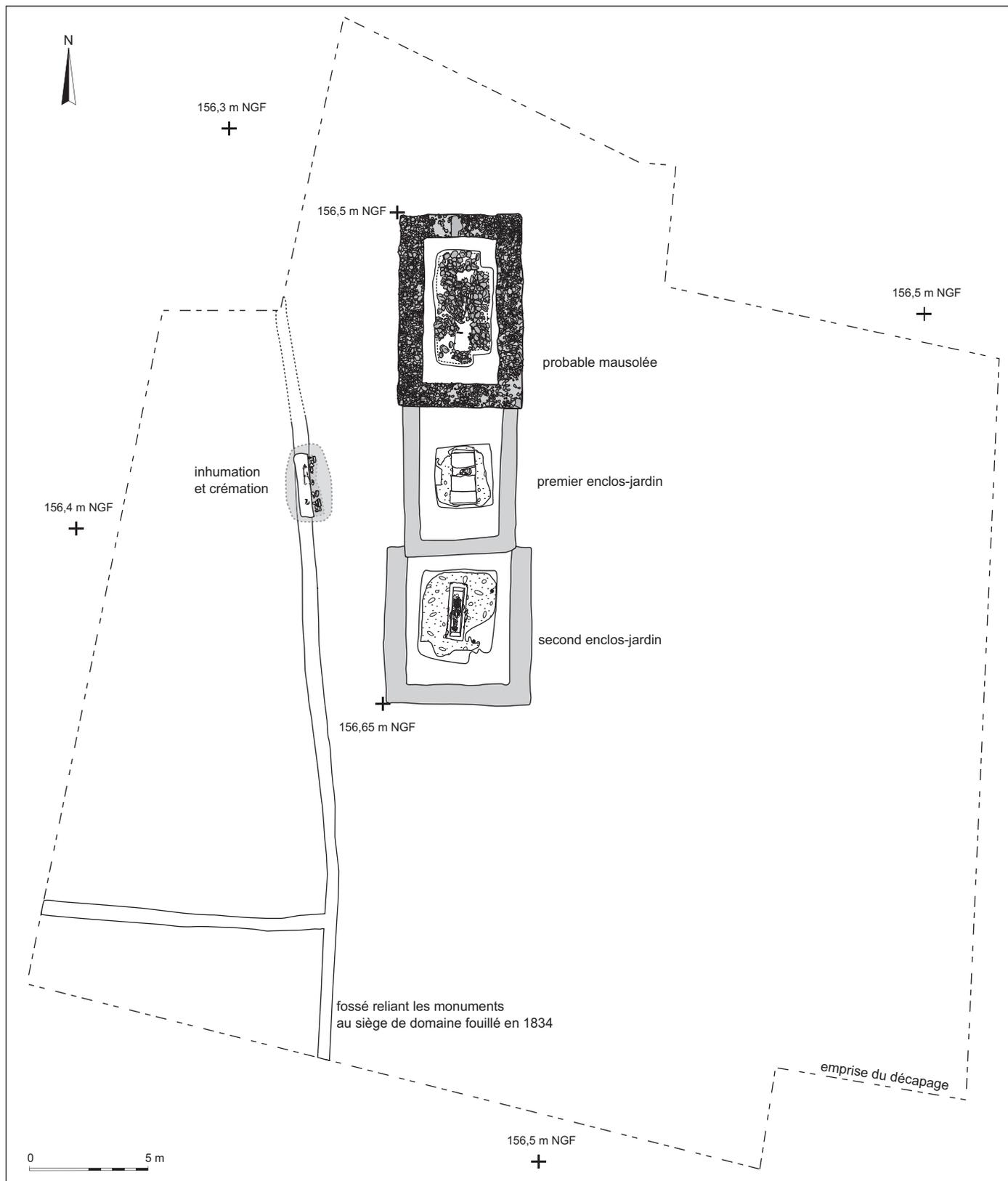


Fig. 2 – Plan des vestiges antiques du site de Vâton (DAO : Conseil général du Calvados).

par le hameau de Vâton. Cette cour est ceinturée au nord par un mur dont les traces furent à nouveau reconnues à l'occasion d'un diagnostic archéologique conduit en 2006 (Hérard, 2006).

Cette opération d'archéologie préventive a, par ailleurs, mis en évidence le développement, à partir de ce mur d'enceinte, d'un réseau de fossés parcellaires dont l'un d'entre eux, orienté selon un axe nord-sud, a été suivi sur près de 1000 m de

longueur. L'implantation de ce fossé signale un remaniement complet du système parcellaire préexistant, puisqu'il traverse de part en part un enclos fossoyé abandonné dans le courant de la première moitié du 1<sup>er</sup> s. apr. J.-C. sans même en reprendre l'orientation (Besnard-Vauterin, 2008). L'importance de ce fossé dans la nouvelle cadastration se reflète dans le choix qui a été fait de retenir son tracé comme lieu de sépulture. Son comble-

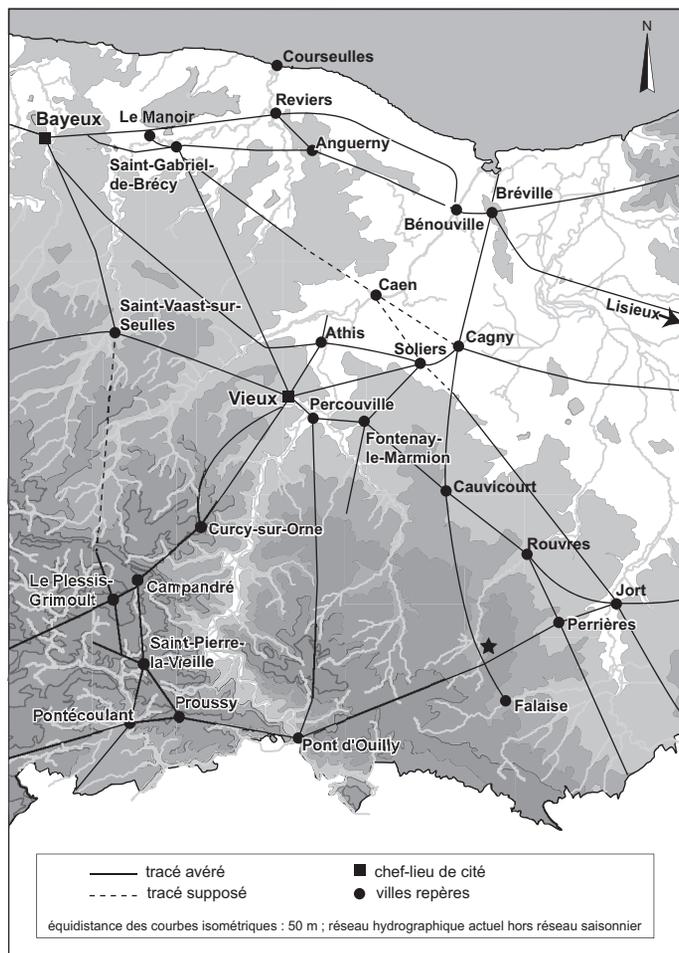


Fig. 3 – Localisation du site de Vâton dans le réseau routier antique du Calvados central (fond de carte : Conseil général du Calvados).

ment a livré, de place en place, deux urnes cinéraires enfouies entre la seconde moitié du I<sup>er</sup> s. et le milieu du III<sup>e</sup> s. apr. J.-C., deux inhumations du III<sup>e</sup> s. ou du IV<sup>e</sup> s. (Besnard-Vauterin, 2008, p. 71-73 et voir *infra*, p. 127) et une fosse à crémation de la seconde moitié du III<sup>e</sup> s. (voir *infra*, p. 158). Si l'aménagement de ces tombes ne paraît pas avoir bénéficié d'une attention particulière, en revanche leur installation dans le comblement du fossé suggère que ce dernier était alors considéré comme un aménagement parcellaire pérenne.

Il est même possible de se demander si, en retour, le choix d'un tel emplacement ne visait pas à perpétuer une limite parcellaire, en se servant des morts comme garants de l'intégrité de cette dernière. Il y aurait là un échange de bons procédés entre des morts qui auraient la certitude de la préservation de leur sépulture et des vivants qui s'assureraient du maintien d'un aménagement parcellaire, essentiel dans la structuration du paysage. Cette même volonté d'inscrire dans l'espace et dans le temps cette limite spatiale semble être à l'origine du choix qui a été fait d'édifier le long de son tracé un véritable monument funéraire.

## LE MONUMENT FONDATEUR

### UN PROBABLE MAUSOLÉE

De ce monument, il ne subsiste plus désormais que les fondations, qui dessinent le plan d'une construction rectangu-

laire longue de 8 m et large de 5,15 m (fig. 5). Les murs, d'une épaisseur variant de 1,05 m à 1,10 m, apparaissent largement disproportionnés au regard de la surface interne de la construction qui n'excède pas 6 m de longueur pour 3 m de largeur. Les massifs de fondation déposés dans des tranchées qui descendent encore à 0,85 m de profondeur dans le sol sont constitués d'un amas de petits blocs calcaires. Ce calcaire, grossier et altéré, contient de très nombreux bioclastes caractéristiques du Bathonien. La cimentation de ce matériau leur confère une importante résistance qui justifie leur emploi pour composer des fondations. Par ailleurs, la forme anguleuse des blocs indique qu'ils ont été extraits en carrière et ont été amenés sur place pour bénéficier de cette caractéristique qui les distingue des autres matériaux lithiques utilisés dans les aménagements sépulcraux. Dans les tranchées de fondation, les petits blocs calcaires, bien que disposés sans ordre apparent, ont été empilés et imbriqués sans laisser de réelle place à des infiltrations de terre. Deux raisons peuvent expliquer cette disposition, sans que l'une ne soit exclusive de l'autre. La première consisterait à y voir le résultat d'un aménagement volontaire dans lequel les blocs ont été régulièrement tassés lors de la mise en place des fondations, afin d'en assurer la cohésion et la résistance. La seconde verrait dans ce phénomène de compression le résultat du poids que ces fondations ont dû supporter.

Quoi qu'il en soit, la disposition des blocs dans les tranchées de fondation et le choix du matériau lithique utilisé soulignent la volonté de disposer d'un soutènement apte à supporter une charge importante. Les dimensions de ces fondations, au regard de la surface qu'elles encadrent, paraissent également totalement disproportionnées, à moins d'envisager qu'elles aient servi d'assise pour une construction imposante par sa hauteur et par sa masse. Les vestiges conservés demeurent cependant trop arasés pour restituer la nature et la forme des élévations de ce monument.

La faible profondeur d'enfouissement des massifs de fondation, qui apparaissent à 0,3 m sous le niveau de circulation actuel, implique que les terrains sur lesquels se tenait cette construction ont été nivelés et épierrés, probablement dans l'optique de les remettre en culture. La présence éparses de tessons de céramiques caractéristiques des XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> s. sur l'ensemble de la surface fouillée semble indiquer que ces travaux de nivellement et de récupération des matériaux de démolition de la construction antique sont intervenus dans la seconde partie du Moyen Âge. Un second indice confirmant une datation tardive pour le démantèlement des ruines du monument funéraire tient à la présence de divers résidus de démolition ayant servi à combler la fosse du pillage d'une sépulture du VII<sup>e</sup> s. Parmi ces gravats se comptent des conglomerats de mortier de chaux, au moins un moellon avec une face soigneusement taillée et divers fragments de *tegulae*. D'autres fragments de même type ont par ailleurs été utilisés pour caler des coffrages de bois à l'intérieur de tombes mérovingiennes. Même si ces quelques indices architecturaux demeurent infimes, ils laissent entrevoir une élévation comprenant au moins des murs parementés et une couverture en tuile. Toute tentative de restitution s'arrête cependant à ces maigres déductions. Tout au plus, ces fragments permettent de concevoir la présence, au-dessus de la tombe, d'un mausolée ou d'une tour funéraire. Mais ni sa forme ni son traitement décoratif ne sont connus : les récupérateurs de pierres ont en effet si bien fait leur office qu'ils n'ont laissé en place que les parties souterraines des aménagements sépulcraux. Son plan

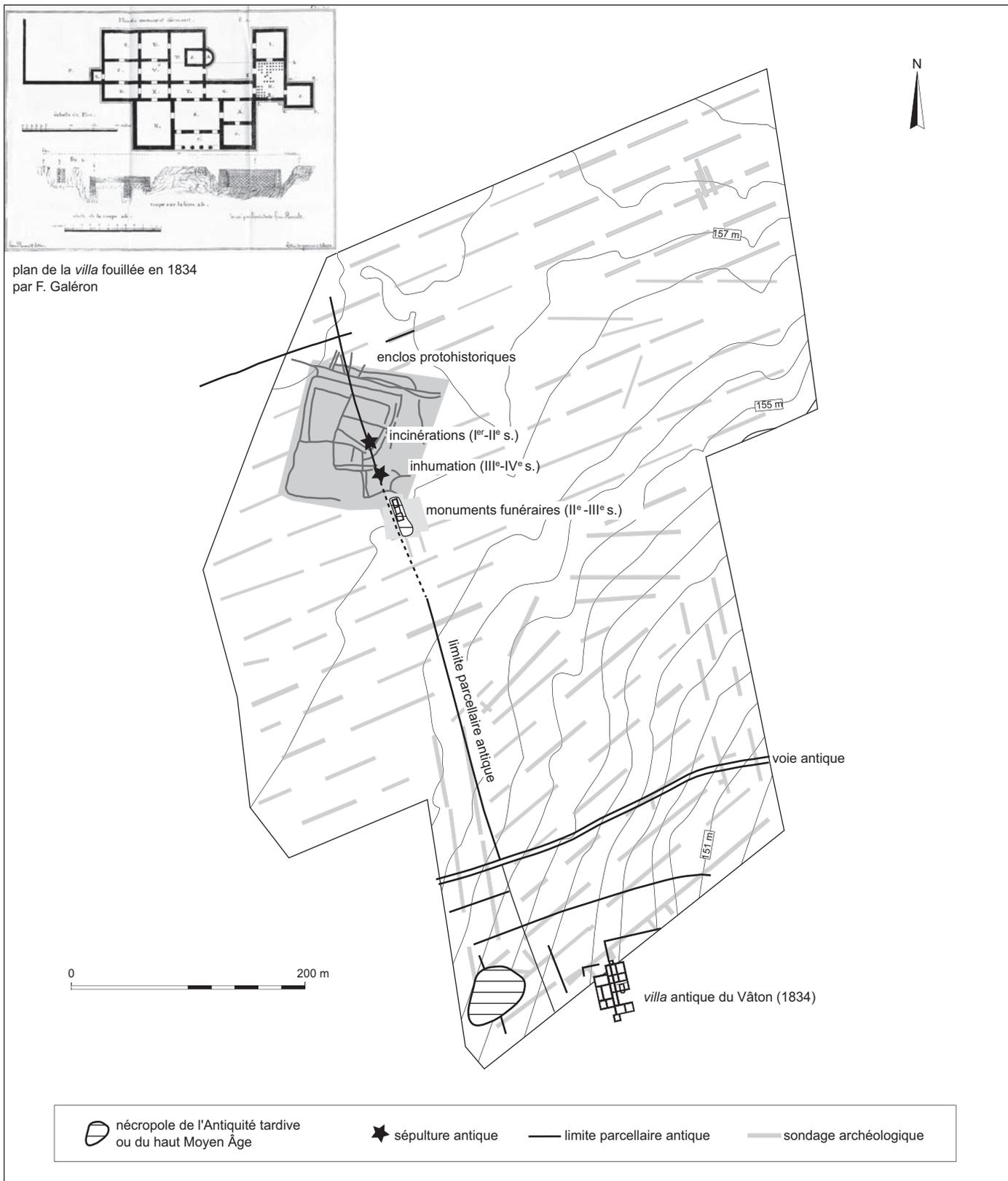


Fig. 4 – Environnement archéologique immédiat du site de Vâton (DAO : Conseil général du Calvados).

permet néanmoins de l'identifier à une construction monumentale haute ou massive, destinée à s'imposer dans le paysage à partir d'un emplacement stratégique d'où elle s'offrait au regard de tous. Cette monumentalité de la partie émergée de la tombe, où prime l'ostentation du faste funéraire, constitue un prolongement naturel de son architecture souterraine.

## LA FOSSE SÉPULCRALE

La fosse contenant la sépulture se présente sous la forme d'une première excavation quadrangulaire sur le bord de laquelle se place une alvéole également rectangulaire, mais de moins grande longueur (fig. 6 et 7). L'excavation principale, longue de

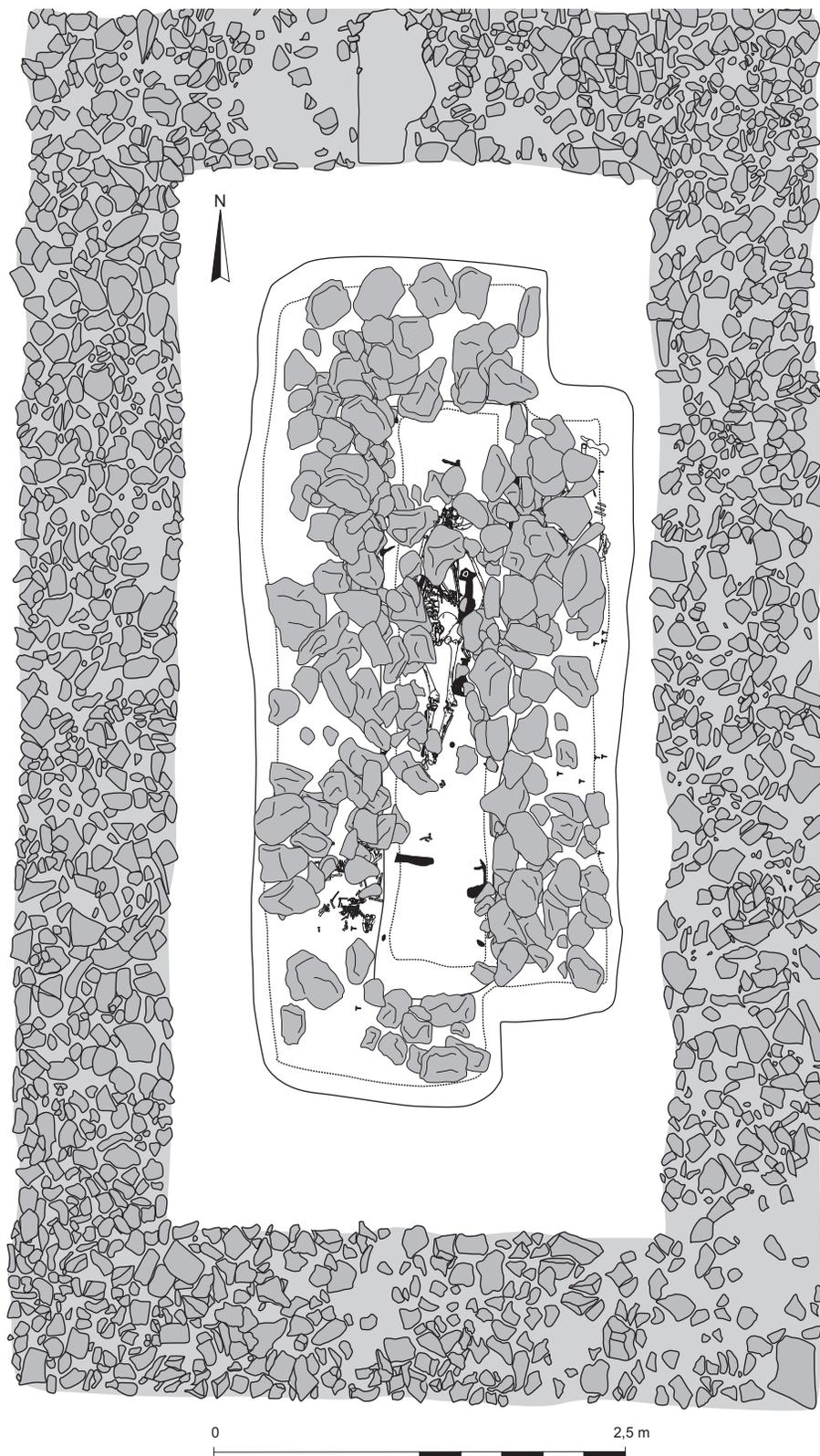


Fig. 5 – Plan de la tombe du probable mausolée (dessin et DAO : Conseil général du Calvados).

5 m et large de 1,7 m, a été décaissée jusqu'à une profondeur de 1,65 m sous le niveau d'apparition des massifs de fondation qui la ceinturent. Dès l'origine, le fond de cette fosse a été creusé plus profondément le long de son bord droit, à l'emplacement où fut déposé l'imposant cercueil destiné à accueillir le corps de la défunte. La manutention nécessaire à la descente de ce contenant, long de 3,40 m et large de 0,8 m, justifie la grandeur de l'exca-

vation au regard des dimensions du cercueil. Une fois le coffre du cercueil posé sur le fond de la fosse, le reste de l'excavation a été en partie remblayé à l'aide d'un sédiment composé de loess et de blocs calcaires. Ces travaux de remblaiement ont été menés jusqu'à une altitude d'une dizaine de centimètres en contrebas du sommet du coffre. Cet agencement paraît avoir été destiné à la fois à assurer la stabilité de la partie inférieure du cercueil et

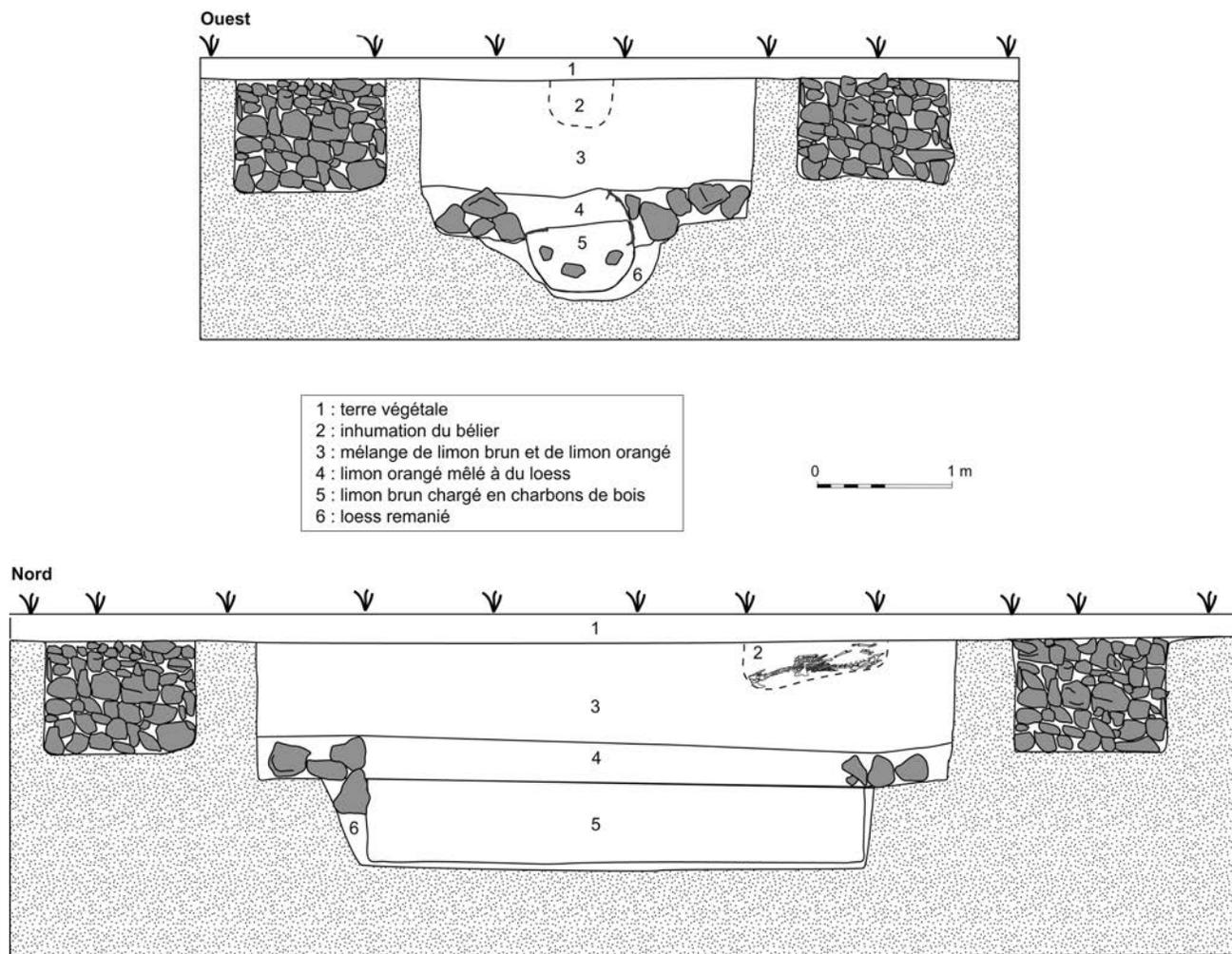


Fig. 6 – Coupe stratigraphique des vestiges du probable mausolée (DAO : Conseil général du Calvados).

à offrir au moment des funérailles le spectacle d'un trou ouvert dans le sol pour y déposer avec les soins nécessaires le corps de la défunte. Il présentait également l'avantage d'aménager les sols de trois espaces bordant le creux du coffre par le nord, l'ouest et le sud et sur lesquels ont été déposés divers objets et offrandes (voir *infra*, p. 127). Un quatrième espace destiné au même usage a été aménagé en creusant, le long du flanc oriental de la fosse principale, une alvéole longue de 3,7 m et large de 0,7 m. Ce caisson à offrandes a été creusé sur une profondeur de 1,15 m sous le niveau d'apparition des massifs de fondation, soit environ 0,35 m plus bas que la base des tranchées destinées à accueillir lesdites fondations. Le fond de la tranchée recevant le coffre du cercueil se situe à une cinquantaine de centimètres en contrebas des sols des caissons à offrandes ; sols qui présentent un net pendage allant en direction du coffre. Ce pendage, qui est nettement moins accentué dans le caisson oriental, semble être le résultat du tassement progressif des matériaux qui avaient été initialement extraits avant d'être réutilisés pour remblayer la fosse sépulcrale autour du coffre. Le fond de la tranchée qui accueillait la bière présente un profil de creusement longitudinalement concave.

## LE CERCUEIL

L'emplacement du cercueil était encore matérialisé au moment de la fouille par un comblement limoneux chargé en

charbons de bois et par les pièces métalliques qui avaient servi à son assemblage. Ces éléments dessinent l'empreinte d'un vaste cercueil de forme rectangulaire, long de 3,4 m et large de 0,8 m.

Les pièces métalliques utilisées pour assembler la caisse comprennent huit gros clous en fer et quatre ferrures (fig. 8). La disposition de ces pièces métalliques permet d'attribuer les clous à l'assemblage du coffre, alors que les ferrures ont été utilisées pour sceller la fixation du couvercle sur ce coffre. Les clous sont longs de 18,5 cm et se composent d'une tige quadrangulaire, épaisse de 1,5 cm, se terminant à un bout par une pointe et à l'autre par une tête triangulaire. Quatre d'entre eux étaient placés dans les angles. Deux autres étaient disposés en vis-à-vis à 0,9 m de la paroi de tête et les deux derniers également plantés en vis-à-vis, à 1,3 m de la paroi de pied<sup>10</sup>. Sur ces huit clous, cinq ont été découverts en position verticale en fossilisant, pour quatre d'entre eux, la place qu'ils devaient avoir en hauteur avant la dissolution du bois du cercueil. Les clous restants, bien qu'ils se soient effondrés vers l'intérieur du cercueil, ont gardé leur pointe positionnée à l'altitude qui était originellement la leur. Cette préservation des clous ou des pointes de clou à leur position initiale permet de restituer un coffre quadrangulaire plus haut à la tête qu'aux pieds. Une telle cristallisation implique, en outre, un lent processus de décom-

10. Les qualificatifs de « paroi de tête » et de « paroi de pied » sont déterminés par la position du corps du défunt.

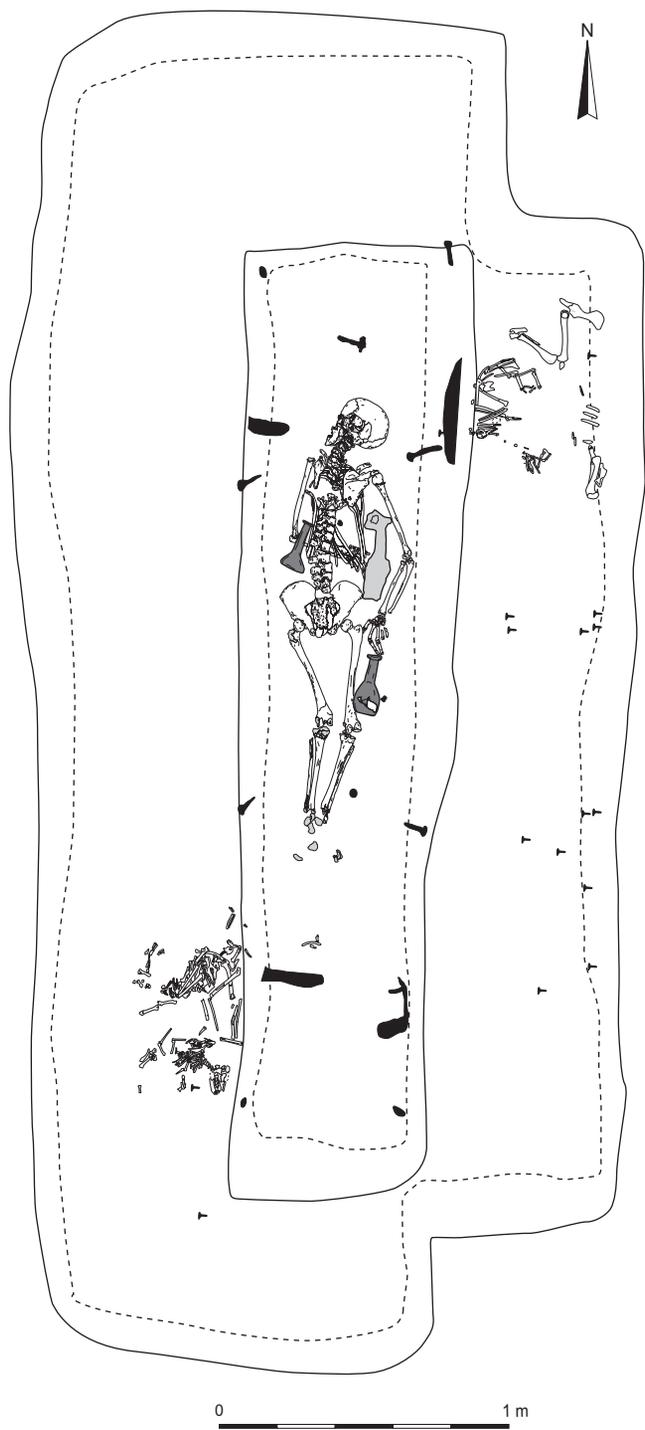


Fig. 7 – La fosse sépulcrale à l'intérieur du mausolée et les différents vestiges des offrandes funéraires (dessin et DAO : Conseil général du Calvados).

position des bois du cercueil s'accompagnant de la substitution tout aussi progressive de fibres dissoutes par des infiltrations de sédiment accumulé au-dessus de la fosse sépulcrale.

Ce processus explique également la préservation dans sa position initiale de l'une des quatre ferrures participant à l'assemblage du couvercle sur la cuve. Ces ferrures comprennent une languette en fer longue de 43,5 cm et large de 4,7 cm pour une épaisseur moyenne de 1 cm. Quatre pointes quadrangulaires longues d'environ 6 cm servaient à fixer ces languettes sur le bois du cercueil en faisant en quelque sorte office d'agrafe. Deux de ces pointes sont situées à proximité des extrémités

de la languette et les deux autres sont placées respectivement à 7 cm et à 10 cm des pointes précédentes. Les languettes présentent toutes une courbure identique, indiquant ainsi que cette forme est le fruit du travail d'un forgeron et non le résultat d'une torsion provoquée par le tassement des sédiments qui sont venus plus tardivement combler la fosse sépulcrale. Les deux ferrures situées le long de la paroi orientale du cercueil ont été découvertes brisées et repliées sur elles-mêmes. Néanmoins, dans les deux cas, les bases de ces ferrures paraissent être restées à leur emplacement initial puisque leurs profondeurs d'enfouissement sont identiques à celles de leurs pendants placés en vis-à-vis de l'autre côté du cercueil. Les deux autres ferrures ont été préservées dans leur intégrité. L'une a progressivement glissé latéralement dans le *löss* de la banquette voisine, alors que la dernière est restée fichée en position verticale dans ce qui semble avoir été sa position première. Son extrémité supérieure apparaît à 0,85 m en contrebas du niveau supérieur des massifs de fondation du monument funéraire (fig. 6). La portion de languette la plus courbée est penchée au-dessus de l'espace anciennement occupé par le cercueil, alors que l'extrémité inférieure est collée presque verticalement le long de la paroi. Ces quatre ferrures étaient disposées deux à deux en vis-à-vis, à 0,70 m du panneau de tête pour les premières et à 0,45 m du panneau de pied pour les secondes. Un dernier clou, long de 11 cm, a été découvert à 19 cm au nord de la tête de la défunte. Il reposait à plat, perpendiculairement à l'axe du cercueil, à la même altitude que les vestiges osseux. La présence d'importantes traces de bois fossilisé par les oxydes de fer ainsi que ses dimensions semblent indiquer qu'il participait lui aussi de l'assemblage du cercueil, sans qu'il soit possible d'écarter l'hypothèse d'un rattachement à un objet déposé dans le coffre et dont il ne subsiste rien.

Les lignes reliant les huit gros clous se placent à l'intérieur de celles qui rejoignent les bases des ferrures qui sont, pour leur part, plaquées sur le bord de la tranchée correspondant à l'emplacement du cercueil. Par ailleurs, en altitude relative, les têtes de clou se placent à peu près au tiers inférieur de la longueur des ferrures. Une telle disposition ne laisse qu'une seule alternative de restitution du mode d'assemblage du cercueil dans lequel ces pièces métalliques intervenaient (fig. 9). Les huit clous ont été utilisés pour rehausser le coffre par l'adjonction d'un cadre en bois au-dessus des parois initiales. Cette interprétation se trouve en partie confirmée par le fait que les têtes de clou apparaissent toutes à une dizaine de centimètres au-dessus du niveau initial des sols des caissons à offrandes aménagés le long du coffre. Il est dès lors possible de restituer l'aspect de l'aménagement de la tombe au moment des funérailles. Les personnes qui participaient aux funérailles devaient contempler, au fond d'une large fosse quadrangulaire, le trou formé par le creux du coffre, au bord duquel émergeait le cadre en bois formé de la rehausse fixée sur le coffre à l'aide des huit grands clous à tête triangulaire<sup>11</sup>. De part et d'autre, des caissons recevaient les offrandes (voir *infra*, p. 127). Un fois le corps de la défunte déposé dans le coffre, le cercueil recevait son couvercle. Dans un dernier temps, coffre et couvercle étaient scellés par la pose des ferrures dont les deux attaches inférieures étaient fixées dans la rehausse du coffre et les deux attaches supérieures dans le couvercle

11. Une telle mise en scène a également prévalu pour les deux autres inhumations monumentales et antiques de la nécropole de Vâton (voir *infra*, p. 138 et p. 145).

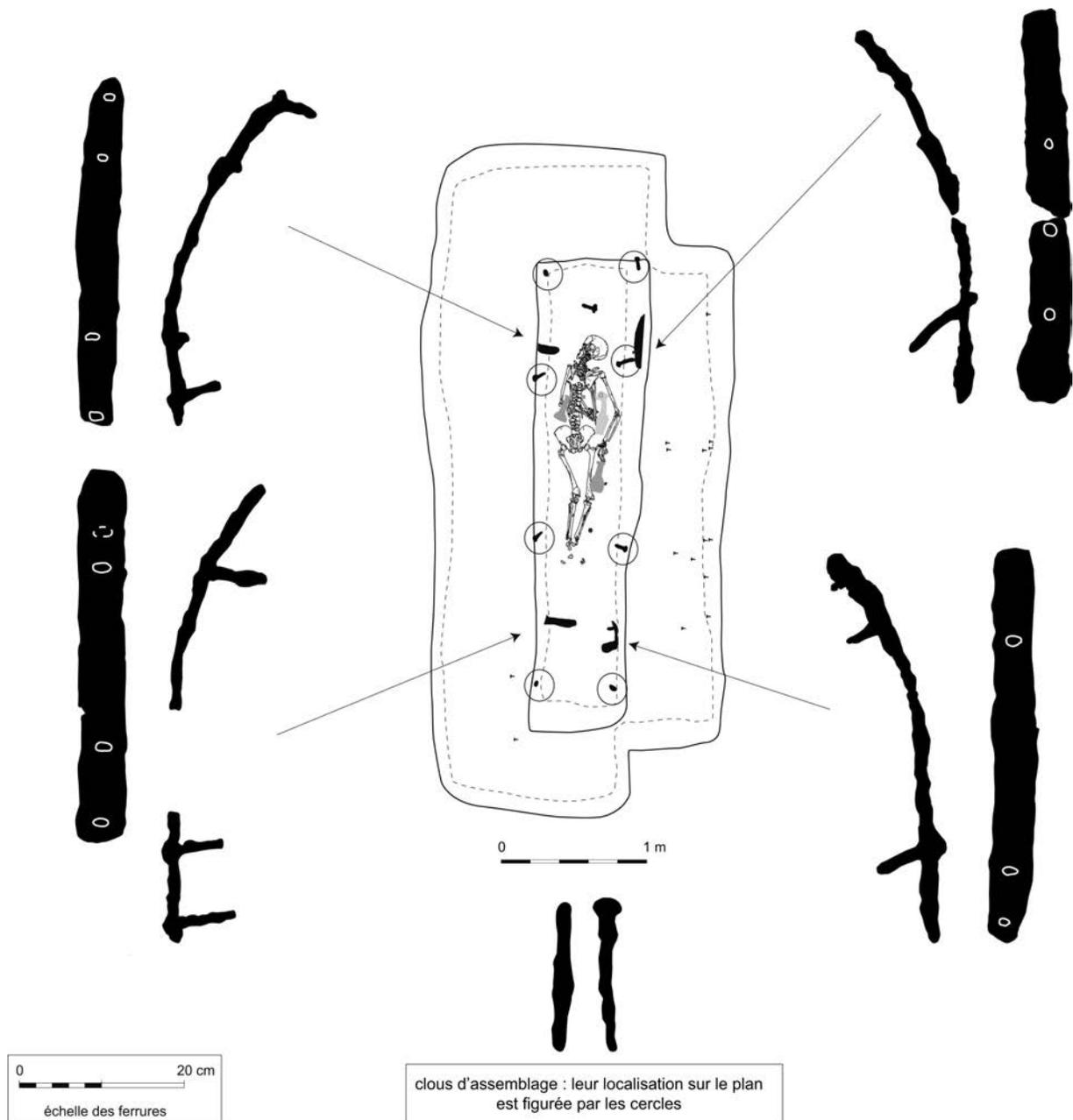


Fig. 8 – Les pièces métalliques servant à l'assemblage du cercueil (dessin et DAO : Conseil général du Calvados).

lui-même. Les ferrures ont, pour leur part, été utilisées pour fermer le cercueil en réunissant le couvercle et le rehaussement du coffre <sup>12</sup>. Un tel dispositif visait très probablement à garantir l'intégrité du tombeau contre toute tentative malintentionnée d'ouverture du cercueil, qu'elle vienne de l'intérieur ou de l'extérieur du sépulcre.

La courbure identique des quatre ferrures indique que le couvercle était bombé. De même, l'analyse de la base des sédiments chargés en charbons de bois, qui tapissaient le fond de l'excavation correspondant à l'emplacement initial du

coffre, a démontré qu'à l'extérieur celle-ci était aussi bombée. Parallèlement, à l'intérieur du coffre, l'observation de la position du bras gauche et de l'avant-bras droit au regard du reste du corps suggère que le fond du cercueil était également très légèrement concave. En effet, le niveau de repos du coude droit est apparu surélevé de 4 cm par rapport à celui du rachis. L'humérus gauche a subi une légère rotation vers l'est et apparaît en face médio-antéro-distale. Il est déconnecté de la scapula et est maintenu en équilibre instable, ce qui indique une contrainte exercée par une paroi. Un mouvement symétrique est observable sur l'humérus droit reposant à 3 cm ou 4 cm plus haut que le rachis. Ces mouvements osseux, bien que très légers, concourent à montrer que la décomposition du corps n'est pas intervenue sur un fond rigoureusement plat, mais sur une surface légèrement concave. Il n'est cependant pas possible de déterminer si ces mouvements sont les témoins de la forme même du fond du cercueil, ou s'ils sont le résultat de l'accumulation dans les encoignures

12. L'observation détaillée des oxydes présents à la surface des pièces métalliques n'a, par ailleurs, pas permis de retrouver des indices confirmant l'assemblage déduit de la disposition des clous en plan et en altitude. Étude réalisée par Nima Saedlou, docteur en xylogologie (Société Xylotree, traitement, étude et expertise bois, identification des essences).

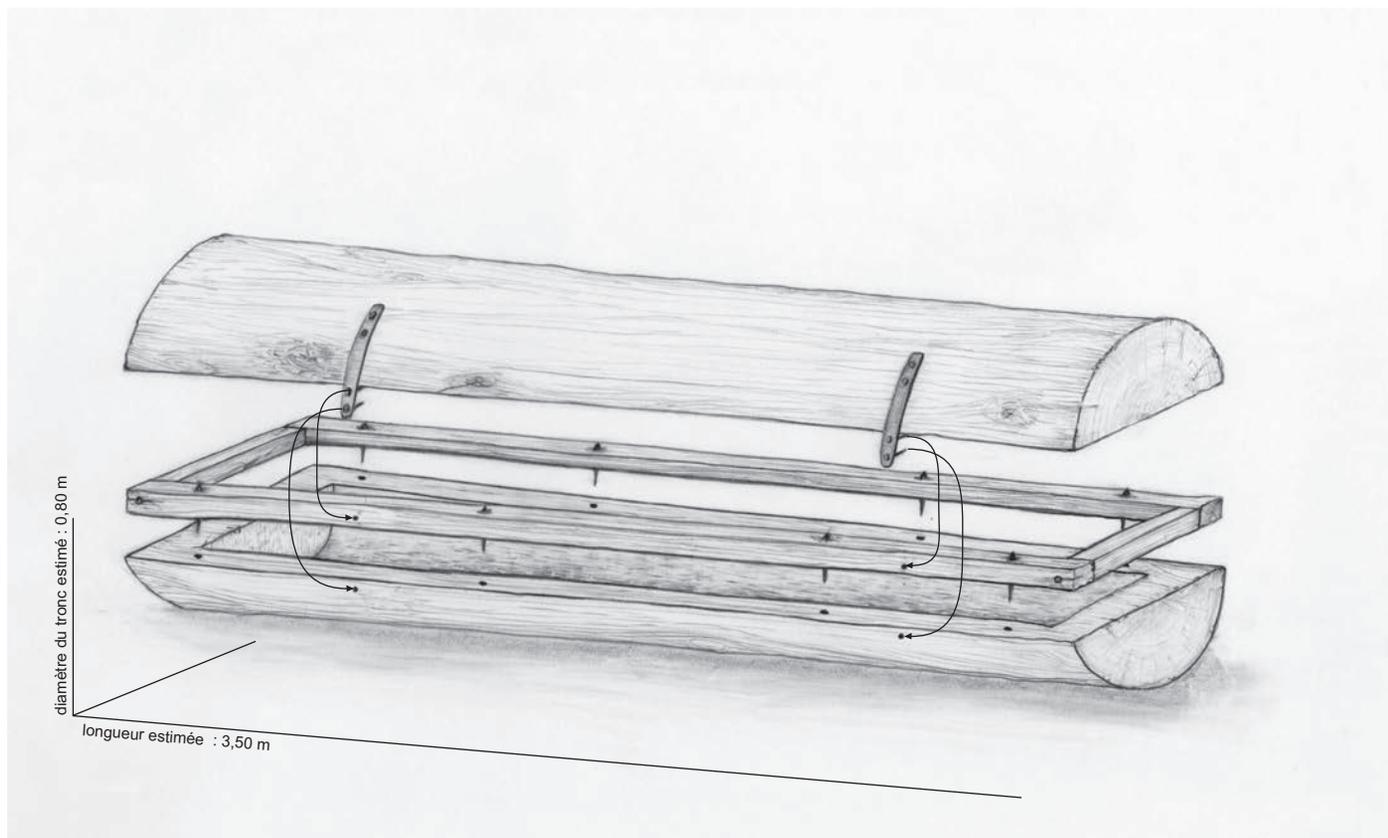


Fig. 9 – Restitution du schéma d'assemblage du cercueil (dessin : M.-A. Rohmer, Conseil général du Calvados).

latérales du coffre de matières organiques de type cuir ou tissu. Quoiqu'il en soit, la courbure des ferrures fixant le couvercle sur le coffre et le profil concave que sa base a laissé en négatif dans le fond de la fosse sépulcrale permettent d'envisager que ce cercueil était composé des deux portions d'un tronc d'arbre évidé pour servir, d'un côté, de coffre et, de l'autre, de couvercle. La hauteur du coffre ainsi obtenue ne devait cependant pas être suffisante, puisqu'il a été nécessaire de la rehausser en fixant sur le haut de ses parois un cadre en bois. La longueur des clous utilisés pour procéder à cet assemblage permet d'estimer entre 10 cm et 12 cm la hauteur de ce rehaussement. Considérant que la largeur du cercueil est de 0,8 m, sa hauteur totale une fois fermé devait atteindre environ 0,9 m pour une longueur totale de 3,4 m. Le report des altitudes d'apparition des différentes pièces métalliques permet en outre de constater que la hauteur du coffre allait en diminuant du nord vers le sud. Le coffre avait ainsi environ 0,55 m de hauteur au niveau du panneau de tête et 0,36 m au niveau du panneau de pied.

Les observations effectuées sur les fibres de bois fossilisées par les oxydes métalliques des clous et des ferrures permettent d'identifier le tronc utilisé comme celui d'un chêne (*Quercus* sp.) qui, de par ses dimensions, devait être âgé de 120 à 150 ans lorsqu'il fut abattu.

## LES MOUVEMENTS OSSEUX ET AUTRES PHÉNOMÈNES TAPHONOMIQUES

Le cadavre a été inhumé sur le ventre (fig. 10). Cette position en procubitus ne présente rien d'original, puisque les études statistiques montrent qu'elle a été adoptée pour 10 %

à 20 % des inhumations pratiquées dans les villes de Lyon et de Marseille et que cette proportion varie entre 20 % et 40 %, lorsque l'échantillon analysé prend en compte les territoires de Rhône-Alpes et du Languedoc (Blaizot dir., 2009, p. 37-38). Les mêmes études indiquent que cette pratique est surtout attestée pour des sépultures datées des deux premiers siècles apr. J.-C. Il n'existe pas de recensement de même nature pour les Gaules du Nord, mais plusieurs exemples proches reconnus à Caudebec-lès-Elbeuf (Seine-Maritime) (Rougeret, 1998, p. 175-178) ou encore dans la nécropole du Clos au Duc à Évreux (Eure) (Pluton-Kliesch *et al.*, 2008, sépulture n° 198) attestent que cette pratique y était également largement répandue, sans qu'il soit possible d'en déterminer la signification. Les raisons d'une telle disposition restent encore indéterminées, même s'il est tentant d'y voir la volonté d'indiquer à l'*umbra* de la défunte le chemin à suivre pour rejoindre le séjour souterrain des morts.

La dame de Vâton repose tête au nord, pieds au sud, face dirigée vers l'ouest. Le bras gauche est placé le long du corps, avant-bras fléchi à 90° sous le ventre et les côtes gauches. Le bras droit est en abduction par rapport à l'axe principal du corps, déconnecté au niveau du coude, l'avant-bras est légèrement fléchi vers la hanche droite, main reposant à l'est immédiat de l'extrémité proximale du fémur droit. Les membres inférieurs sont disposés plus ou moins en extension, les os des pieds étant disloqués et très mal conservés. Le crâne apparaît par sa face latérale gauche, postérieure. La mandibule, déconnectée, a chuté vers l'ouest. La connexion entre le bloc cranio-facial et l'atlas est lâche. Bien qu'étant légèrement tombé vers le nord-ouest, l'ensemble du rachis cervical est resté en cohésion anatomique, le cou ayant subi une nette torsion vers l'ouest. La dislocation importante du haut du rachis (vertèbres thoraciques 4,



Fig. 10 – Vue de la sépulture du probable mausolée (cliché : Conseil général du Calvados).

5, 6 et 7), des 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> paires de côtes et de la scapula gauche est le résultat du passage d'un animal fouisseur. La rotation des vertèbres thoraciques 8 à 12 et de la 1<sup>re</sup> lombaire vers le nord-ouest est due à la position de l'avant-bras placé sous le ventre, entre l'abdomen et le thorax.

Le coude droit est surélevé par rapport au reste du corps : le niveau de repos du coude est de 4 cm plus haut que celui du rachis. L'humérus a subi une légère rotation vers l'est et apparaît en face disto-médio-antérieure. Il est déconnecté de la scapula et est maintenu en équilibre instable, indiquant ainsi la permanence d'un effet de paroi. L'avant-bras est en vue proximo-médio-antérieure. Le radius a légèrement glissé vers l'ouest et n'est plus connecté à l'ulna. Les os du carpe et du métacarpe sont en connexion ; la main apparaît en vue palmaire, doigts écartés et demeurés en connexion. L'humérus gauche est en vue médiale, à une altitude supérieure de 2 à 4 cm à celle du rachis. Il a été maintenu en équilibre instable grâce au volume thoracique initialement préservé et par l'appui contre une paroi existant à l'ouest, disparue ensuite. L'avant-bras gauche, situé sous le corps, est en connexion lâche avec le bras, étroite avec le carpe. La main, restée en connexion étroite, apparaît en vue palmaire, sous les extrémités costales des côtes intermédiaires gauches. La déconnexion coxo-sacrée a entraîné la chute du sacrum dans le volume interne du bassin, puis les coxaux se sont affaissés vers l'axe médial du corps. Ils apparaissent en vue latéro-postérieure, légèrement inférieure à droite, latéro-inférieure à gauche. Ce dernier mouvement a engendré une déconnexion des articulations coxo-fémorales – les têtes fémorales étant sorties des acetabulums – ainsi qu'une déconnexion des extrémités distales des fémurs et proximales des tibias. La chute du sacrum a par ailleurs engendré une projection et une rotation de la 5<sup>e</sup> vertèbre lombaire, ainsi qu'une rotation des 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> lombaires vers l'ouest, qui apparaissent en vue latérale droite. Ces mouvements s'expliquent par la position allongée sur le ventre dans laquelle fut déposée la défunte. Les mouvements subis par les os de la défunte lors de la décomposition des chairs n'offrent pas d'informations sur les aménagements sépulcraux autres que celles relatives à la forme légèrement concave de la cuve, qui se déduit de la position des bras.

## LE CORPS D'UNE FEMME

La conservation d'ensemble du squelette contenu dans ce cercueil est assez inégale. Les éléments osseux qui se trouvaient au contact direct du fond de la fosse sont nettement moins bien préservés, notamment le côté droit du bloc cranio-facial, la partie antérieure de la cage thoracique (côtes fragmentées, manubrium et sternum absents) et du rachis (corps vertébraux pulvérulents), les os de la ceinture scapulaire et du membre supérieur gauches, ainsi que la partie antérieure de la ceinture pelvienne au niveau des pubis. De plus, les patellas sont manquantes et pour les pieds, seuls les os postérieurs du tarse (talus et calcaneus, naviculaire gauche) sont identifiables.

Il s'agit d'un sujet adulte, de morphologie plutôt gracile, mais dont les épaules montrent des reliefs d'insertion du muscle petit rond très marqués, contrastant avec l'effacement des autres entèses du membre supérieur. Les caractères généraux du crâne (glabellum etinion de type II<sup>13</sup>, faiblesse des cavités sinusales, discrétion des arcades sourcilières et des mastoïdes) et les dimensions des têtes humérales et fémorales (diamètres verticaux respectifs : 42 mm et 44 mm) s'accordent parfaitement avec la morphologie du bassin – échancrure sciatique très ouverte, arc composé à double courbure, et surtout sillons préauriculaires bilatéraux – d'un sujet vraisemblablement féminin (Bruzek, 1991). La détermination de l'âge au décès est plus délicate en raison de l'altération de certains indicateurs de référence, notamment les symphyses pubiennes. Le processus synostose crânien, largement amorcé sur l'endocrâne au niveau de la suture coronale et la partie antérieure de la sagittale, est à peine ébauché sur l'exocrâne<sup>14</sup>. L'application des formules de régression de Masset (1982) donne un âge situé entre 43,72 ans et 49,94 ans  $\pm$  15 ans, donc un sujet vraisemblablement mature. La très forte abrasion des dents labiales (avec mise à nu de la chambre pulpaire) et la morphologie

13. Les classifications morphologiques et indiciaires utilisées sont celles de Martin, Saller, 1957.

14. Coefficient moyen d'oblitération exocrânien : 2,2 ; coefficient exocrânien : 0,3.



Fig. 11 – Verreries déposées dans le cercueil du probable mausolée (dessins : Conseil général du Calvados).

de l'extrémité antérieure des côtes<sup>15</sup> concordent avec cette hypothèse<sup>16</sup>. La forte altération du rachis ne permettant pas la restitution de la taille squelettique, le calcul de la stature réalisé à partir de la seule longueur fémorale selon la méthode d'Olivier *et al.* (159,0 cm) (Olivier *et al.*, 1978), puis à partir de l'association fémur et humérus (159,4 cm), classe cette femme dans la catégorie sur-moyenne de la classification de Vallois (1948). Les résultats obtenus d'après les tables plus classiques de Manouvrier et Sauter<sup>17</sup> sont un peu plus faibles (154,5 cm), mais tout à fait en adéquation avec les moyennes féminines des populations régionales plus tardives.

L'état sanitaire de la région bucco-dentaire apparaît relativement correct. Une seule avulsion *ante mortem* cicatrisée est notée pour la 1<sup>re</sup> molaire supérieure gauche (26), accompagnée d'une carie du collet sur la face antérieure de la 2<sup>e</sup> molaire gauche (27), sans doute infectée par contact ; une autre lésion carieuse modérée du collet touche la face postérieure de la 1<sup>re</sup> molaire droite (16), avec faible transfert de contact sans perforation sur la face antérieure de la 2<sup>e</sup> molaire (17). Aucun dépôt de tartre, aucune hypoplasie, aucune séquelle kystique infectieuse n'ont été observés ; en revanche, une parodontolyse débutante peut être perçue sur l'os alvéolaire au niveau des incisives et des molaires supérieures et inférieures. Aucune lésion traumatique ou anomalie osseuse n'est perceptible sur les côtes, dont les

extrémités antérieures, par leur morphologie, suggèrent un âge moyen, plus ou moins situé autour de 40 ans. Dans la limite des observations réalisables, le rachis paraît quasiment indemne d'arthrose, à l'exception d'une manifestation débutante sur la face antérieure de la T7. Aucune lésion dégénérative n'a d'ailleurs été relevée sur l'ensemble des sièges articulaires. Bien que relativement altéré dans sa plus grande largeur, au niveau des ailes iliaques, le bassin montre une morphologie caractéristique du sexe féminin, avec sur les coxaux une échancrure sciatique très ouverte et un sillon préauriculaire, un peu plus marqué à gauche (profondeur gauche : 1,6 mm ; droite : 1,0 mm). La présence bilatérale de ce stigmate osseux peut laisser supposer, avec toute la prudence que nécessite son interprétation, que cette femme a pu connaître au moins une grossesse.

En résumé, le cercueil en chêne contenait le corps d'une femme âgée d'une quarantaine d'années, de morphologie gracile, apparemment peu soumise à des activités physiques intensives, et dont le squelette est exempt de pathologie carencielle ou dégénérative.

## DES OBJETS AU CONTACT AVEC LE CADAVRE

Le corps de la défunte occupe tout au plus la moitié de la surface libre dans le cercueil, ménageant ainsi deux espaces qui devaient à l'origine accueillir des offrandes. Le premier, placé à la tête du cercueil, est long de 0,50 m, et le second, situé aux pieds, est long de 1,10 m. Il ne subsiste désormais plus rien des offrandes qu'ils devaient originellement contenir, et les seuls mobiliers funéraires préservés à l'intérieur du cercueil sont trois verreries et une pièce de monnaie.

15. Stades III à IV de Fully, Dehove, 1965.

16. Une meilleure précision pourra être apportée ultérieurement par le comptage des anneaux du ciment dentaire : un prélèvement de la canine supérieure gauche a été effectué à cet effet.

17. Manouvrier, 1893. Tableaux repris par M.-R. Sauter, document inédit, Genève.

La première verrerie a été découverte couchée, à l'extérieur du volume du corps, le long du fémur droit de la défunte avec l'embouchure posée à proximité immédiate de la main (fig. 11). Il s'agit d'une bouteille à panse ovoïde surmontée d'un haut col droit<sup>18</sup>. Le fond rentrant forme un ombilic très prononcé. La lèvre constituée d'un ourlet est large, plate et éversée. Le verre est transparent et de couleur blanc jaunâtre. En Normandie et en Grande-Bretagne, des bouteilles de ce genre ont été découvertes dans des inhumations datées des III<sup>e</sup> s. et IV<sup>e</sup> s. (Price, Cottam, 1998, p. 185-186). La seconde verrerie était également couchée avec l'embouchure tournée vers le nord. La position dans laquelle elle a été découverte, à cheval sur le radius et l'ulna gauche, tend à démontrer qu'elle était à l'origine posée debout entre la hanche et le coude. Ce flacon a une panse courte et tronconique surmontée d'un haut col étroit se terminant par une embouchure à lèvre repliée (ourlée vers l'intérieur), éversée, large et plate. Le fond est très faiblement rentrant<sup>19</sup>. Il se range dans la catégorie des balsamiques-chandeliers destinés à contenir du parfum. Ces *unguentaria*, selon l'appellation retenue par Danièle Foy et Marie-Dominique Nenna (Foy, Nenna, 2003, p. 268-271) sont très courants dans tout l'Empire romain au cours des trois premiers siècles apr. J.-C. Des exemplaires sont recensés en Normandie à Fécamp, à Villers-Escalles, à Saint-Maurice-d'Ételan (Sennequier, 1985, p. 102-104) ou à Vatteville-la-Rue (Vaudour dir., 2009, p. 61-63), où ils sont attribués à des contextes allant du I<sup>er</sup> s. au III<sup>e</sup> s., avec des occurrences très bien datées du II<sup>e</sup> s. Une chronologie identique est retenue pour la Grande-Bretagne avec, là encore, une majorité d'exemplaires découverts dans des tombes ou des habitats de la seconde moitié du II<sup>e</sup> s. (Price, Cottam, 1998, p. 175-177). La dernière verrerie a été découverte de l'autre côté du corps, posée en symétrie avec le flacon. Au cours de la fouille, elle est apparue sous la forme d'un amas poudreux comprenant de très petits copeaux d'un matériau carbonaté mêlés à des fragments transparents et incolores de tailles variées. Ces fragments, dont l'épaisseur peut atteindre 0,7 cm, ont systématiquement une forme parallélépipédique avec une face polie et cinq autres à l'aspect irrégulier. L'analyse en MEB-EDS a montré que les fragments étaient les derniers vestiges d'un récipient en verre très altéré<sup>20</sup>. La composition chimique de ce verre translucide se distingue par une forte présence d'oxyde de sodium (20 % de Na<sub>2</sub>O) et une très faible teneur en oxyde de magnésium, de potassium et d'aluminium. La rareté de ces derniers éléments pourrait expliquer l'altération prononcée du verre, puisqu'ils font partie des stabilisants nécessaires à la conservation du verre<sup>21</sup>. Le matériau carbonaté qui englobe les cristaux correspond à un encroûtement de calcite (CaCO<sub>3</sub>) imputable à l'environnement géomorphologique ou au contenu de la verrerie. Ce très mauvais

18. Hauteur totale : 22 cm ; hauteur de la panse : 12,2 cm ; hauteur du col : 9 cm ; épaisseur de la lèvre : 0,8 cm ; diamètre maximum de la panse : 10,2 cm ; diamètre externe du col : 4 cm ; diamètre à l'ouverture : 3,2 cm ; épaisseur des parois : 0,1 à 0,2 cm.

19. Hauteur totale : 16,8 cm ; hauteur de la panse : 4,7 cm ; hauteur du col : 11,5 cm ; épaisseur de la lèvre : 0,4 cm ; diamètre maximum de la panse : 9,9 cm ; diamètre externe du col : 2,9 cm ; diamètre à l'ouverture : 3,2 cm ; épaisseur des parois : 0,1 à 0,2 cm.

20. Analyse conduite par le C2RMF.

21. Informations données par Valérie Thirion-Merle, que nous remercions pour son aide.

état de conservation du verre rend malaisée la restitution de la morphologie du récipient. En effet, l'amas poudreux, dont l'épaisseur n'excède pas 2 cm, conserve la forme d'un objet comprenant un corps rectangulaire haut de 14,7 cm et large de 7,8 cm, se prolongeant par un second rectangle très allongé long de 11,3 cm et large de 4,2 cm. L'extrémité dessine un élargissement long d'environ 10 cm se terminant d'un côté en pointe et de l'autre par un profil grossièrement circulaire évidé en son centre. La forme ainsi restituée n'est pas sans rappeler le profil d'une carafe ou plutôt d'une œnochoé. La présence de verrerie dans les tombeaux antiques est un phénomène maintes fois attesté dans tout l'Empire. Dans le cas présent, la forme des verreries et leur localisation au contact direct avec le cadavre permettent d'envisager qu'elles aient été utilisées pour les ablutions du corps du mort en vue des funérailles. Elles contenaient probablement onguents et parfums et leur contact avec le cadavre-souillure leur a conféré un caractère funeste dont il convenait de se prémunir en les enfermant dans le cercueil<sup>22</sup>.

Enfin, ce dernier contenait une monnaie déposée le long du tibia droit à l'extérieur du corps. Il faut probablement y voir l'obole nécessaire à assurer le paiement du nocher des Enfers<sup>23</sup>. C'est un sesterce émis entre les années 140 et 144 au nom de l'empereur Antonin le Pieux. La pièce est restée très lisible, suggérant qu'elle a très peu circulé avant son enfouissement dans la tombe. La datation qu'elle fournit s'accorde par ailleurs avec celles données par les verreries<sup>24</sup>. Ces données concordent pour dater l'inhumation dans un probable mausolée de Vâton vers le milieu et la seconde moitié du II<sup>e</sup> s. apr. J.-C.<sup>25</sup>

## DES OFFRANDES POSÉES AUTOUR DU CERCUEIL

D'autres dépôts funéraires ont été placés sur les niveaux de sols qui bordent le cercueil sur les quatre côtés (fig. 6 et 7). Deux espaces peuvent être identifiés et interprétés comme des

22. Robert Hertz, dans l'étude qu'il a consacrée au rituel funéraire dans les sociétés traditionnelles, signale des exemples dans lesquels les objets appartenant au défunt ou qui sont entrés en contact avec le cadavre sont détruits parce qu'ils sont souillés et potentiellement contagieux (Hertz, 1928, p. 32).

23. Lucien de Samosate évoque régulièrement, pour le railler, le paiement que le défunt doit faire à Charon pour son voyage vers les Enfers. On lira à cet effet, le chap. 11 de *Charon ou les observateurs*, les chap. 18 à 21 de *La Traversée pour les enfers ou le tyran* ou encore *Le Deuil*. Voir également Juvénal, *Satires*, III, 264 et suiv. ; Properce, *Élégies*, IV, 11, 7.

24. Antonin le Pieux, sesterce, Rome, 140-144. ANTONINVS AVG PI-VS PP TRP COS III, buste lauré et drapé à droite, ANNO-NA AVG, S/C dans le champ, Annone debout à droite tenant des épis dans la main droite et une corne d'abondance sur le bras gauche ; à ses pieds à gauche un modius, à droite une proue de navire – 23,71 g ; 12 h, RIC, III p. 107, n° 597. Identification réalisée par Jacqueline Pilet-Lemière, laboratoire de numismatique, UMR 6273 du CNRS, Craham, Centre Michel-de-Boüard, Université de Caen.

25. Cette datation est par ailleurs confirmée par la découverte d'une monnaie de la fin de ce siècle à l'intérieur d'un deuxième monument venu dans un second temps s'accoler sur ce probable mausolée. Une datation radiométrique réalisée par Beta Analytic Inc. donne pour résultat à 2  $\Sigma$  (95 % de probabilité) les années 120-250 et à 1  $\Sigma$  (68 % de probabilité) les années 140 à 240.

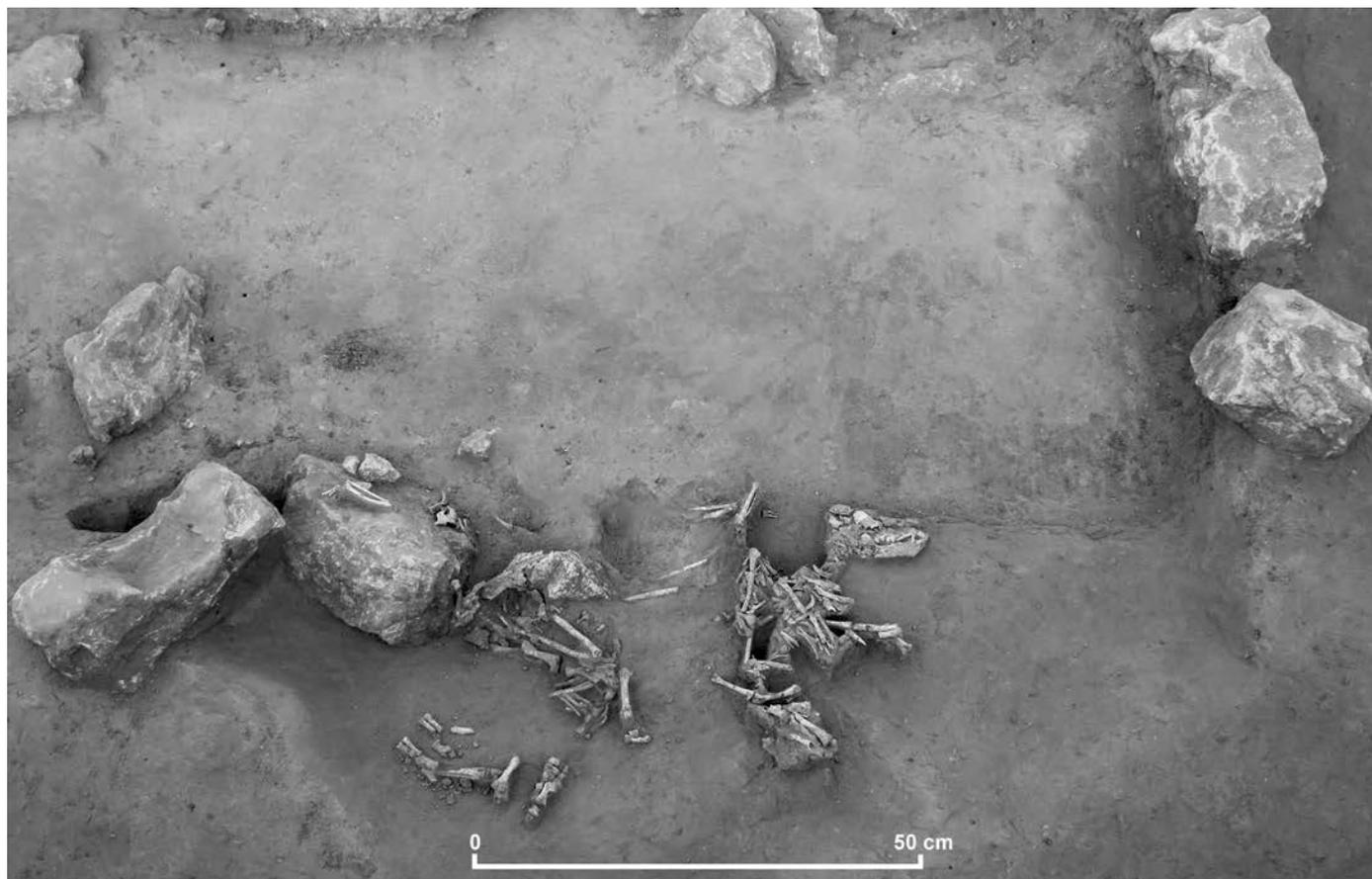


Fig. 12 – Vue des restes d’offrandes carnées déposées au sud-ouest de la fosse sépulcrale (cliché : Conseil général du Calvados).

caissons à offrandes distincts ou comme des aménagements destinés à accueillir différents dépôts à l’intérieur d’une unique chambre sépulcrale. Rien ne permet de trancher définitivement en faveur de l’une ou l’autre des deux hypothèses. C’est pourquoi par commodité, le vocable de caisson a été retenu pour un emploi générique, valable aussi bien pour des aménagements architecturaux individualisés que pour une compartimentation à l’intérieur d’un volume unique.

Le premier de ces caissons se présente sous la forme d’une alvéole creusée en saillie le long de la paroi orientale de la fosse sépulcrale principale. Le second couvre toutes les surfaces qui bordent le cercueil sur les trois côtés et qui correspondent à l’emprise de la fosse creusée pour descendre ledit cercueil ; fosse qui dans un second temps a été remblayée pour ne plus laisser émerger les tranches du coffre. Les sols de ces caissons ne sont pas rigoureusement plans et affectent un pendage assez marqué allant de leur bord externe vers la paroi du cercueil. Cette pente semble avant tout résulter du tassement des sédiments accumulés le long du cercueil afin, précisément, de l’enfouir. L’emploi d’un plancher tapissant le sol de ces caissons et masquant, de fait, la pente sous-jacente ne peut cependant être définitivement exclu, même si aucune trace d’un tel plancher n’a été décelée lors de la fouille.

Les clous en fer et les ossements animaux, découverts sur les banquettes qui bordent par l’ouest et l’est le cercueil, constituent les ultimes traces d’offrandes funéraires qui devaient comprendre à l’origine des dépôts carnés et divers objets en bois ou façonnés à l’aide d’autres matériaux organiques aujourd’hui totalement dissous. D’un poids total de 868 g, 984 restes osseux signalent le dépôt dans la tombe de neuf animaux complets ou

en quartiers, parmi lesquels se comptent trois porcs, deux oies et quatre gallinacés. L’état de conservation de ces vestiges osseux est particulièrement bon puisque 33 % des os mis au jour sont entiers et que 27 % sont peu fragmentés. L’observation générale des ossements a révélé la présence à leur surface de très nombreuses traces de radicelles. Celles-ci concernent 30 % des restes du lot étudié, mais 84 % de son poids, et se sont montrées beaucoup plus actives sur les os longs. Cette altération très poussée du périoste a considérablement réduit les possibilités d’observation d’autres types de traces (fig. 12).

L’étude des restes d’animaux présents dans la première tombe permet ainsi de mettre en évidence l’existence de deux dépôts spatialement distincts et sensiblement différents dans leur structuration. Une telle distinction apparaît comme la conséquence d’un choix dont il reste à comprendre la signification.

Les deux assemblages de pièces carnées ont tous deux été placés non pas directement dans le cercueil au contact du corps, mais sur des caissons à offrandes aménagés le long de celui-ci ; l’un dans l’angle sud-ouest de la fosse sépulcrale, au voisinage des pieds de la défunte, et l’autre dans l’angle nord-est, à proximité de sa tête (fig. 13). Le premier, qui comprend les restes d’une oie, d’un porc et d’une poule, repose sur le sol du caisson aménagé en saillie le long du bord oriental de la fosse contenant le cercueil. À proximité de ce premier dépôt carné, la découverte de plusieurs clous en fer laisse envisager l’existence, à l’origine, d’éléments en bois correspondant probablement à des meubles, des ustensiles ou des caisses. Le second groupement d’ossements animaux, associant deux porcelets, une oie, deux poules et un poulet, prend place dans l’espace qui ceinture le cercueil sur trois côtés et sur lequel les indices de la présence

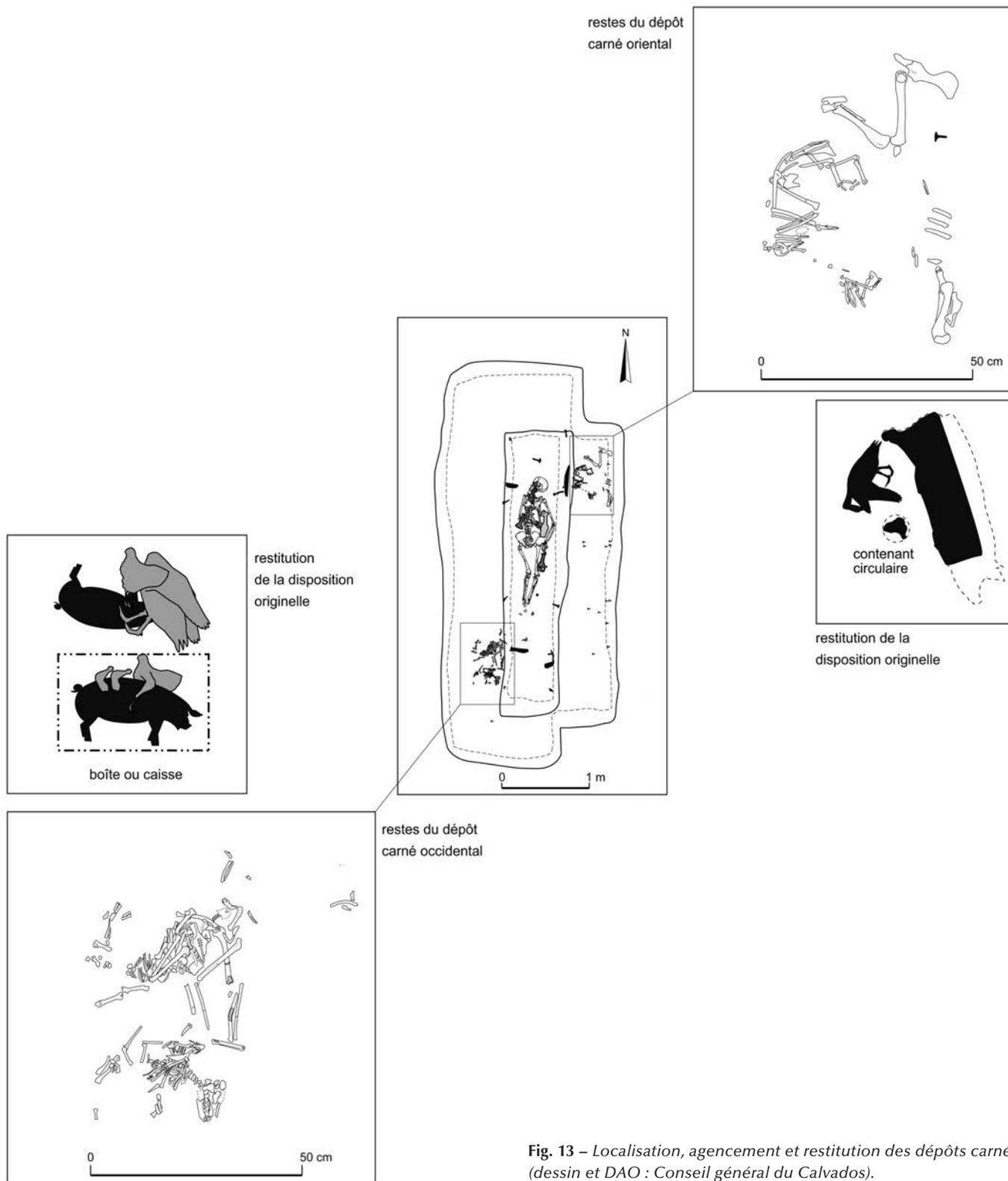


Fig. 13 – Localisation, agencement et restitution des dépôts carnés (dessin et DAO : Conseil général du Calvados).

d'autres objets sont quasi inexistantes. Ce second assemblage doit être lui-même subdivisé en deux sous-ensembles avec un premier groupe de trois animaux, superposés placés au nord, et un second groupe comprenant les restes entremêlés de quatre autres animaux. Ces superpositions et entremêlements distinguent ces assemblages de celui présent dans le caisson oriental, dans lequel les trois squelettes en présence sont soigneusement juxtaposés. À ces différences de localisation et de structuration des dépôts s'ajoute une divergence dans l'orienta-

tion donnée aux animaux, puisque dans le caisson oriental, ils reposent en suivant un axe sud-nord, tandis que dans les deux dépôts du caisson occidental, ils suivent un axe est-ouest.

Les mouvements observés sur les ossements indiquent que la décomposition des chairs s'est opérée dans des volumes non colmatés par des sédiments. Cet espace vide est le résultat de la présence d'un plafond en matériau périssable qui recouvrait à l'origine chacun des deux caissons à offrandes ou plus vraisemblablement l'ensemble de la fosse sépulcrale, caisson

compris, pour former une véritable chambre sépulcrale. De la même manière, le tassement des sédiments formant le sol de ces caissons suggère la présence d'un plancher. L'observation de plusieurs indices de contraintes ayant affecté les pièces carnées lors de la dissolution des chairs permet d'envisager qu'une partie d'entre elles étaient, à l'origine, déposées dans des contenants. Ainsi, dans le caisson oriental, la disposition du corps d'une poule et la contrainte exercée sur le seul membre antérieur du porc déposé à proximité indique que la première devait prendre place dans un récipient en matériau périssable dont les dimensions et la forme ne sont cependant pas restituables. Dans le caisson occidental, les animaux constituant le dépôt méridional ont, semble-t-il, pris place à l'origine dans un contenant rectangulaire long de 0,40 m et large de 0,30 m. La présence de ce contenant est signalée à la fois par la contrainte exercée sur les ossements de deux poules qui sont restés alignés le long d'une de ses parois (aujourd'hui disparue) et par la préservation, lors de l'effondrement du toit du caisson, d'un espace de plan quadrangulaire autour duquel se sont retrouvés accumulés les blocs calcaires qui recouvraient initialement ledit toit. À l'inverse, la projection de certains restes osseux et les fortes perturbations dues à l'effondrement des blocs pour la partie nord du même caisson occidental suggèrent que les animaux devaient être simplement déposés sur le sol ou dans des contenants peu contraignants.

S'il apparaît que les trois assemblages de pièces carnées reflètent des modes de dépôts sensiblement différents, cette dissemblance ne saurait masquer qu'ils participent tous trois conjointement de la mise en scène d'un ensemble dont la cohérence est soulignée par la volonté d'obtenir des effets de symétrie. Ainsi la disposition des deux porcelets qui reposent dos à dos à la base des deux dépôts du caisson occidental marque la liaison entre ces deux derniers. De leur côté, les corps des deux oies, toutes deux disposées en position d'attaque ou d'envol, dessinent une diagonale qui relie les deux zones de dépôts de pièces carnées de part et d'autre du cercueil. Cet agencement laisse apparaître la recherche d'un esthétisme destiné à transcender les différences entre les trois dépôts carnés au moyen d'un effet de double symétrie qui réunit deux à deux les trois dépôts pour participer conjointement d'une composition globale unifiant l'ensemble (fig. 13).

Dans le même ordre d'idées, la sélection des espèces dans chacun des trois dépôts présente un caractère répétitif dont la cohérence ne relève pas du simple hasard. Ainsi, la réunion d'une poule, d'une oie et d'un porc se rencontre à la fois dans le caisson oriental et dans l'un des deux dépôts du caisson occidental, alors que dans l'autre dépôt de ce dernier caisson la poule et le porc sont bien présents, mais cette fois-ci en association avec un poulet. La cohérence de ces trois triades ne saurait cependant masquer des différences dans les modes de préparation mis en œuvre. Les trois poules ont été déposées sans la tête et le poulet n'est présent qu'au travers de ses ailes et de ses cuisses. Dans le caisson oriental, c'est un demi-porc, sans la tête, qui a été déposé, et de profondes traces de découpe sont encore visibles sur ses ossements. À l'inverse, les deux porcelets du caisson occidental sont complets et ne présentent aucun indice de préparation spécifique. Cette absence ne saurait cependant exclure qu'ils aient constitué des offrandes alimentaires, comme le suggèrent la position dans laquelle ils ont été déposés et leur âge d'abattage qui correspond à celui de cochons de lait. Si, pour le

demi-porc, les profondes traces de découpe et, pour les poules, l'absence des têtes évoquent des gestes de boucherie, le manque complet d'indices d'exposition au feu et le manque de fines traces de découpe sur l'ensemble des pièces carnées en présence ne permettent pas de savoir si elles ont été déposées crues dans la tombe ou si elles avaient préalablement fait l'objet d'une préparation culinaire de type cuisson par ébouillantage ou salaison. Tout au plus est-il possible de remarquer que les animaux déposés dans la tombe, qu'ils soient entiers ou en quartiers, appartiennent à des espèces domestiques couramment consommées au cours de l'Antiquité (Lepetz, 1996, p. 128) et que les pièces carnées en présence ont toutes une forte valeur alimentaire. Ainsi, si l'identification des dépôts carnés ou des offrandes alimentaires ne peut être certifiée, de nombreux indices concourent à les identifier comme tels. Que les pièces carnées aient été déposées entières ou en quartiers, crues ou cuites, que leurs squelettes portent ou non de traces manifestes de découpe, tous, à l'exception des oies, peuvent avoir fait l'objet d'une préparation à visée culinaire. À cela s'ajoute la sélection des animaux en fonction d'un âge d'abattage qui offre une très forte valeur nutritive. Reste les oies qui se démarquent à la fois par le fait qu'elles sont complètes et par la position d'attaque ou d'envol dans laquelle elles ont toutes deux été déposées. Ces deux éléments, sans la contredire expressément, ne paraissent pas pleinement concorder avec la vocation alimentaire qui semble caractériser tout le reste des dépôts. Faut-il y voir un type d'offrande différent, à portée symbolique ? Rien ne permet de l'affirmer. Tout au plus pourra-t-on remarquer que les ailes déployées de ces volatiles, placés de part et d'autre du cercueil aux niveaux des panneaux de tête et de pieds, ne sont pas sans évoquer l'image d'un envol de l'âme dont nombre de figurations symbolisées ornent les sarcophages et les épitaphes contemporaines (Cumont, 1942, p. 110, n. 1). Mais comme à son habitude, l'archéologie se trouve fort démunie pour aborder ce type d'évocation qui relève de la simple spéculation et qui ne saurait avoir force de preuve. Quoi qu'il en soit, la vocation alimentaire du dépôt carné s'impose et conduit à l'identifier à une pratique funéraire destinée à honorer la défunte et à concourir à sa bonne séparation d'avec ses proches survivants.

Ce qui frappe d'abord, c'est l'abondance et la diversité des offrandes alimentaires qui concourent avec le faste de l'ensemble de l'apparat funéraire. Manifestement, la morte et ses proches disposaient de moyens suffisants pour procéder à une telle immolation. À l'abondance s'ajoute la sélection d'individus jeunes, tels que les cochons de lait, et de morceaux à forte valeur alimentaire. Tous ces signes, qui manifestent le poids social de la défunte et la prospérité de ceux qui au travers des obsèques montrent l'intérêt qu'ils lui portent (Thomas, 1996, p. 230), ne s'accompagnent cependant pas d'une originalité dans le critère de sélection des espèces sélectionnées. Si la triade retenue apparaît quelque peu originale au regard de ce qui a été jusqu'à présent observé ailleurs dans les Gaules du Nord, l'oie, la poule et le cochon sont tous trois des espèces domestiques qui participent pleinement de l'économie rurale, manifestant dès lors l'ancrage agricole et domestique de la prospérité de la famille de la défunte.

L'originalité mentionnée est seulement d'ordre chronologique, puisque la prédominance de la volaille dans les dépôts carnés n'est massivement attestée qu'à compter du III<sup>e</sup> s. (Méniel, 2008, p. 48), au moment où se généralise l'offrande de porcelets complets, alors que dans les sépultures antérieures

le porc est surtout offert au défunt sous la forme de quartiers tirés de jeunes adultes. Avec 77 % de volaille et la juxtaposition de porcelets et d'un porc en quartiers, la sépulture de Vâton, datée de la seconde moitié du II<sup>e</sup> s., apparaît quelque peu en avance sur son temps. Néanmoins, le recours à la comparaison statistique ne saurait masquer que de tels assemblages peuvent exister ailleurs et marginalement au même moment. Par ailleurs, l'analyse comparative ne peut comparer que ce qui est comparable. Or, dans le cas présent, les parallèles font défaut à l'échelle de la Lyonnaise, soit parce que ce type de sépultures relevant d'une catégorie sociale favorisée n'ont que rarement été fouillées, soit parce que leur exploration, souvent ancienne, n'a guère prêté attention aux restes d'animaux présents dans la tombe. L'absence d'observations sur le spectre des animaux sacrifiés aux Mânes dans des sépultures de même nature, à une échelle qui rendrait pertinentes les comparaisons, conduit à s'enquérir de tombes sensiblement différentes quant à leur agencement et au niveau social de leur occupant. Parmi ces différences, se place en premier lieu le choix de l'inhumation à une période où l'incinération prédomine. Un tel choix pourrait très bien avoir eu pour conséquence de conserver intact un type de dépôts ailleurs consumés sur le bûcher funéraire.

Ainsi, les pièces carnées déposées dans la tombe de Vâton, au-delà d'originalités ponctuelles sans réelles portées interprétatives, apparaissent sensiblement conformes à la pratique du dépôt d'offrandes alimentaires qui, au cours de l'Antiquité, intervient au moment de la mise au tombeau du corps ou des cendres du défunt. Le choix d'offrir des pièces de viande apparaît comme une adaptation septentrionale d'un rituel de l'offrande alimentaire qui se rencontre sous des formes variées dans tout l'Empire. Seule l'abondance des offrandes, avec neuf individus immolés, souligne à quel point les officiants aux funérailles ont voulu signifier la richesse ainsi que la puissance et le lignage de la défunte, en accordant des honneurs funèbres à la hauteur de son importance sociale.

## LA CLÔTURE DE LA CHAMBRE FUNÉRAIRE

Après les funérailles, la chambre funéraire dans son ensemble a été refermée au moyen d'une couverture en matériaux périssables sur laquelle ont ensuite été amassés des blocs de pierre eux-mêmes recouverts d'un important remblai composé d'un mélange de lœss arraché au substrat sous-jacent et de limon beige mêlé à du limon orangé. Ce remblai est presque totalement exempt de traces anthropiques, à l'exception de quelques très petits charbons de bois et de quelques très fins nodules de terre cuite. Les blocs calcaires accumulés au-dessus de la couverture de la chambre funéraire sont encore pris dans une matrice limoneuse et apparaissent usés et altérés en surface. Autant d'indices qui démontrent qu'ils ont probablement été collectés dans une des nappes alluviales qui tapissent le versant en contrebas<sup>26</sup>. Ces caractéristiques les distinguent très nettement du matériau mis en œuvre pour constituer les massifs de fondation, ce qui montre à nouveau que ce dernier a été sélectionné en raison de sa résistivité mécanique et non pas en raison de sa disponibilité. La hauteur initiale à laquelle avait

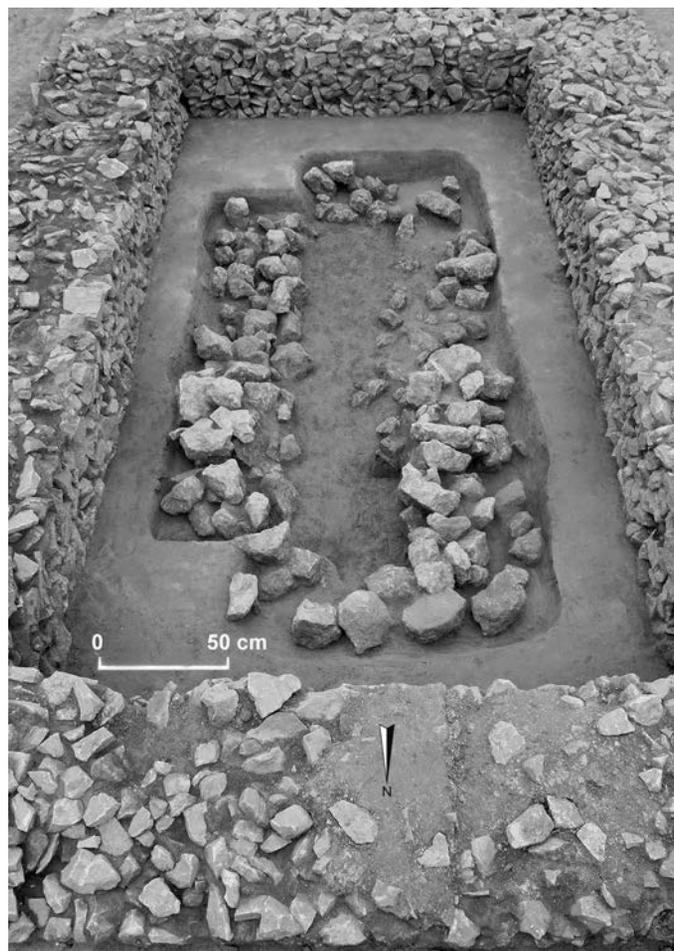


Fig. 14 – Vue de l'amoncellement de pierres recouvrant initialement la chambre funéraire (cliché : Conseil général du Calvados).

été placé le plafond de la chambre funéraire reste inconnue<sup>27</sup>. Elle ne devait cependant pas être considérable si l'on considère la profondeur d'enfouissement des massifs de fondation, qui empêche d'envisager la présence d'un volume important, conduisant dès lors à privilégier l'hypothèse d'un plafond placé juste au-dessus du couvercle du cercueil.

La dissolution des matériaux organiques qui constituaient la couverture de la chambre funéraire a entraîné l'effondrement à l'intérieur de cette dernière des blocs calcaires qui la recouvraient initialement (fig. 14). La chute de ces blocs sur les vestiges du cercueil et sur les dépôts carnés permet de constater que ces intrusions et les infiltrations de sédiments qui en ont découlé se sont effectuées diversement selon les espaces. Ainsi, les différents degrés de fracturation et de bouleversements consécutifs à l'effondrement du toit, tels qu'ils sont perceptibles sur chacun des trois lots d'ossements animaux, démontrent que la chute des blocs de couverture a été brutale dans le caisson occidental et très progressive dans le caisson oriental. Ces distinctions permettent d'avancer l'hypothèse d'un processus débutant par la rupture du plafond dans le caisson occidental, laquelle aurait facilité des infiltrations progressives de sédiments à la fois dans l'autre caisson et au-dessus du cercueil. Un tel processus permet de comprendre la préservation des

26. Première identification réalisée par Xavier Savary, géologue et pétrographe au Service d'archéologie du Conseil général du Calvados.

27. En l'occurrence, dans le cas présent, l'approche mécanique du comblement de cette fosse sépulcrale nous a privé de la possibilité d'établir une lecture verticale de la stratigraphie.

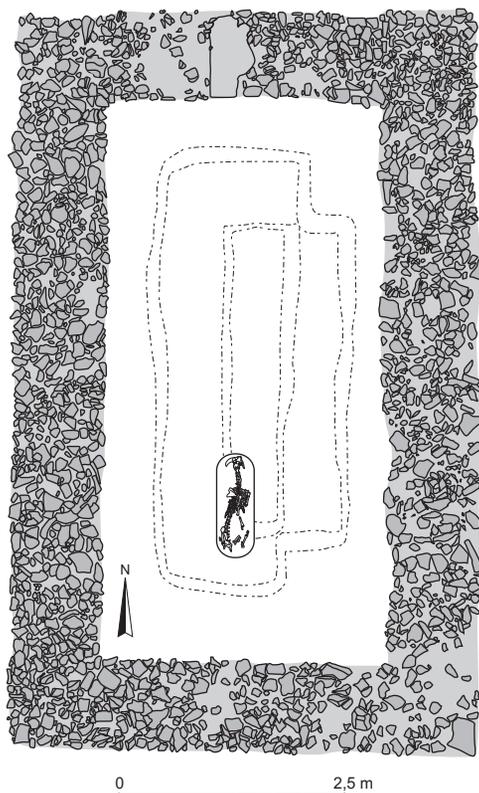


Fig. 15 – Plan de localisation de l'inhumation du bélier (dessin et DAO : Conseil général du Calvados).

connexions anatomiques des pièces carnées déposées dans le caisson oriental et la conservation à leur emplacement d'origine des pièces métalliques ayant servi à assembler le cercueil. En tombant, les blocs qui recouvraient la couverture ont rencontré le couvercle du cercueil et ont glissé pour la plupart le long de ses flancs, provoquant ainsi une densification plus importante de l'éboulis à l'intérieur des caissons qui les bordent. Le bois du cercueil s'est ensuite dissous progressivement et a laissé la place aux fins sédiments qui se sont lentement infiltrés par les interstices de l'amas de pierres qui s'était à nouveau accumulé sur le couvercle. Au même titre que pour le dispositif visant à s'assurer de la fermeture complète et définitive du cercueil, l'accumulation de blocs de pierre au-dessus du toit de la chambre funéraire reflète la volonté à la fois d'assurer la quiétude en limitant les risques d'intrusion et d'interdire à l'ombre de celle-ci de venir troubler l'existence des vivants.

### L'INHUMATION D'UN BÉLIER : RITE DE SÉPARATION OU RITE DE COMMÉMORATION ?

Les sédiments qui recouvrent l'amas de pierre accumulé au-dessus du toit de la chambre funéraire ont livré les restes d'un bélier. L'animal a été déposé dans une fosse, dont les contours n'ont pu être observés avec précision, qui a été creusée dans l'axe médian du monument (fig. 15). La localisation de ce creusement ne paraît pas le fruit du hasard puisque la tête du bélier est précisément posée au tiers sud de la longueur du monument, à l'aplomb de la sépulture sous-jacente. L'animal reposait allongé sur le flanc gauche, la tête posée au nord, avec un corps soigneusement aligné dans l'axe du monument (fig. 6 et 16).

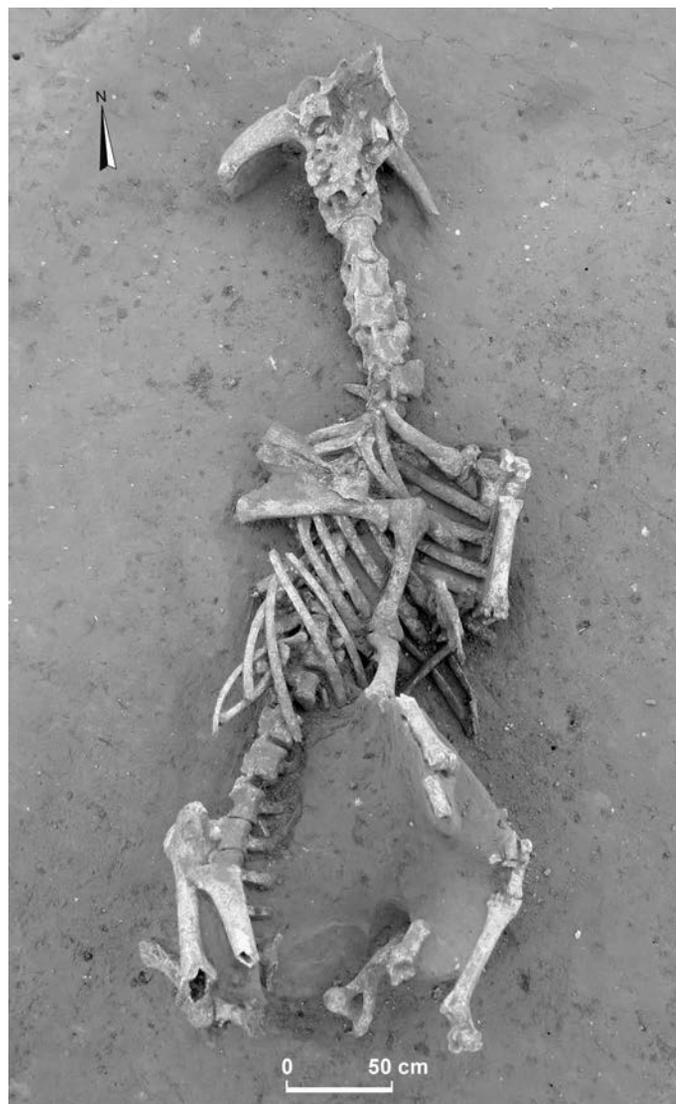


Fig. 16 – Vue du squelette du bélier inhumé dans le probable mausolée (cliché : Conseil général du Calvados).

Le squelette déposé dans le probable mausolée est celui d'un *Ovis aeries* mâle âgé de 14 ans, ce qui conduit à l'identifier comme un animal de réforme. La détermination du sexe n'a pu se faire qu'à partir de l'étude des chevilles osseuses de l'animal, puisque le coxal n'a pas résisté au prélèvement sur le terrain. L'estimation de l'âge repose sur l'épiphytisation totale de ses os, sur l'état d'ossification avancé de quelques sternèbres et intercostaux retrouvés, ainsi que sur l'usure très avancée des molaires de la mandibule (Grant, 1982). Les principales traces qui ont pu être observées sur les ossements sont celles de radicales qui sont généralisées sur l'ensemble des ossements. Les autres traces correspondent à quelques fissures et au changement de couleur de la patine sur les diaphyses des métacarpes et du radius droit. En conséquence, aucune trace d'origine anthropique, qui aurait permis de déduire les conditions du décès, n'a été décelée. Il n'est donc pas possible de déterminer à partir des observations faites sur le terrain si cet animal a été abattu ou s'il est mort de cause naturelle.

Les membres postérieurs et le membre antérieur droit sont dépliés sous l'abdomen, alors que le membre antérieur gauche est replié sous le thorax. En se fondant sur l'agencement du rachis, il est possible de constater la position toute particulière

de la dépouille au moment de l'enfouissement. En effet, toute la région cervicale apparaît en vue ventrale jusqu'à la 7<sup>e</sup> vertèbre, alors que la région thoracique apparaît en vue médiale. Les lombaires apparaissent quant à elles en vue médio-ventrale à partir de la 1<sup>re</sup> vertèbre lombaire. Parallèlement, les connexions osseuses sont restées strictes au niveau des vertèbres cervicales et thoraciques jusqu'à la 12<sup>e</sup>, puis deviennent lâches entre cette dernière et la 4<sup>e</sup> lombaire, avant de redevenir strictes au niveau des dernières lombaires et du sacrum. De fait, ces différences sont la conséquence de la position de l'animal, dont le rachis épousait le profil de la fosse avec le crâne à 30 cm en contrebas de l'arrière-train<sup>28</sup>.

Cette dernière surélévation explique la disparition d'une partie du membre postérieur gauche, des vertèbres caudales et des phalanges tarsiennes, qui devaient se trouver dans les niveaux altérés ultérieurement, lors de la remise en culture des terres. À l'exception de la partie postérieure, le reste du squelette est très bien conservé, comme l'atteste la préservation des sternèbres, des vertèbres, des intercostaux et des petits os du carpe. La disposition des vestiges osseux dans le comblement limoneux de la fosse permet de restituer le processus d'enfouissement.

En premier lieu, l'intégrité de la dépouille au moment de son enfouissement tend à montrer que le cadavre du bélier a été inhumé peu de temps après son abattage et sans qu'il y ait eu prélèvement de partie anatomique sur le corps. Par ailleurs, cette même intégrité montre que l'enfouissement s'est effectué dans un milieu clos à l'abri des charognards.

Alors que le gril costal gauche est encore en connexion anatomique, trois mouvements ont pu être observés sur le côté droit de l'animal. D'une part, les cinq premières côtes apparaissent en vue médiale et en connexion stricte avec les vertèbres thoraciques. D'autre part, de la 6<sup>e</sup> à la 13<sup>e</sup> côte, un mouvement de bascule progressif vers l'ouest est observable, modifiant la manière dont elles se présentent avec les 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> côtes en vue crâniale, les 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> en vue médiale et les 12<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup> en vue caudale. Ce mouvement de bascule vers l'est peut être expliqué par l'effondrement du membre antérieur droit sur la cage thoracique. Sur le membre antérieur droit, la scapula se présente en face latérale, l'humérus en face médio-crâniale et le reste du membre en face dorsale. Les connexions y sont lâches mais respectent la logique anatomique du membre. Ce membre devait être initialement allongé le long du corps. Le membre antérieur gauche est replié sur lui-même avec un léger glissement du bas de patte vers le fond de la fosse. Il se présente en face médiale pour la scapula et l'humérus, puis en face palmaire pour le radius et en face dorsale pour le métacarpe. Les connexions y sont strictes pour le membre, mais lâches pour

28. L'unique manipulation remarquée sur le squelette correspond au déplacement du crâne qui a été déconnecté du reste de la colonne vertébrale puis replacé sur la première vertèbre cervicale. Ce mouvement résulte d'une action humaine intervenue à la période mérovingienne lors de l'installation d'une fosse sépulcrale. Cette exhumation fortuite a sans doute entraîné la disparition de la totalité des os de la face et l'extrême abrasion du reste du crâne. Le crâne a été réutilisé comme calage dans la sépulture comme l'atteste son alignement avec les pierres utilisées pour consolider le coffrage de planches assemblé à même la tombe. À la même occasion la mandibule de l'animal a été dispersée aux deux extrémités de la fosse sépulcrale. La mandibule gauche a, en effet, été découverte le long de la paroi sud de la fosse et la mandibule droite, quant à elle, a été retrouvée au fond de la fosse à l'est.

le bas de patte. Le membre postérieur droit est resté connecté au coxal. Il apparaît en vue médiale, avec une connexion lâche entre le fémur et le tibia, pour les deux pièces anatomiques encore présentes. Enfin, le membre postérieur gauche est déconnecté du coxal et distant d'une dizaine de centimètres en hauteur, mouvement lié à l'effondrement du bassin de l'animal vers l'ouest. Le fémur apparaît sur sa face médio-caudale et est resté connecté au tibia, lui-même apparu sur sa face ventrale. À l'inverse, le bas de patte se présente en vue palmaire et est déconnecté du reste du membre. Ce bas de patte devait en conséquence être en élévation avant de chuter vers le nord lors de la décomposition des chairs, ce que confirme également la face d'apparition médiale du calcanéum, qui est lui-même déconnecté du reste du membre.

Les différences observées pour certaines connexions, plus étroites que d'autres, révèlent que l'enfouissement s'est déroulé progressivement, mais sur une courte période. En effet, une première phase d'enfouissement est observable, recouvrant le côté gauche de l'animal placé au contact du fond de la fosse. Ce colmatage est cependant resté partiel puisque d'autres mouvements sont intervenus postérieurement ; selon les schémas de décomposition traditionnels, les bas de pattes sont en effet parmi les derniers éléments à se disloquer du reste de l'animal (Méniel, 2008, p. 127). Enfin, la rotation du calcanéum, reposant sur le comblement de la fosse, n'a pu s'opérer qu'au moment où l'animal était presque totalement enfoui.

Pour expliquer la présence de la dépouille d'un bélier au-dessus d'une tombe, il était nécessaire en première instance de fixer la date de son enfouissement. Plusieurs constats peuvent être établis à partir des observations archéologiques faites en cours de fouille. Le cadre dans lequel s'est accomplie la décomposition des chairs implique que la dépouille du bélier a été déposée dans un espace couvert qui l'a préservé des intempéries ainsi que des atteintes des charognards, dont nulle trace n'a été observée sur les os. Cette protection peut avoir résulté soit de la mise en place d'un couvercle sur la fosse, soit du dépôt du corps à l'intérieur d'une construction encore en élévation et dont le rez-de-chaussée aurait en conséquence été creux et accessible de l'extérieur. Dans les deux cas, la dépouille de l'animal paraît avoir bénéficié d'un traitement plus soigné que celui qu'on serait en droit d'attendre si l'objectif avait été seulement de se débarrasser de la carcasse d'une bête crevée dans un autre lieu. Si la motivation n'avait été qu'hygiénique, la dépouille aurait soit été immédiatement recouverte de terre, soit simplement déposée sur le sol d'un édifice désaffecté mais toujours encombrant dans le paysage. Au même titre que sa localisation dans le probable mausolée, le soin, même minimum, apporté au dépôt du corps de ce bélier conduit à y voir le résultat d'un geste volontaire lié à la présence d'une tombe sous-jacente.

Pour tenter de trancher entre les deux solutions, les restes du bélier ont fait l'objet d'une datation radiométrique qui place cette inhumation quelque part entre 250 et 410 apr. J.-C., avec deux périodes plus probables qui couvrent respectivement les années 260-290 et 320-390<sup>29</sup>, soit entre 50 et 250 ans après la clôture du tombeau sous-jacent qui intervient entre 140 et 190. Une seconde datation de même nature, menée sur d'autres restes de ce même bélier, donne toutefois des résultats sensiblement

29. Datation radiométrique réalisée par Beta Analytic Inc., résultat à 2  $\Sigma$  (95 % de probabilité) et à 1  $\Sigma$  (68 % de probabilité).



Fig. 17 – Vue des trois monuments alignés avec, au premier plan, l'inhumation du bélier (cliché : Conseil général du Calvados).

différents puisqu'elle fixe la mort de l'animal aux années 124 et 337 apr. J.-C., avec une grande probabilité entre les années 135 et 252<sup>30</sup>. En retenant la première datation radiométrique, l'inhumation du bélier est complètement déconnectée chronologiquement des funérailles proprement dites, alors qu'avec la seconde elle est potentiellement concomitante. Même s'il est impossible de retenir définitivement l'une ou l'autre des datations, il faut néanmoins constater que la première est partiellement corroborée par le constat selon lequel l'effondrement du plafond de la chambre sépulcrale et la dissolution du bois du sarcophage ont été sans réel effet sur la dépouille du bélier, montrant ainsi que son enfouissement est intervenu longtemps après les funérailles de la défunte au-dessus de laquelle le corps de l'animal a été déposé. Reste alors à déterminer les motivations qui ont conduit à déposer le corps du bélier au-dessus d'une sépulture close entre 50 et 250 ans plus tôt. En retenant la borne chronologique la plus ancienne, il est à noter que le geste en question serait sensiblement contemporain de l'installation du dernier enclos funéraire qui compose la nécropole ainsi que de la crémation effectuée à son voisinage immédiat (fig. 17). Quoi qu'il en soit, l'hypothèse d'une offrande commémorative s'accorde assez mal avec les pratiques attestées pour l'Antiquité gréco-romaine qui privilégient les libations, le dépôt de couronnes de fleurs, l'usage des parfums ou encore de l'encens. Les offrandes carnées qui pouvaient intervenir lors des repas commémoratifs

sont, dans les sources narratives, systématiquement partagées entre les vivants et le mort, la part de ce dernier étant brûlée. Faut-il dès lors envisager que la dépouille du bélier découverte à Vâton soit la trace d'un rituel de nécromancie ou de divination, tel que l'ont accompli Ulysse<sup>31</sup> et Énée<sup>32</sup> ou faut-il plutôt y voir la trace d'un sacrifice destiné à honorer les mânes de la défunte ? Cette seconde explication pourrait d'ailleurs avoir prévalu si l'on retient la datation la plus ancienne du bélier.

### FASTE ET RITES FUNÉRAIRES POUR UN MEMBRE DE L'ARISTOCRATIE PROVINCIALE

La tombe datée de la seconde moitié du II<sup>e</sup> s. apr. J.-C. découverte à Vâton se signale par le faste funéraire qui a été déployé pour accompagner le corps d'une femme dans sa dernière demeure. L'analyse détaillée des vestiges découverts permet de restituer les grandes lignes et la succession des gestes et pratiques qui ont accompagné sa mise en place. Les travaux ont débuté par le creusement d'une vaste fosse rectangulaire destinée à accueillir le cercueil. Ce dernier semble avoir été façonné en sciant un tronc dans le sens de la longueur. La partie qui devait faire office de coffre a été évidée, puis rehaussée par l'ajout d'un cadre en bois qui, fixé à l'aide de très gros clous, prolongeait la hauteur des parois. Une fois le coffre posé sur le

30. Datation radiométrique réalisée par AMS-Labor Erlangen, résultat à  $2 \Sigma$  (95,4 % de probabilité) et à  $1 \Sigma$  (68 % de probabilité).

31. La *nekuia* qui compose le chant XI de *L'Odyssée*.

32. Virgile, *L'Énéide*, chant VI, v. 249-254.

fond de la fosse, cette dernière a commencé à être remblayée jusqu'à ne plus laisser émerger que la rehausse de la cuve. Au moment de l'inhumation, la tombe devait apparaître comme une fosse rectangulaire dont le fond comprenait un creusement un peu plus étroit destiné à recevoir le corps de la défunte. Cette dernière y a été déposée allongée sur le ventre et a reçu diverses pièces de mobilier parmi lesquelles des verreries et une monnaie. Autour du cercueil, des espaces faisant office de caissons à offrandes ont accueilli des dépôts de pièces de viandes à forte valeur alimentaire ainsi que d'autres objets en matériaux organiques dont il ne subsiste désormais que quelques clous en fer. Les éléments conservés indiquent néanmoins l'abondance des offrandes, soulignant d'autant le faste de l'apparat funéraire. Un fois le corps déposé dans le coffre, le cercueil a été refermé à l'aide de la seconde partie du tronc précédemment évoqué avant d'être scellé à l'aide de quatre agrafes en fer. La chambre et les caissons à offrandes ont ensuite été fermés à l'aide d'une couverture, elle aussi probablement en bois, recouverte d'un amas de grosses pierres et d'un épais remblai de terre. L'aménagement du tombeau s'est poursuivi par l'édification d'un monument dont l'aspect extérieur reste inconnu.

Les dispositions observées dans l'aménagement de cette sépulture de Falaise répondent aux trois temps du rituel funéraire identifiés par l'anthropologie sociale (Hertz, 1907 ; Baudry, 2006, p. 46-58 ; Clavandier, 2009) auxquels il est possible de faire correspondre les étapes essentielles du travail de deuil telles qu'elles ont été reconnues par la psychanalyse (Bacqué, 1995, p. 49-70 ; Cinq-Mars, 2010). Le premier temps correspond à l'acceptation de la réalité du décès, qui passe dans le rituel par la préparation et la présentation du cadavre sous son meilleur aspect. Intervient ensuite l'inhumation qui marque le point d'orgue de cette phase, au cours de laquelle mort et vivants se sont rapprochés dans leurs conditions et qui sanctionne la nécessaire séparation laissant d'un côté le mort accéder à sa place de mort et de l'autre les vivants réintégrer le monde des vivants. Débute alors la troisième phase qui correspond à l'intériorisation psychanalytique de la mémoire du mort et qui se traduit matériellement par la mise en place de supports et de pratiques de commémoration du défunt.

Les gestes d'exposition, ablution et habillage, permettent de substituer à l'image terrifiante du cadavre, que l'on sait irrémédiablement engagé dans un processus de corruption et de dissolution, celle du défunt restauré dans l'aspect que les vivants lui connaissaient avant son trépas. En éloignant la perspective de devenir un *cadaver* et en maintenant le *corpus* du défunt dans un simulacre de vie, les vivants restaurent le statut et la place sociale du mort un temps menacé par l'emprise grandissante de la nature (Allara, 1995). La première phase du rituel vise à substituer à la mort biologique et naturelle une mort culturelle dans laquelle les vivants se sentent en mesure d'agir. Parallèlement, la présence du défunt ainsi restaurée offre les conditions nécessaires à la séparation du mort et des vivants que vient sanctionner la mise au tombeau (Belayche, 1995). Les gestes qui accompagnent cette dernière jouent sur un registre similaire. Les hommages qui lui sont rendus sous forme verbale, comme la *laudatio*, ou pratique, comme les offrandes (*munera*<sup>33</sup> et *dona*<sup>34</sup>) s'adressent au mort qui se montre encore vivant dans l'image-simulacre de son *corpus* lavé, parfumé et habillé. La qualité de souillure

attachée au cadavre dans le monde latin résulte du sentiment du numineux (Otto, 2001, p. 58) qui surgit lorsque les vivants rentrent en contact avec la mort. Il convient dès lors d'assurer la séparation entre le mort et les vivants afin d'interdire la potentielle contagion introduite par ce face-à-face avec la mort. La représentation du défunt qui structure la première phase du rituel funéraire prépare la séparation proprement dite qui intervient au moment de la clôture du tombeau, que celui-ci contienne des cendres ou un corps maintenu dans son intégrité physique. Si cette clôture physique manifeste cette séparation, celle-ci ne peut être effective qu'à la condition que les pratiques appropriées aient été conduites selon les usages et la tradition. Parmi ces usages interviennent à la fois la restitution au mort de ce qui lui appartient<sup>35</sup> (Vernant, 1982, p. 8) ou ce qui lui est dû ainsi que toutes les marques de déférence qui constituent autant d'hommages que les vivants lui adressent. Le message révélé par les offrandes carnées déposées dans la tombe de Vâton s'adresse en première instance à la défunte. Ces dépôts, qu'ils soient interprétés en termes de sacrifice ou d'offrandes au défunt et à ses Mânes, visent à s'assurer du contentement de l'âme du défunt qui n'aura pas à trouver de prétexte pour rester et se manifester dans le cours de l'existence des vivants en dehors des espaces et des temps qui, dans le monde, sont les siens. Le *locus religiosus*, défini avant tout en termes juridiques, apparaît ainsi comme la *portio fundi* appartenant aux morts et à ses Mânes en raison de la présence de ses restes corporels : « Ce sont les droits des morts sur la terre qu'ils occupent et non ceux des vivants, qui font de celle-ci une chose religieuse » (Visscher, 1963, p. 63).

De leur côté, les *Lemuria* correspondent aux jours signalés par Ovide au cours desquels les morts sont en mesure de parcourir le monde avant que les vivants ne les congédient à nouveau jusqu'à l'année suivante<sup>36</sup>. Le sentiment d'inquiétante étrangeté des morts qui transparaît dans la littérature de l'Antiquité classique résulte de cette faculté des morts à se manifester dans le monde. En déposant ces offrandes sur le bûcher ou dans le tombeau, les vivants cherchent à congédier l'âme (*animapsyché*) ou l'ombre (*umbra-eidolon*) du défunt et faute d'avoir une réelle certitude sur ce départ, il est préférable de s'assurer que l'une et l'autre restent attachées au *corpus* du défunt<sup>37</sup> dans un lieu spécifique, circonscrit, et devenu objet de prévenances religieuses au sens classique du mot *religio*<sup>38</sup>. Être religieux, avant que les auteurs chrétiens<sup>39</sup> n'en changent le sens, c'est : « recommencer un choix déjà fait, réviser la décision qui en résulte [...]. Il indique une disposition intérieure et non une propriété objective

35. Virgile, *L'Énéide*, VI, v. 233.

36. Ovide, *Fastes*, V, v. 421-445.

37. Virgile distingue explicitement les trois composantes de l'homme traditionnellement reconnu lorsqu'il fait dire à Énée : « *salvete, recepti nequiquam cineres animaeque umbraeque paternae* », *L'Énéide*, V, v. 80-81. Pline fait de même lorsqu'il se demande si « Les fils de l'homme auront-ils jamais la paix, si leur âme, dans l'empyrée, leur ombre, aux enfers, demeurent conscientes ? », Pline l'Ancien, *Histoire naturelle*, VII, 55.

38. Sextus Pompeius Festus, *De la signification des mots*, XVI au mot *religio*. Cicéron, *De natura deorum*, II, 28, 72. Cette définition du mot *religiosus* pour définir le tombeau est celle qui prévaut dans les textes juridiques transmis par le Code justinien.

39. Lactance, *Divinae Institutiones*, IV, XXVIII et Augustin, *De Vera Religione*, 55, 111 ; *Retractationes*, 13.9.

33. Virgile, *L'Énéide*, XI, v. 195.

34. Ovide, *Amores*, III, v. 50 ; Virgile, *L'Énéide*, V, v. 54.

de certaines choses ou un ensemble de croyances et de pratiques. La religion romaine, à l'origine, est essentiellement subjective » (Benveniste, 1969, p. 222). La *religio* est avant tout « une hésitation qui retient, un scrupule qui empêche et non un sentiment qui dirige vers une action ou qui incite à pratiquer le culte ». Elle est en conséquence, poursuit le linguiste, affaire d'observance, « notion de pratique et non pas de croyance » (*ibid.*). La *religio* antique est une conduite conforme à adopter par l'observant lorsque celui-ci est confronté à un objet particulier en présence duquel il ressent une impression de révérence craintive : le sentiment du numineux. Être religieux, c'est croire à l'efficacité du rituel, c'est croire qu'au travers du corps du défunt s'exercent des puissances et des forces numineuses en face desquelles il convient d'opérer comme il se doit, selon les usages, car on conserve un doute sur ce qu'il advient avec le trépas. Face à la mort, le scrupule est de mise et l'observance des gestes appropriés collectivement reconnus comme tels garantit contre le doute sur ce qu'elle est ou du moins sur ce qu'elle signifie. Les profondes mutations de la notion de religieux qui interviennent entre la fin de la République et l'Empire tardif (De Souza, 2004, p. 93-96) ne sont jamais parvenues à effacer totalement ce sentiment de révérence scrupuleuse face aux mystères de la mort dont l'acceptation primitive du mot *religio* porte la trace. Après avoir recouvert un vaste domaine allant d'un lieu frappé par la foudre à des lieux de culte privés et à des sépultures au temps de Cicéron, la notion de religieux se réduit à la catégorie des sépultures dans la jurisprudence du Haut-Empire. L'importance des opinions intellectualistes portées par les penseurs platonisants et les stoïciens qui s'affirment à la fois chez les philosophes et les poètes masque difficilement la permanence de représentations plus archaïques dans lesquelles les vivants sont en mesure d'agir sur la destinée des morts et inversement les morts sont en capacité d'intervenir dans le monde des vivants. Le cynique Lucien de Samosate, au I<sup>er</sup> s. apr. J.-C., fait ainsi dire à Hermès psychopompe qui s'adresse à Charon qu'il ne sait en quoi le culte rendu aux morts « concerne ceux qui sont chez Hadès. En tout cas, les gens sont persuadés que les âmes remontées d'en bas viennent dîner comme elles peuvent en voltigeant autour de la graisse et de la fumée et boire le lait et le miel dans la fosse. »<sup>40</sup> Les deux temps de la *nekuia* d'Énée qui composent le livre VI de *L'Énéide* sont en ce sens révélateurs, puisque Virgile, qui privilégie une vision platonicienne de l'au-delà, est lui aussi amené à reprendre les termes matérialistes de la mythologie traditionnelle afin de leur assigner une nouvelle signification.

Dans le cas des tombes de Vâton, les dons (*dona*) et les offrandes (*munera*), l'aménagement d'un tombeau à vocation ostentatoire aussi bien que l'ensemble de l'apparat funéraire apparaissent comme autant de traces de ces représentations traditionnelles. Ils sont la marque de la sollicitude que les vivants adressent à celle qui n'est plus et au moyen desquels ils s'assurent que l'ombre de la défunte ne trouvera pas de prétexte pour manifester son insatisfaction auprès des vivants qui auraient négligé de lui accorder tout ce qui permet de trouver le repos dans la tombe ou de rejoindre le séjour des morts<sup>41</sup>. Il s'agit, comme le

40. Lucien de Samosate, *Charon ou Les observateurs*, 22.

41. On verra à ce sujet les reproches formulés par l'*umbra* de Cynthia à l'adresse de Properce qui n'a guère montré de déférence dans la conduite de ses funérailles. Properce, *Élégie*, IV, 7 ou encore la célèbre *Lettre*, VII, 27 de Pline le Jeune mettant aux prises le philosophe

dit Virgile, « d'enfermer l'âme dans son tombeau »<sup>42</sup>. Les signes qui expriment l'attention que les vivants portent à la défunte visent à s'assurer de sa bienveillance et l'on n'aura pas manqué de lui indiquer le chemin à suivre en la couchant face contre terre et en lui accordant le pécule nécessaire au règlement du passage dont elle aura à s'acquitter auprès de l'avare nocher. Mais, faute de certitude, et puisque de telles dispositions pourraient s'avérer insuffisantes, les vivants ont pris soin de mettre en place divers dispositifs visant à clore irrémédiablement à la fois le cercueil à l'aide d'agrafes en fer et la probable chambre funéraire en la recouvrant d'un amas de grosses pierres. Ainsi les vivants se garantissent contre une possible divagation sur terre de l'ombre de la défunte tout en empêchant les tentatives d'ouverture du tombeau dans l'intention de prélever des offrandes ou, pire encore, des morceaux du cadavre. Si l'ombre n'était alors pas parvenue au séjour des morts, elle resterait attachée au corps qu'elle animait il y a peu à la fois par des moyens coercitifs et par l'appât d'offrandes flatteuses.

La séparation des vivants et des morts n'est cependant pas définitive et ces derniers sont susceptibles d'agir sur l'existence des vivants si le culte qui leur est dû n'est pas régulièrement et correctement conduit. Le tombeau devient dès lors le lieu d'exercice de ce culte consacré au moment des funérailles par un sacrifice (Lepetz, Van Andringa, 2004, p. 168 et 2008, p. 115). Il n'en demeure pas moins que la position des dépôts au contact du corps ou dans les caissons qui bordent le cercueil tend à souligner que ces dépôts s'adressent avant tout à la défunte. De son côté, le corps du bélier déposé au-dessus du toit de la chambre sépulcrale pourrait être interprété comme la trace d'un sacrifice de consécration d'un locus désormais consacré au culte des Mânes de la défunte, à condition toutefois de retenir la datation radiométrique la plus précoce.

Au-delà des enjeux sociaux, maintes fois rappelés, qui consistent à réaffirmer la légitimité historique, sociale et territoriale de la lignée du mort commémoré, le culte dû au mort permet de combattre l'oubli dont la principale victime reste le mort lui-même. Repas, libations et autres sacrifices entretiennent le souvenir du mort qui, de ce fait, ne disparaît pas de ce monde et évite ainsi de se dissoudre « dans l'immense anonymat des morts », masse indifférenciée reléguée dans « l'obscur égalité du Royaume des morts » (Visscher, 1963, p. 30-31). Les âmes des défunts comme le rappelait Erwin Rhode « sont dépendantes du culte des membres de leur famille qui jouissent encore de la vie, et c'est par la nature de ce culte que leur sort est déterminé » (Rhode, 1928, p. 205). Le monument (*monumentum*) qui s'élève au-dessus du sépulcre est le support de la mémoire au travers duquel le défunt ne subit pas cette seconde mort définitive qu'est l'oubli<sup>43</sup>.

Ainsi, au-delà de ses dispositions formelles, le rituel funéraire répond à deux nécessités contradictoires qu'il a pour fonction de concilier. Il assure la séparation du mort et des vivants tout en instaurant une continuité entre eux par-delà les limites du temps et de l'espace. Cette relation obligée qui met aux prises les vivants avec le monde surnaturel reste néanmoins circonscrite en un lieu, le *locus religiosus*, et en un temps, celui

Athénodore avec un spectre qui hante une maison d'Athènes faute d'avoir bénéficié de funérailles convenables.

42. « *Animamque sepulcro condimus* », Virgile, *L'Énéide*, III, v. 67-68.

43. Stace, *Silves*, III, v. 209-210.



Fig. 18 – Vue des trois monuments funéraires antiques de Vâton (cliché : D. Levalet, Archeokap).

du culte des morts, circonscrit par l'action et la volonté des vivants. Le « cadavre-souillure », parce qu'il instaure la relation avec le numineux, nécessite qu'on lui accorde une place, mais ce sont les vivants qui décident quelle part du territoire devient ce lieu au statut juridique d'exception.

D'un point de vue socio-économique, le faste funéraire qui caractérise la tombe de Vâton ainsi que le choix de la recouvrir d'un probable mausolée démontrent que la défunte à laquelle elle est destinée appartient à une classe sociale privilégiée. Les choix opérés dans le rituel et l'architecture de la tombe illustrent au plus près les pratiques funéraires adoptées par les élites sociales et économiques qui prospèrent partout en Gaule dans le cadre de la *Pax romana*. Ils apparaissent comme des témoignages explicites de l'adhésion de ces élites à une culture commune qui s'est diffusée au gré de l'extension de l'Empire. Un tel faste des funérailles et l'architecture complexe de la tombe de Vâton ne trouvent pas, jusqu'à présent, d'équivalents dans la cité des Viducasses où cette sépulture a été implantée. Aucun autre mausolée n'a jusqu'à présent été identifié dans ce même territoire et il demeure très exceptionnel dans les cités du nord-ouest des Gaules (Landes dir., 2002, p. 59)<sup>44</sup>. Reste que dans le cas de Vâton, les aléas de l'histoire et l'œuvre des récupérateurs de pierre ont effacé toute trace du nom de la défunte, alors que précisément l'élévation de tels monuments vise à ce que se perpétue le souvenir du mort, ne serait-ce qu'à travers son nom et cela afin de « ne pas être confondu dans la foule anonyme des gens obscurs voués à l'effacement définitif » (Cumont, 1942, p. 121). Par ailleurs, aucun objet qui aurait pu

renseigner sur la personnalité de la défunte ne semble avoir été déposé dans la tombe. En conséquence, les seules informations accessibles à son sujet sont liées à son rattachement à la famille résidant dans le siège domanial installé à 800 m en contrebas, le long du versant de la vallée que le probable mausolée domine. La place de la défunte dans cette famille devait être suffisamment importante pour que son tombeau fût choisi comme le symbole ostentatoire de la prospérité et de l'ancrage territorial de ladite famille. Cette place privilégiée dans la société et dans le paysage a joué un rôle prépondérant dans l'édification d'une nécropole, probablement familiale (fig. 14).

## DU MONUMENT À LA NÉCROPOLE

### L'INSTALLATION D'UN ENCLOS CONTRE LE MONUMENT PRIMITIF

L'emplacement sur lequel s'élevait le probable mausolée est retenu quelques décennies plus tard pour installer un nouveau monument funéraire qui vient prendre appui sur le mausolée. Ce deuxième monument se compose d'un espace quadrangulaire fermé au nord par le mur pignon de la construction antérieure et ceint sur les trois autres côtés par des massifs de fondation (fig. 18 et 19). Ces massifs de fondation sont nettement moins imposants que ceux qui ont été mis en œuvre pour le probable mausolée et ils n'apparaissent plus que sous la forme d'une tranchée de fondation large de 0,70 m et profonde de 0,15 m, remplie d'un amas de petites pierres en calcaire fin et friable. Les pierres présentent des angles très émoussés révélateurs d'un ramassage de surface et non pas d'une extraction en carrière. Le peu de dureté du calcaire est à l'origine de la fracturation et de

44. L'inventaire des monuments funéraires dans les Gaules dans le catalogue de l'exposition consacrée à « La mort des notables en Gaule romaine » est à ce titre très explicite.

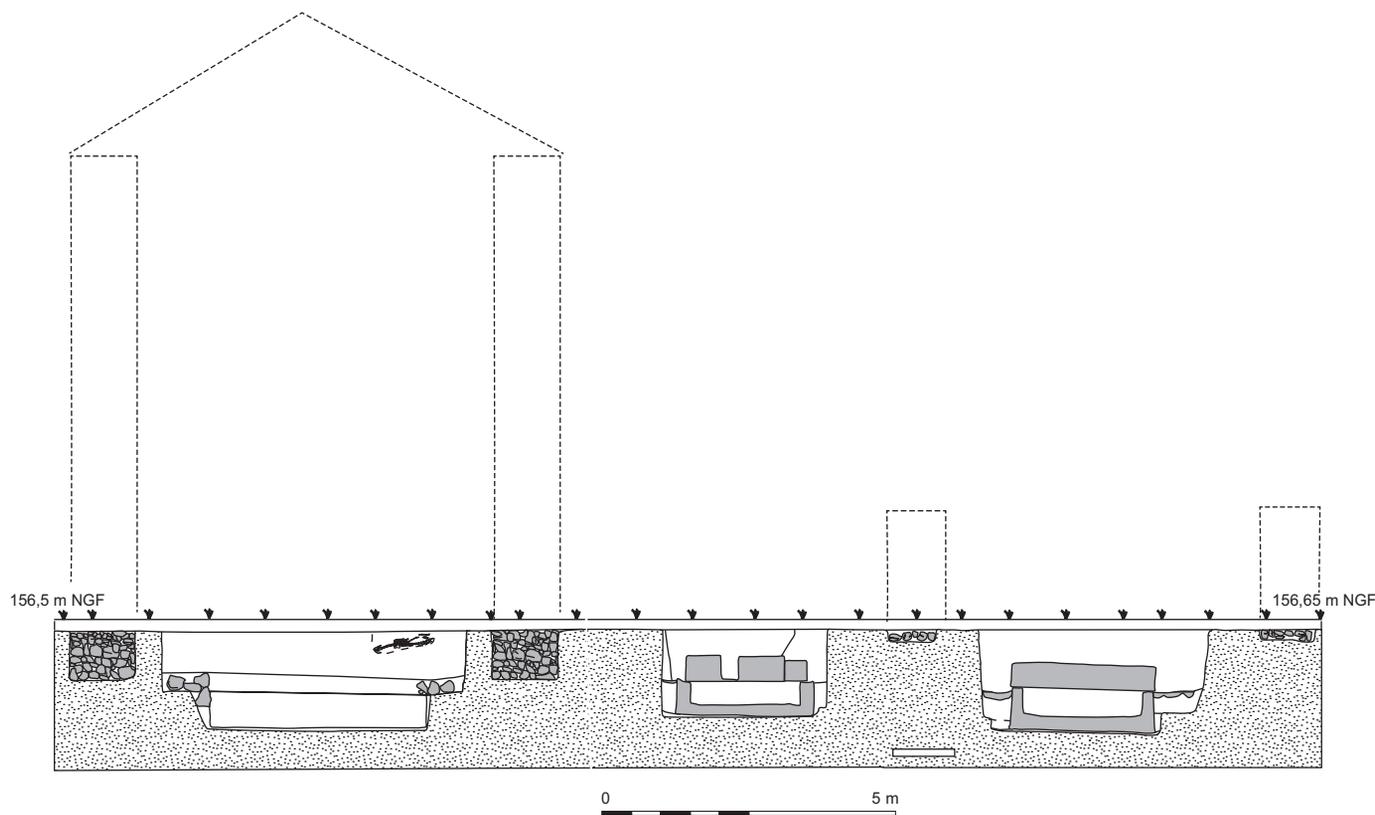


Fig. 19 – Coupes transversales du mausolée (DAO : Conseil général du Calvados).

l'écrasement des pierres qui composent ces fondations, qui sont par ailleurs de longueurs inégales, puisque le mur occidental est long de 6,35 m, alors que la longueur du mur oriental n'excède pas 6 m. La largeur de l'espace qu'ils encadrent étant de 4,70 m, ces deux murs apparaissent débordants par rapport au mur méridional du probable mausolée qui constitue pourtant le quatrième côté du nouvel aménagement funéraire. Cette disposition ainsi que la faible profondeur des fondations conduisent à écarter l'hypothèse selon laquelle le deuxième monument serait lui aussi un édifice couvert de type mausolée et nous incite à penser qu'il avait peut-être la forme d'un enclos funéraire. Cet enclos, qui couvre une surface quadrangulaire d'environ 29 m<sup>2</sup>, devait se présenter sous la forme d'un espace clos par des murs ou des murets. De tels jardins ou enclos funéraires (*area* ou *cépotaphes*) sont courants durant l'Antiquité romaine (Cumont, 1949, p. 43 ; Toynbee, 1971, p. 91-100 ; Feugère, Gros, 1996 ; Mignon, Zugmeyer, 2006 ; Witteyer, 2008), mais demeuraient, jusqu'à présent, inconnus dans les Gaules du Nord-Ouest. Les autres aménagements de surface installés à l'intérieur du premier enclos de Vâton restent inconnus ; il est cependant loisible d'imaginer des ornements végétales et une signalisation de la tombe sous-jacente par une stèle ou un autel. Dans sa partie souterraine, le tombeau prend la forme d'une grande fosse aménagée afin d'accueillir un sarcophage cette fois-ci en pierre (fig. 20).

## UN SARCOPHAGE EN PIERRE

La fosse creusée afin de contenir le sarcophage a un plan quadrangulaire et est longue de 2,6 m pour une largeur de

2,4 m. Sa physionomie et le processus qui a conduit à son remblaiement résultent d'une succession de gestes sensiblement proches de ceux qui ont prévalu dans la mise en place du cercueil à l'intérieur du premier monument funéraire. La fosse principale a d'abord été creusée sur une profondeur de 1,3 m en deçà des massifs de fondation. Dans un second temps, le centre de cette fosse a été excavé sur une quinzaine de centimètres de profondeur supplémentaire. L'aménagement de cette fosse secondaire, dont les dimensions sont ajustées à la taille de la cuve du sarcophage qu'elle est destinée à recevoir, ne s'explique que par la volonté d'économiser le travail des fossoyeurs. Une fois le décaissement terminé, la cuve a été descendue et posée sur le fond de cette fosse secondaire.

La cuve est constituée d'un monolithe calcaire dont la longueur varie de 2,30 m à 2,37 m pour une largeur moyenne de 0,90 m et une hauteur comprise entre 0,52 m et 0,60 m. Cette absence d'harmonisation dans les proportions résulte du fait que le bloc employé n'a pas bénéficié d'une taille de finition et qu'il a été déposé dans la tombe dans l'état qui était le sien à la sortie de la carrière. Ses faces externes apparaissent de ce fait très frustes, mal dégrossies, et portent les marques laissées par les outils mis en œuvre lors de son extraction.

Pour extraire le bloc, les carriers ont utilisé un marteau taillant muni d'un long manche avec lequel ils ont pratiqué des tranchées étroites destinées à dégager les faces du bloc à extraire<sup>45</sup>. Dans la mesure où l'extraction du bloc du dessus et du bloc du devant avait préalablement laissé apparaître la

45. Informations : Laurent Dujardin, docteur en Histoire des mondes anciens et médiévaux, chercheur associé, UMR 6273 du CNRS, Craham, Centre Michel-de-Bouïard, Université de Caen.



Fig. 20 – Vue du sarcophage et de la fosse sépulcrale du deuxième monument (cliché : Conseil général du Calvados).

face supérieure et la face de front, ces saignées n'ont dû être creusées que sur les trois côtés restants ainsi qu'à la base du bloc à prélever. Ce dernier a ensuite été décollé par levage, s'il existait un joint de stratification, ou par débitage aux coins de bois ou de fer. La courbure générale des lignes de taille permet d'estimer à environ 1 m la longueur du manche de l'outil utilisé. Les frappes effectuées laissent des empreintes qui permettent d'estimer la largeur du taillant à 25 cm environ. L'outil est sans doute de type « escoude » (Bessac, 1986). C'est donc un bloc à peine dégrossi qui a été ramené sur le lieu de la sépulture pour servir de tombeau. Le matériau qui le compose est un calcaire oolithique tendre et peu cristallisé qui peut être identifié au calcaire d'écueil dit de Bon-Mesnil dont les affleurements les plus proches se situent à 3 km vers le nord et à 6 km vers le nord-est <sup>46</sup>. Les zones où ce matériau est accessible sont toutes desservies par des chemins en usage au cours de l'Antiquité.

Si la cuve n'a donc pas bénéficié d'une attention particulière de la part des tailleurs de pierre sur ses faces externes, elle porte en revanche les traces d'une reprise de taille en interne. L'évidement du bloc semble avoir été effectué à l'aide d'un outil pointu à tête carrée de type marteau à pointe. Ce type d'outil, de forme losangique, massif et lourd, est connu pour les tailles

grossières. Des traces plus fines démontrent la régularisation finale des parois internes à l'aide d'un marteau taillant. Ces tailles de finition ont concerné à la fois l'intérieur de la cuve et la tranche sommitale des parois. Deux boudins de pierre mal apprêtés ont toutefois été laissés en réserve le long du bord externe des parois de tête et de pied. L'intérieur de la cuve a été taillé à angle droit à son pied et en lui donnant une forme hémisphérique au niveau de la tête. Le vide ainsi obtenu mesure environ 1,83 m dans sa longueur maximale, qui correspond à sa longueur axiale, pour une largeur moyenne de 0,73 m. L'espace destiné à recevoir le corps avait une hauteur de 0,70 m.

La présence d'une nappe de poudre calcaire autour de la cuve indique que ce travail de finition de la cuve a été accompli sur place lorsque le monolithe avait déjà été posé sur le fond de la fosse sépulcrale (fig. 20 et 21). Celle-ci a en effet été remblayée jusqu'au sommet de la cuve avec un mélange de limon brun et de loess arraché au sous-sol. Un tel remblaiement peut très bien avoir été engagé pour faciliter l'évidement du monolithe en renforçant ainsi au moment de la taille l'assise des parois latérales. Le remblai mis en œuvre pour combler la cuve a été recouvert dans un second temps par un lit de poudre calcaire indurée. Le calcaire qui compose cette nappe est identique dans sa composition minérale au matériau lithique de la cuve. Le caractère exogène de ce calcaire conduit à identifier l'épannage de calcaire à un déchet issu des travaux d'évidement de

46. Informations : Xavier Savary, géologue au Service d'archéologie du Conseil général du Calvados.

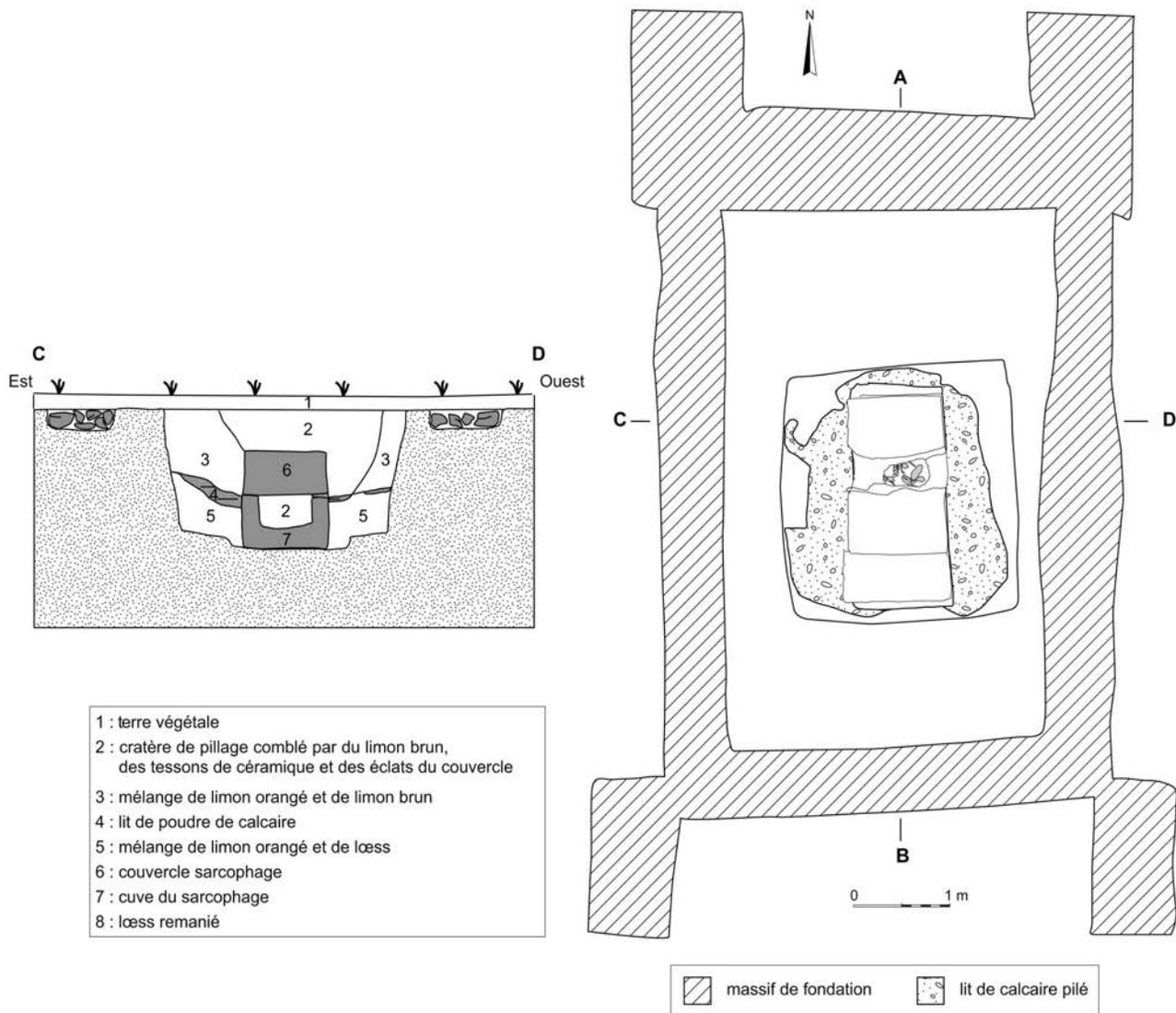


Fig. 21 – Plan et coupes stratigraphiques des vestiges du deuxième monument (DAO : Conseil général du Calvados).

la cuve. Néanmoins, l'absence de gros éclats, tout comme la déperdition de matière entre ce qui a été extrait et ce qui a été remis en œuvre sous forme d'épandage, impliquent une action spécifique relevant d'une autre intention que celle de se débarrasser de déchets de taille. Le calibrage du matériau épandu sous forme de poudre implique que ces déchets aient fait l'objet soit d'un tamisage, soit d'un concassage. La nappe de calcaire est apparue indurée, comme si la poudre calcaire ainsi obtenue avait été mouillée ou mise en place sous la forme d'un coulis. Dans les deux cas, le séchage de cet épandage lui a conféré une

importante résistance mécanique <sup>47</sup>. La mise en place de cette nappe de poudre calcaire entre le bord externe de la cuve et la

47. Afin de tester cette hypothèse, nous avons nous-même arrosé un échantillon de cette poudre calcaire avant de le laisser sécher au soleil. La résistance de l'agrégat ainsi obtenu a été spectaculaire. Il était impossible de le percer sans l'aide d'un outil métallique. Néanmoins, il n'est pas possible de certifier que l'induration de cette couche est le fruit d'une adjonction volontaire d'eau ou qu'elle résulte du long séjour en sous-sol de la poudre de calcaire.

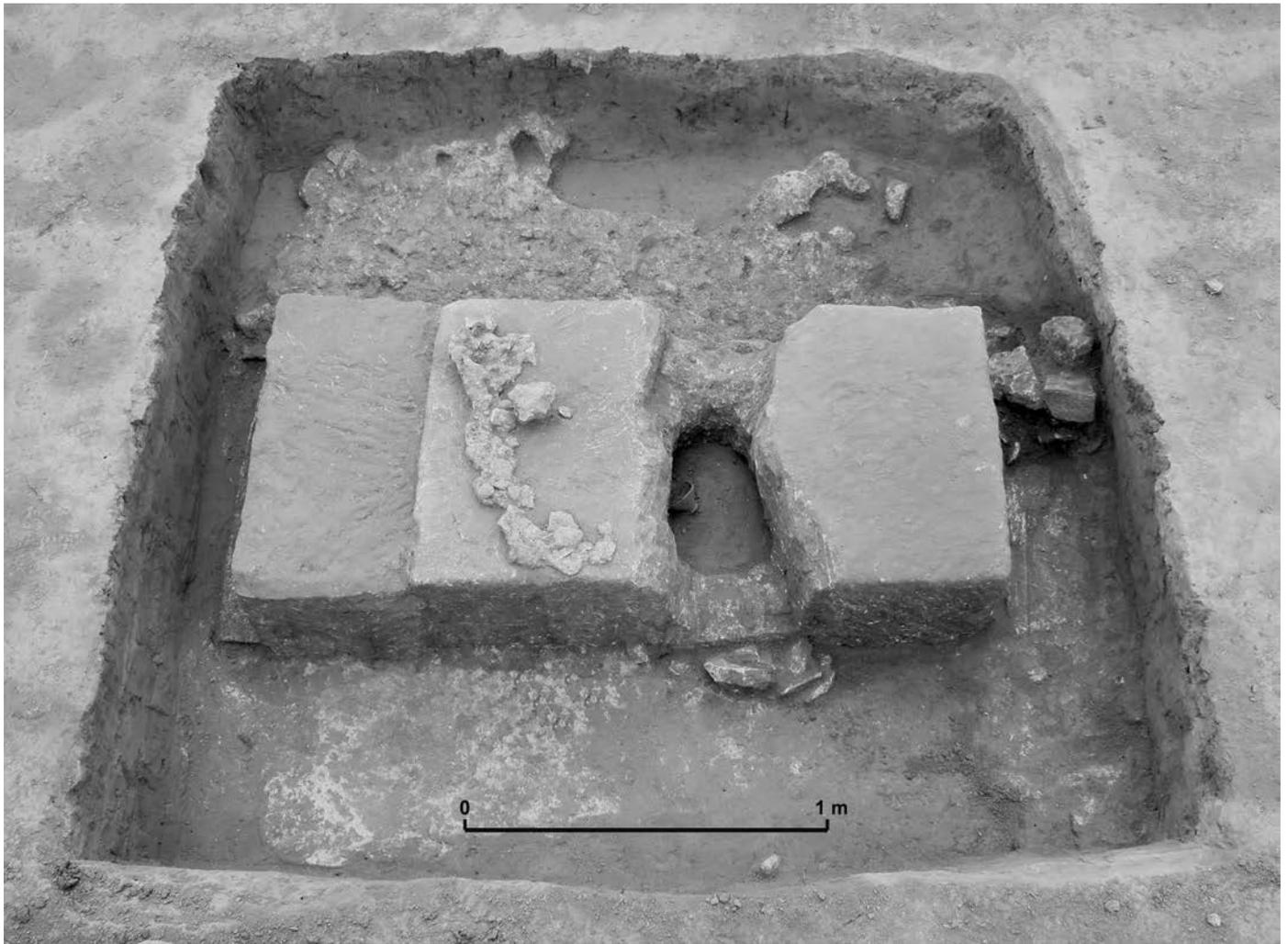


Fig. 22 – Vue de la couverture du sarcophage du deuxième monument portant les traces du pillage (cliché : Conseil général du Calvados).

paroi de la fosse peut avoir eu à la fois une finalité technique et répondre à un souci esthétique ; chacune de ces motivations n'étant pas exclusive de l'autre. La finalité technique pourrait correspondre à la volonté d'assainir le sol de la fosse autour de la cuve puisque ce sol composé de remblais redéposés devait être resté assez meuble. L'ajout de la nappe a permis d'obtenir une surface plane et indurée facilitant l'intervention des fossoyeurs. Parallèlement, la mise en place de cet épandage a permis de bénéficier des propriétés absorbantes du calcaire pour limiter les risques de remontées d'humidité<sup>48</sup>. La pose de la nappe calcaire pourrait aussi bien résulter de considérations esthétiques, puisque sa mise en place a permis d'obtenir un sol lisse et blanc autour de la cuve qui apparaissait alors en creux dans le sol de la fosse sépulcrale, à l'instar du choix de même nature mis en œuvre dans la sépulture rattachée au monument antérieur (voir *supra*, p. 120-121).

Le couvercle est pour sa part composé de deux blocs accolés. Le premier est long de 1,54 m pour une largeur de 0,87 m et une hauteur de 0,42 m (fig. 22). Le second est à la fois plus petit et moins épais puisqu'il mesure 0,97 m de longueur, 0,53 m de largeur pour une hauteur de 0,31 m. Le premier bloc est axé sur la cuve alors que le second est posé transversalement. Si la différence d'épaisseur entre les deux blocs peut faire

48. Ce procédé est à présent utilisé dans les travaux publics.

penser au premier abord à un rafistolage maladroit lié à une réutilisation secondaire du sarcophage, l'évidement de leurs faces inférieures en symétrie inversée de la forme donnée à la cuve démontre à l'évidence que la couverture en place est bien celle d'origine. Le bloc le plus long a été creusé en lui donnant une forme arrondie pour l'emplacement de la tête, alors que celui qui couvre les pieds a été évidé en adoptant une forme parallélépipédique. La correspondance entre l'évidement des deux blocs du couvercle et celui de la cuve implique que l'un et l'autre aient été mis en œuvre ensemble au cours d'une unique inhumation. Néanmoins, force est de constater que la difformité du couvercle ne s'accorde guère avec le soin – même s'il est tout relatif – apporté à la taille de la cuve. Deux raisons peuvent être envisagées pour expliquer un tel écart. La première est liée à un souci esthétique qui ne touche que la partie visible du sépulcre au moment des funérailles. Dans cette optique, seuls l'intérieur et les tranches sommitales de la cuve ont bénéficié d'une taille de finition, à la différence de ses parois externes, comme le couvercle, offerts aux seuls regards des tailleurs de pierre et des fossoyeurs. La seconde raison justifiant cette différence de traitement entre la cuve et le couvercle serait imputable à un accident de taille qui aurait entraîné le bris du monolithe de couverture ; bris auquel il aurait fallu remédier en procédant à une réparation de fortune. Pareille hypothèse, qu'aucune preuve matérielle ne vient étayer, permettrait d'expliquer le

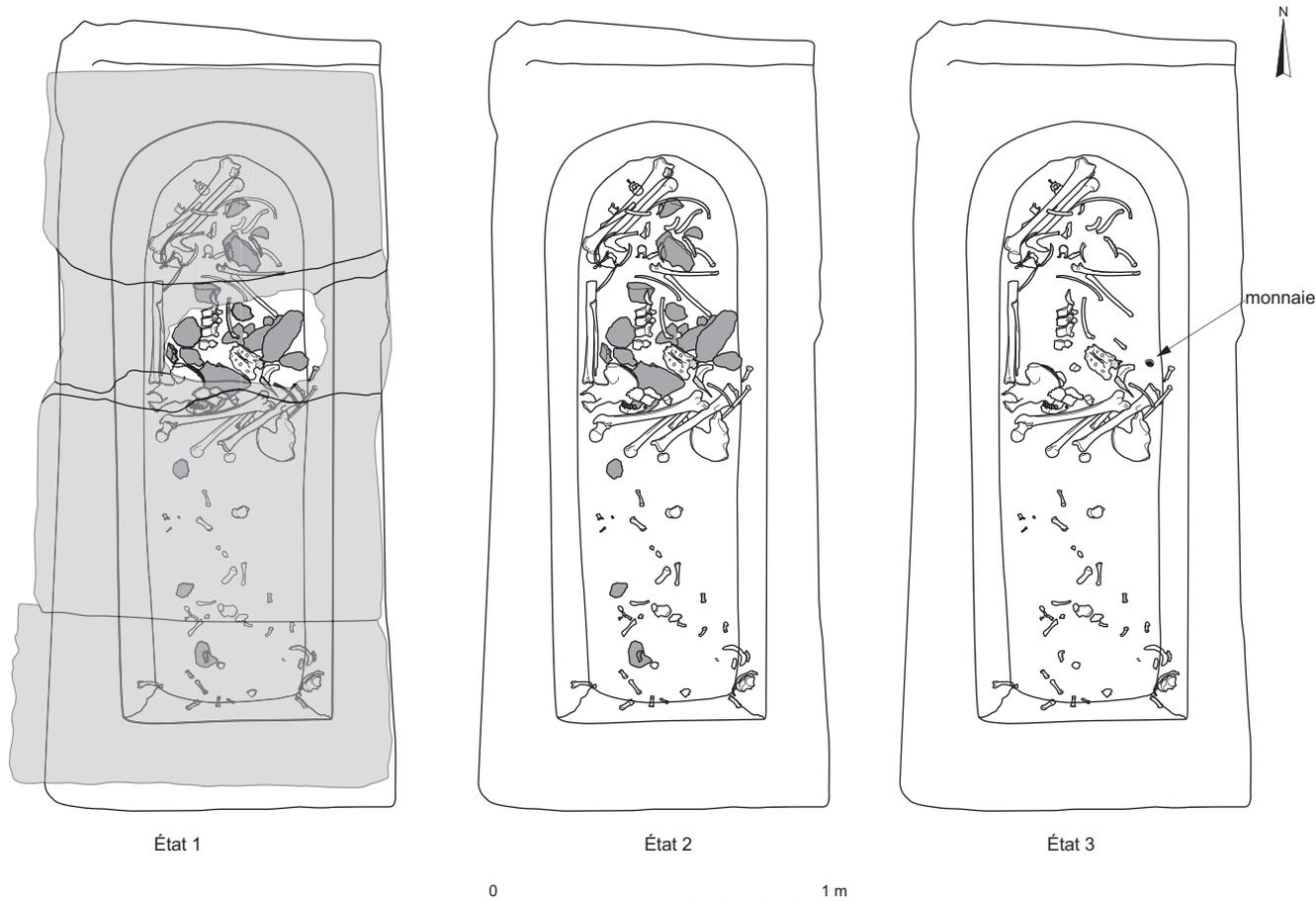


Fig. 23 – Détail du contenu du sarcophage du deuxième monument (DAO : Conseil général du Calvados).

recours ponctuel à un mortier de tuileau utilisé pour fixer les deux blocs entre eux et pour sceller le plus petit sur la cuve. Si le recours à ce mortier avait répondu à la volonté d'assurer l'étanchéité du sarcophage, il aurait dû être mis en œuvre sur tout le pourtour de la cuve. Or tel n'est pas le cas, puisque les traces de mortier de tuileau ne se concentrent qu'au niveau du bloc recouvrant les pieds du défunt.

### UN TOMBEAU POUR UN JEUNE HOMME : OBSERVATIONS BIO-ANTHROPOLOGIQUES

La position initiale du défunt dans la cuve n'est plus connue puisque ses restes ont été presque entièrement dispersés lors du pillage de ce sarcophage (fig. 23).

Malgré ce bouleversement général du squelette, la conservation est globalement bonne pour les pièces osseuses du post-crâne, représentées en quasi-totalité, à l'exception de quatre vertèbres cervicales consécutives (de C2 à C5) et de la dernière lombaire (L5). Les os des mains et des pieds sont presque tous présents<sup>49</sup>. En revanche, le bloc cranio-facial est très altéré, réduit à sa partie postérieure non reconstituable et à trois fragments d'arcade dentaire. Le reste se résume à quelques vestiges très pulvérulents, friables, et non identifiables.

49. Pour la main gauche, seuls le triquetrum, le trapézoïde le 4<sup>e</sup> métacarpien et les quatre dernières phalanges distales sont manquants ; pour les pieds, le cunéiforme latéral droit et quelques phalanges du 2<sup>e</sup> rayon – les quatre gauches et deux droites – sont absents.

La morphologie générale du bassin et les caractéristiques morphométriques des coxaux ne laissent aucun doute sur le sexe masculin du défunt, avec une probabilité supérieure à 98 % hautement significative (Bruzek, 1991 ; Bruzek *et al.*, 2005) : ailes iliaques hautes et redressées en « S », détroit supérieur long et étroit (dolichopellie), forte courbure antérieure du sacrum obturant partiellement le détroit inférieur, échancrure sciatique peu discriminante mais présence d'un tubercule de Buisson bilatéral (discret à droite, plus net à gauche), arc composé à courbure simple, etc. La synostose complète des épiphyses des os longs, sans subsistance visible des points d'ossification – à l'exception des os de l'avant-bras gauche où le stigmatisme du liseré sutural distal est encore bien net sur la face interosseuse du radius et de l'ulna – est caractéristique d'une maturation osseuse accomplie. Toutefois, plusieurs indices témoignent d'un décès relativement précoce pour ce jeune adulte : sutures sagittale et lambdoïde ouvertes en totalité sur l'endo- et l'exocrâne ; éruption inachevée de la M3 inférieure gauche, avec apex ouvert ; extrémités antérieures des côtes présentant des sillons bien dessinés et cartilages postérieurs incomplètement ossifiés ; synostose incomplète des 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> sternobres de la gladiola ; absence de synostose de l'épiphyse interne des clavicules ; morphologie radiante des faces supérieure et inférieure des corps vertébraux incomplètement ossifiés et absence de soudure des corps sacrés ; synostose imparfaite de la crête iliaque sur les coxaux (en revanche, la soudure de la lamelle épiphysaire ischiatique est achevée). La combinaison de ces divers critères permet d'estimer un âge approximatif entre 19 et 22 ans.

L'absence d'une partie du rachis cervical et de la 5<sup>e</sup> lombaire, et surtout l'altération antérieure du rachis thoracique, ne permettant pas la restitution de la taille squelettique, le calcul de la stature réalisé à partir de l'association des longueurs fémorale et tibiale (163,1 cm), puis à partir de l'association fémur-tibia et humérus (163,6 cm) selon la méthode Olivier *et al.* (1978), classe cet homme dans la catégorie sous-moyenne de Vallois. Les résultats obtenus avec les tables plus classiques de Manouvrier et Sauter donnent des chiffres à peu près similaires (163 cm) en adéquation avec les moyennes masculines des populations bas-normandes plus tardives. Si la conservation osseuse du crâne est très médiocre, les éléments dentaires, bien que souvent fortement altérés au niveau des collets, sont en revanche assez bien représentés.

L'état sanitaire de la région bucco-dentaire, sans doute en raison du jeune âge du défunt, apparaît relativement correct. Aucune avulsion ante-mortem, aucune séquelle kystique, aucune hypoplasie n'ont été notées. En revanche, quatre dents présentaient des atteintes carieuses modérées ; l'une touche la face antérieure de la couronne de la 1<sup>re</sup> molaire inférieure droite (46) et les trois autres des implantations voisines sur le maxillaire : carie débutante du collet sur la face postérieure de la 2<sup>e</sup> prémolaire gauche (25), carie perforante sur la face postérieure de la couronne de la 1<sup>re</sup> molaire (26), avec faible transfert de contact sans perforation sur la face antérieure de la 2<sup>e</sup> molaire (27). Aucune trace de tartre ni aucune amorce de parodontolyse n'ont été notées, mais l'érosion du tissu dentaire au niveau des collets peut avoir plus ou moins « gommé » ces manifestations.

Le squelette, d'aspect très juvénile, se distingue par sa gracilité et une grande discrétion de l'ensemble des sites d'insertions tendino-musculaires, en particulier pour les os de la ceinture scapulaire et du membre supérieur. Les humérus, dont l'indice de robustesse (18,3) est très inférieur aux moyennes masculines régionales, ont une diaphyse arrondie (eurybrachie) presque lisse : seule l'insertion terminale des deltoïdes et celle des pectoraux imprimée en creux (*fossa pectoralis* moyenne à droite, à peine esquissée à gauche) sont perceptibles. Aucun caractère particulier n'est notable (pas d'apophyse sus-épitrochléenne, ni de crête juxta-marginale, ni de perforation olécraniennne). Les avant-bras, moyennement longs par rapport au bras (indice brachial mésatichérique), se distinguent eux aussi par l'effacement des saillies et reliefs : le seul caractère original est l'empreinte supérieure du muscle supinateur apparaissant en négatif sur le radius droit, mais invisible sur le gauche. Les os des carpes et des mains, très bien conservés dans leur ensemble, sont exempts d'arthrose et ne révèlent aucune particularité notable. L'ensemble des côtes droites et gauches est représenté : aucune lésion ou séquelle traumatique n'a été observée. La morphologie des articulations chondro-sternales et l'ossification imparfaite entre les deux sternèbres proximales de la gladiola confirment un âge au décès précoce, probablement inférieur à 22 ans. Le rachis, où l'ossification des listels vertébraux est encore imparfaite, est indemne d'arthrose comme de toute séquelle imputable à des troubles de croissance (aucun nodule de Schmorl). Le bassin ne présente pas de caractéristiques autres que celles participant à la discrimination sexuelle.

Les fémurs ont un indice de robustesse faible et se distinguent là encore par l'effacement des sites d'insertions tendino-musculaires. Les diaphyses sont faiblement aplaties

transversalement (indice pilastrique moyen), la région sous-trochantérienne, totalement dépourvue de reliefs fessiers, est, quant à elle, arrondie (hypersténométrie). Les tibias, d'aspect plus robuste, sont eurycnémiques (aplatissement transversal supérieur nul). Sur leur face postérieure, l'empreinte des soléaires est totalement invisible. En revanche, la morphologie de la tubérosité antérieure est très particulière : située très bas sur la diaphyse, elle s'étend latéralement sur les faces externe et surtout interne ; de part et d'autre du bord interosseux, elle apparaît comme épaissie et soulignée de fines stries verticales, sans réelle apposition périostée. Le phénomène est symétrique et son aspect anormalement saillant est évocateur des séquelles d'une maladie d'Osgood-Schlatter, apophysite tibiale antérieure de croissance, consécutive à des tractions excessives répétées du ligament rotulien chez les enfants ayant une activité physique intense sollicitant particulièrement le quadriceps. Cette affection, très invalidante, touche préférentiellement les enfants de sexe masculin entre 9 et 15 ans. Lors de l'inflammation, l'apophyse antérieure non encore soudée se morcelle, occasionnant des douleurs exacerbées à la marche et contraignant à un arrêt complet d'activité jusqu'à la guérison. Son évolution naturelle s'opérant le plus souvent par la fusion des fragments au tibia, son diagnostic chez l'adulte reste hypothétique et des tubérosités antérieures anormalement saillantes, comme c'est le cas ici, ne peuvent être considérées que comme de possibles séquelles de la maladie (Mafart, 1997, p. 274-275). Sur les extrémités distales des deux tibias, les reliefs d'insertions des tendons commandant les mouvements des pieds sont nettement dessinés et des facettes articulaires surnuméraires (facettes « d'accroupissement ») dont on retrouve la correspondance en vis-à-vis sur les cols des talus homolatéraux sont visibles. Sur les talus, un os trigone fusionné avec le tubercule postéro-latéral est présent bilatéralement, particulièrement développé du côté droit, où une encoche nette marque le point de fusion. Sur les calcaneus, la crête d'insertion des péroniers, qui forme une tubérosité saillante (plus développée du côté gauche), contraste avec l'effacement généralisé des autres enthèses.

Pour résumer, l'occupant du deuxième monument est un très jeune homme, de morphologie gracile, dont le squelette apparaît peu marqué par l'activité physique. Si rien de tangible ne permet de déterminer la cause du décès, la morphologie particulière des tibias et des os des pieds semble témoigner d'un état de santé gravement perturbé au cours de l'adolescence, l'hypothèse d'une apophysite de croissance et des douleurs exacerbées qu'elle occasionne à la marche étant tout à fait recevable avec l'ensemble de ces observations.

## LES TRACES D'UN PILLAGE INTERVENU AU COURS DE L'ANTIQUITÉ

À une date inconnue, mais au cours de l'Antiquité, des pilleurs ont attaqué le sarcophage par le haut en perçant le couvercle à l'aide d'un pic ou d'une petite pioche (fig. 22). La dispersion des éclats ainsi obtenue le long des bords nord et est du couvercle sur toute sa hauteur permet de constater que ces pilleurs ont, dans un premier temps, creusé un large trou dans le quart nord-est de la fosse sépulcrale. Ayant rencontré le sommet du couvercle, ils l'ont dégagé sur toute la longueur du bloc de tête. L'épaisseur de ce dernier les a, semble-il,

Tabl. I – Inventaire du mobilier céramique collecté dans le comblement de la fosse de pillage.

Cruches à chapiteau mouluré	Pâte claire et orangée	4 goulots
		1 fond
		1 complet
	Pâte rouge brique orangée	1 goulot
Pot à cuir, céramique commune sombre	Pâte de couleur beige-brun	4 fonds
		1 fond
	Pâte bien cuite, rugueuse en surface, avec de grosses inclusions siliceuses, très nombreuses	4 Bords
		3 fonds
Autres tessons	Pâte fine de couleur gris clair, avec une proportion moyenne d'inclusions noires de nature indéterminée	1 bord
	Pâte de couleur grise, avec une densité moyenne de grosses inclusions parmi lesquelles se remarquent des éclats de silex	1 fond
		5 individus dont un tesson de sigillée

dissuadés de poursuivre leur terrassement, puisque sa masse rendait son soulèvement très difficile. Notons au passage que ce larcin n'est pas intervenu immédiatement après les funérailles, car les pillers auraient alors su qu'ils pouvaient plus facilement manipuler le bloc qui recouvrait les pieds. Arrêtés dans leur élan, ils ont entrepris d'attaquer à la pioche ou au pic le couvercle lui-même dont le calcaire s'avérait très friable. La tranchée ainsi creusée a très logiquement rencontré en premier lieu le vide sommital correspondant au sommet de la voûte interne du couvercle. À partir de là, les pillers ont élargi le trou apparu au milieu du sarcophage afin d'accéder plus rapidement à ce qu'il recelait, provoquant ainsi l'effondrement d'éclats de calcaire à l'intérieur de la cuve. Ils ont ensuite ramené à l'aide d'un crochet ou d'un bâton tout le contenu du sépulcre à l'aplomb du trou qu'ils avaient percé.

Cet enchaînement de gestes est nettement perceptible dans les déplacements des pièces osseuses à l'intérieur du sarcophage (fig. 23). Tous les os longs des jambes, des bras ainsi que le crâne et le bassin ont été regroupés à l'aplomb du trou de pillage. Les os les plus petits des pieds sont partiellement restés en place ou ont été rapprochés sans être entassés avec les autres ossements déplacés. Seule une portion du rachis, celle que les pillers ont aperçue en premier, est restée en connexion anatomique. De ces observations, il est possible de déduire que le pillage est intervenu bien après le décharnement définitif du corps. Il n'est cependant pas possible d'en fixer la date précise. Tout au plus faut-il constater que le sarcophage a été visité avant l'installation d'une sépulture mérovingienne qui est venue recouvrir l'emplacement du pillage en question, avant de subir à son tour un pillage bien ultérieur. En effet, si les individus qui ont pillé la tombe mérovingienne ont continué à creuser jusqu'au sommet du couvercle, le trou résultant de leur pillage ne couvre absolument pas la superficie sur laquelle se dispersent des traces laissées par les pillers du sarcophage. La succession stratigraphique de ces deux pillages et de la sépulture mérovingienne conduit à faire remonter le plus ancien à une période antérieure à la seconde moitié du VII<sup>e</sup> s. Un second indice de l'Antiquité de ce premier forfait est donné par la découverte dans l'amas d'ossements d'une monnaie en bronze qui n'a apparemment pas intéressé les pillers.

Cette monnaie qui accompagnait dans sa dernière demeure l'homme âgé de 18 à 25 ans est un sesterce émis au nom de l'empereur Commode au cours des années 186-187<sup>50</sup>. La datation de cette monnaie qui n'a que très peu circulé corrobore l'hypothèse selon laquelle le tombeau qui la contient a été implanté très peu de temps après la construction du probable mausolée qui le jouxte immédiatement au nord et qui contenait pour sa part le corps d'une femme dotée d'une monnaie émise sous Antonin le Pieux entre 140-144. L'écart d'environ 40 années entre les deux inhumations exclut cependant l'hypothèse d'une filiation au premier degré entre les deux défunts, puisque le second est décédé avant 25 ans, alors que la première, âgée de plus de 40 ans, n'était plus guère en mesure d'avoir d'enfant. Néanmoins, rien n'exclut l'hypothèse selon laquelle la monnaie déposée dans la tombe la plus ancienne ne l'ait pas été quelques décennies après sa date d'émission. En conséquence, une filiation reste théoriquement envisageable<sup>51</sup>.

## DES RESTES DE RITES FUNÉRAIRES ?

Si les pillers se sont désintéressés de la monnaie qui ne devait pas avoir à leurs yeux une très grande valeur, ils ont également laissé en place un important lot de tessons de céramique, qu'ils ont très largement brassé au cours de leur terrassement. Ces tessons ont été trouvés épars sur toute l'emprise de la fosse de pillage et dans toute l'épaisseur des remblais remis en place pour combler cette excavation (fig. 21, Us 2). Quelques tessons sont

50. Commode, sesterce, Rome, 186-187. M COMMODVS ANT – P FELIX AVG BRIT, Tête laurée à droite (HILARIT AVG) PM (TRP XII IMP VIII) COS V PP, S/C dans le champ, Hilaritas debout à gauche tenant un rameau dans la main droite et une longue palme dans la main gauche, 19,3 gauche ; 6 h, R/C, III p. 424, n° 497. Identification réalisée par Jacqueline Pilet-Lemière, laboratoire de numismatique, Centre Michel-de-Boüard, UMR 6273 du CNRS, Craham, et Université de Caen.

51. Une analyse de l'ADN des deux individus a été confiée à Philippe Charlier, Service de médecine légale et d'anatomie/cytologie pathologiques, CHU Raymond-Poincaré (AP-HP, UVSQ), F-92380 Garches.

également descendus à l'intérieur de la cuve avec le sédiment qui s'est infiltré par le trou ouvert dans le couvercle. Si les collages sont nombreux, ils ne permettent pas de reconstituer des vases complets. L'absence de toute trace d'occupation domestique dans l'environnement proche exclut également l'enfouissement de résidus détritiques indépendants du tombeau. Le décompte des vases en présence permet de recenser vingt et un vases dont une minorité, de l'ordre de trois ou quatre occurrences, est complète (tabl. I). Les formes en présence permettent de les dater de la seconde moitié du II<sup>e</sup> s. apr. J.-C.<sup>52</sup>, en adéquation avec les chronologies fournies par la monnaie.

Ces observations attirent plusieurs remarques au sujet de la position originelle des vases dans la tombe. Deux solutions peuvent être envisagées. La première conduit à identifier ces tessons à des vestiges d'offrandes funéraires mis en place à l'intérieur ou auprès du tombeau lors des funérailles. Le nombre élevé de vases interdit cependant de situer leur position originelle dans la cuve, qui ne présentait pas le volume nécessaire pour accueillir à la fois le cadavre et ces céramiques. La place apparaît tout autant manquante à la surface du couvercle et aucun indice du dépôt de vases n'a été reconnu dans les remblais non bouleversés qui le ceinturent. De la même manière, avec vingt-deux exemplaires recensés, ce dépôt surclasserait la plupart de ceux reconnus jusqu'ici dans les Gaules du II<sup>e</sup> s. apr. J.-C. Enfin, la présence de très nombreux vases incomplets, même si la pratique du dépôt de vases mutilés est attestée au cours de l'Antiquité (Blaizot *et al.*, 2009, p. 235), ne plaide guère en faveur d'un dépôt placé à l'origine sur le couvercle du sarcophage et qui aurait été entièrement bouleversé par les pilliers. Cette solution apparaît d'autant plus improbable qu'aucun tesson n'a été collecté au-dessus de la dalle recouvrant les pieds du mort, alors que les remblais qui la recouvrent n'ont pas été affectés par le pillage. Autant d'éléments qui conduisent à envisager une seconde solution qui verrait dans ces tessons des vestiges provenant de la surface de l'enclos funéraire et qui auraient été introduits inopinément dans la fosse sépulcrale par les pilliers. Un tel scénario expliquerait la diversité des types de vases et le caractère très partiel des fragments en présence. Ces tessons seraient les ultimes reliefs du repas de funérailles ou des repas régulièrement pris sur le tombeau pour entretenir la mémoire du défunt (Scheid, 2005 p. 177-188). Une telle hypothèse permettrait en outre d'expliquer la présence de céramiques dans cette tombe, alors que les objets en terre cuite sont totalement absents des deux tombeaux voisins. En effet, dans un troisième temps, un second enclos funéraire est accolé à celui-ci par le sud.

## UN TROISIÈME ENCLOS FUNÉRAIRE

Ce troisième monument apparaît sous la forme d'un espace quadrangulaire ceinturé sur trois côtés par de nouveaux massifs de fondation et qui prend appui sur le mur sud de l'enclos précédent (fig. 2, 18 et 19). Les hérissons de fondation sont larges de 0,7 m à 0,8 m et ne sont conservés tout au plus que sur une seule assise. Ils sont composés d'un amas inorganisé de petits cailloux de calcaire grossier mêlés à des galets de grès armoricain. La faible profondeur d'enfouissement de ces fonda-

52. Expertise réalisée par Karine Jardel, céramologue antiquisante au Service d'archéologie du Conseil général du Calvados.

tions et le plan qu'elles dessinent conduisent à les interpréter comme les supports d'un mur ou d'une murette de clôture d'un espace non couvert selon des dispositions similaires à celles observées dans le premier enclos. Le plan dessiné par les trois nouveaux massifs de fondation est, comme pour le tombeau précédent, irrégulier puisque le mur qui ferme l'espace par l'est est long de 6,60 m, alors que celui qui prend place à l'ouest est long d'environ 6,20 m. Cette différence de longueur manifeste la volonté de corriger les distorsions issues de l'implantation de l'enclos précédent afin de conférer une harmonie à l'ensemble. Ce réajustement a permis de restituer le parallélisme entre les murs pignons du probable mausolée et la façade méridionale de la troisième enceinte. Ce souci esthétique se traduit par les dimensions données à ce second enclos, dont la largeur d'environ 6,10 m permet d'englober le mur méridional de la clôture, devenu médian, et de masquer ainsi les erreurs d'implantation commises lors de l'édification de ce dernier.

## UN SECOND SARCOPHAGE EN PIERRE

Dans le troisième tombeau, la fosse sépulcrale a un plan quadrangulaire large de 3,2 m, long de 3,9 m pour une profondeur de décaissement allant de 1,22 m à 1,34 m sous les hérissons de fondation des murs de clôture de l'espace funéraire (fig. 24 et 25). Le plan de cette fosse est irrégulier avec un décrochement laissé en réserve le long de sa paroi méridionale au niveau de l'angle qu'elle forme avec sa paroi orientale. Cette avancée, large d'environ 0,30 m, correspond soit à une volonté d'économiser le travail des terrassiers, soit à une disposition technique dont la fonction n'a pu être reconnue. À cette première irrégularité s'ajoute une nette discordance dans l'orientation de cette fosse sépulcrale par rapport à celle des murs de clôture de l'enclos funéraire. Cette discordance permet de restituer l'ordre selon lequel ces murs de clôture ont été bâtis après que la fosse qu'ils ceinturent ait été remblayée. En effet, les manipulations nécessaires à la mise en place du sarcophage sur le fond de la fosse ne pouvaient s'accommoder de la présence de murs ou même de murettes, qui auraient représenté des contraintes spatiales très gênantes. La fosse sépulcrale a donc été nécessairement creusée dans un espace dépourvu de telles contraintes afin de mener au mieux les manœuvres d'enfouissement du sarcophage. Les murs ou murettes de clôture de l'enclos ont, quant à eux, été édifiés après les funérailles alors que l'emplacement de la fosse sépulcrale n'était plus clairement perceptible. Il est également possible d'envisager que les maçons ont volontairement fait abstraction du travail des fossoyeurs pour privilégier l'harmonie visuelle des aménagements de surface.

Le fond de la fosse sépulcrale a été recreusé en son milieu sur une longueur de 2,80 m et une largeur de 1,35 m afin de recevoir le sarcophage (fig. 26). La cuve est posée sur le fond de cette excavation complémentaire dont la profondeur avoisine les 0,5 m. Cet agencement est une nouvelle fois identique à ceux adoptés pour descendre les cuves dans les fosses sépulcrales des deux précédents monuments funéraires de Vâton. La cuve du troisième sarcophage ne repose cependant pas directement sur le fond du surcreusement, puisqu'elle prend appui le long de sa paroi orientale sur un alignement de petites pierres calcaires. La position de ces pierres indique qu'elles ont été volontairement coincées sous la cuve, probablement afin de corriger

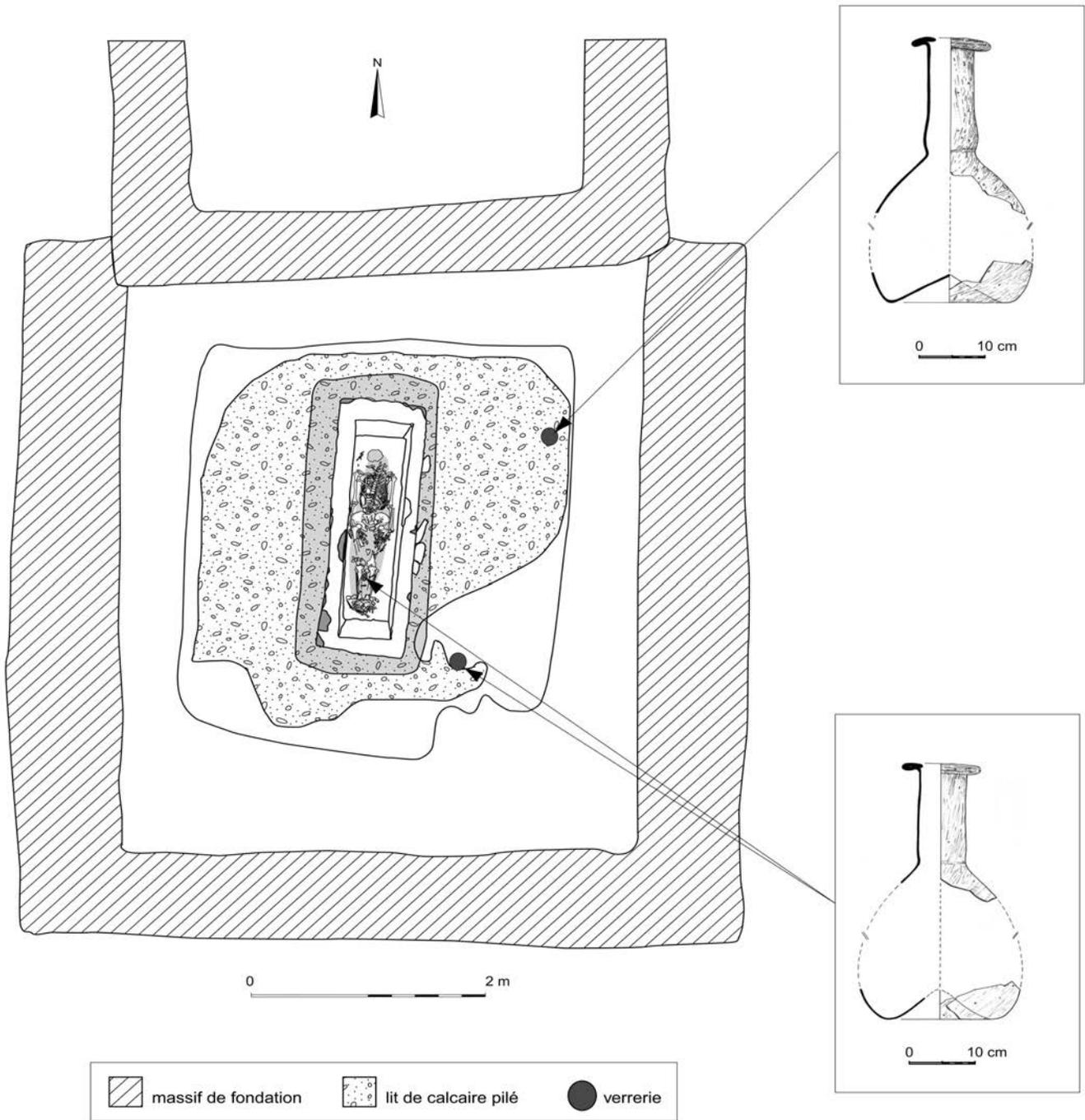


Fig. 24 – Plan de masse des vestiges du jardin funéraire méridional (DAO : Conseil général du Calvados).

l'irrégularité du fond de la fosse accueillant le sarcophage ou pour compenser le tassement du substrat sous-jacent, composé d'un matériau relativement meuble, peu adapté à supporter une masse importante. Le calcaire de ces pierres est le même que celui qui compose la cuve et le couvercle : un calcaire oolithique tendre et peu cristallisé qualifié de « calcaire de Bon Mesnil ». C'est ce même matériau qui a été utilisé pour façonner la cuve et le couvercle du sarcophage associé à l'enceinte funéraire précédente et dont la zone d'extraction doit être recherchée à environ 6 km en direction du nord-est, le long de la voie antique menant dans cette direction à la ville de *Rotomagus* (Rouen).

La cuve du troisième sarcophage est monolithique et de forme rectangulaire. Elle est longue de 2,28 m pour une largeur moyenne de 0,74 m et une hauteur de 0,70 m. Les parois

latérales ont une épaisseur allant de 0,13 m à 0,15 m alors que l'épaisseur des panneaux de tête et de pied varie de 0,18 m à 0,20 m. L'intérieur du sarcophage est évidé sur une profondeur de 0,42 m à la tête et au pied avec un léger surcreusement allant jusqu'à 0,44 m à mi-longueur. La forme de la partie évidée est rectangulaire. Le poids de la cuve terminée peut être estimé à environ 1 600 kg<sup>53</sup>. Néanmoins, plusieurs indices montrent que la cuve n'a pas été amenée en l'état sur son lieu d'enfouissement, mais qu'elle est le résultat d'un travail, réalisé sur place, d'évidement d'un monolithe dont le poids initial pourrait alors être de 2 350 kg. Se remarquent, en premier lieu, les différences dans les soins apportés à la taille entre les deux faces des parois.

53. Le ratio retenu est de 2 kg pour 1 dm<sup>3</sup>.

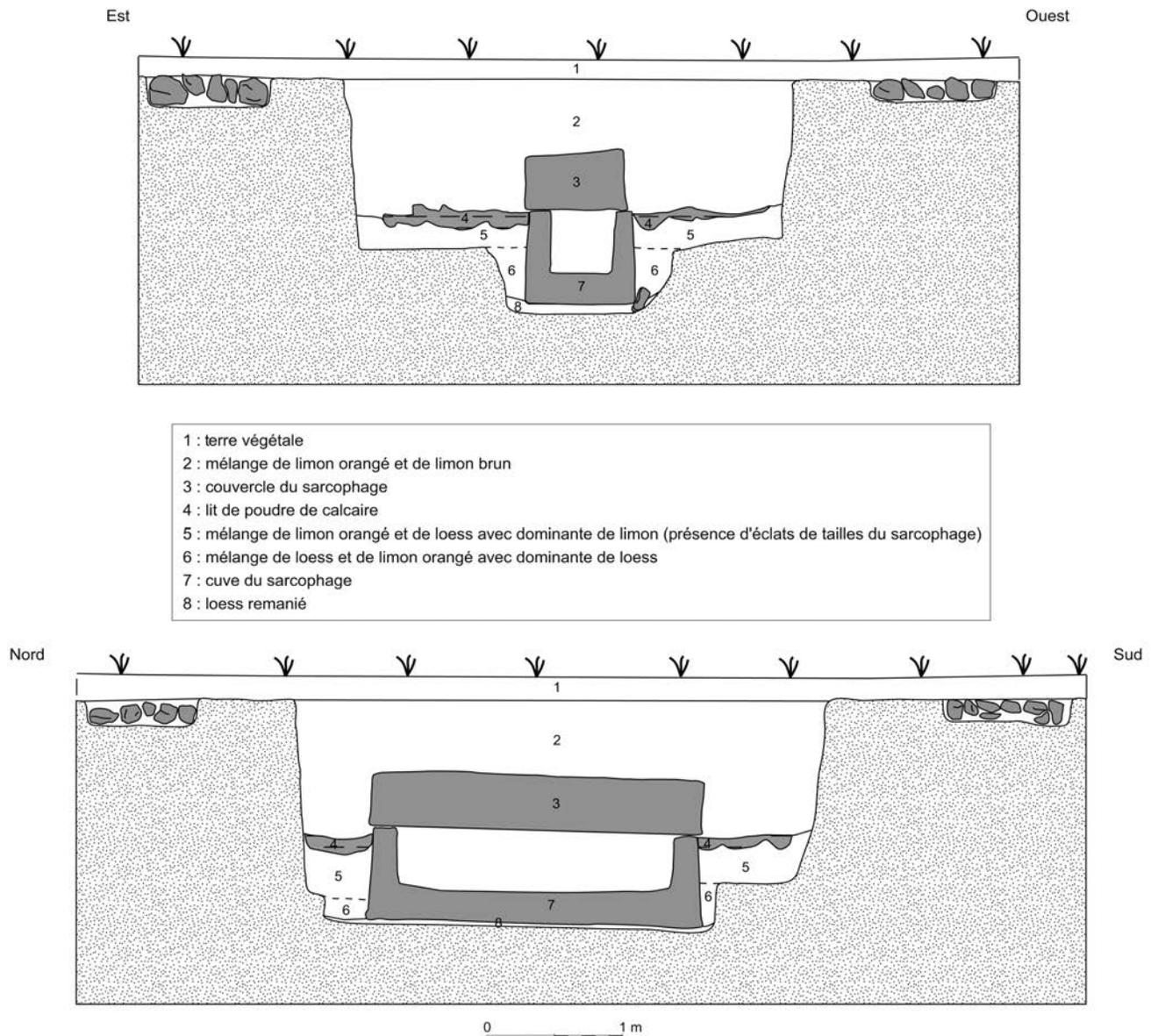


Fig. 25 – Coupes stratigraphiques des vestiges du troisième monument (DAO : Conseil générale du Calvados).

Sur les faces externes se lisent encore très clairement les traces laissées par le détachement du monolithe sur le front de taille de la carrière. Ces traces sont celles d'un marteau à tranchant droit utilisé par les carriers pour creuser les saignées verticales délimitant le bloc qui sera extrait. Les coups ont été portés de manière concentrique à l'aide d'un outil dont le manche avait une longueur d'environ 1 m. Le même outil a été utilisé pour tailler une saignée à la base du bloc afin de procéder à une extraction par soucheage. L'arrachage du bloc sur le front de taille est également à l'origine des irrégularités visibles à la base de la cuve sur des points qui n'avaient pas été atteints en profondeur lors de la taille des saignées verticales délimitant le bloc à extraire. L'aspect brut de la taille sur les faces externes se démarque sensiblement des traces de finition perceptibles à l'intérieur et sur la tranche sommitale de la cuve. La taille y apparaît plus fine et soignée et signale un travail de reprise opéré par le carrier après dégrossissage à l'aide d'un marteau taillant et d'un marteau à pointe dans les angles au niveau des panneaux de tête et de pied. Le soin apporté à l'aspect de l'intérieur et du sommet de la cuve trahit un souci d'esthétisme

qui n'a aucunement prévalu pour son extérieur, qui conserve les traces d'extraction du bloc sur un front de taille. Cette différence de traitement peut également s'expliquer par des considérations techniques qui auraient amené les fossoyeurs à descendre dans la fosse sépulcrale un monolithe non évidé afin de limiter au maximum les risques de bris qu'aurait induit la manipulation d'une cuve entièrement terminée. En effet, comme dans les monuments funéraires antérieurs, la cuve, au moment des funérailles, avait été manifestement remblayée jusqu'au sommet de ses parois. Ce remblaiement a été effectué à l'aide des matériaux extraits lors du creusement de la fosse sépulcrale, auxquels se sont mêlés quelques éclats de calcaire résultant de l'évidement de la cuve. Le remblai ainsi accumulé a ensuite été recouvert par un coulis de poudre calcaire provenant là aussi des déchets de taille de la cuve (fig. 26). Ce dispositif est en tout point similaire à celui qui a prévalu dans l'agencement du sépulcre de l'enclos médian. L'évidement de la cuve, sur le lieu même de son enfouissement, fournissait la matière première calcaire qui a été concassée et réduite en poudre. Cette poudre était ensuite épandue et arrosée ou délayée dans de l'eau



Fig. 26 – Vue du sarcophage et de la fosse sépulcrale du troisième monument funéraire (cliché : Conseil général du Calvados).

pour être utilisée à l'état semi-liquide. Il faut toutefois noter que, contrairement à l'exemple antérieur, le broyage des éclats de taille n'a pas été très poussé puisque le sol obtenu comprend parfois de gros morceaux. En recouvrant par cet épandage les remblais redéposés autour de la cuve, les fossoyeurs obtenaient après séchage une surface indurée propre à y circuler et dont la blancheur faisait ressortir en creux l'intérieur de la cuve où la dépouille devait prendre place. La présence de charbons de bois épars à la surface ou entremêlés au calcaire épandu résulte soit d'une tentative de transformer ce matériau en chaux, soit d'opérations intervenues aux cours des funérailles mais dont la nature reste totalement ignorée. Si l'évidement de la cuve a manifestement été terminé sur le lieu d'inhumation, plusieurs indices suggèrent que ce travail de finition a été amorcé avant la mise en place de ladite cuve à son emplacement définitif. Parmi ces indices figure la présence de quelques éclats dans les remblais qui entourent la cuve, ainsi que l'insertion d'autres éclats entre la base de la cuve et le fond de la fosse qui l'accueille.

Le couvercle du sarcophage est un monolithe long de 2,44 m et large de 0,75 m à 0,79 m, dont l'épaisseur varie de 0,40 m à 0,44 m. Il apparaît à environ 0,60 m en contrebas des assises de fondation de l'enclos funéraire avec un léger pendage d'environ

1,6 %. Un même pendage nord-sud est visible au sommet de la cuve, légèrement plus prononcé avec un coefficient de l'ordre de 3,3 %. Le bloc dont le poids peut être estimé à environ 1 500 kg est composé du même calcaire que celui utilisé pour la cuve. Il présente lui aussi les traces d'outils résultant des seuls travaux des carriers. La masse de ce couvercle explique la quasi-absence d'infiltration de sédiment à l'intérieur de la cuve.

### ANALYSE DES PHÉNOMÈNES TAPHONOMIQUES : LES TÉMOINS DE L'INVISIBLE

Le squelette repose en décubitus dorsal avec la tête placée en direction du nord et les pieds au sud (fig. 27 et 28). Les bras et les avant-bras sont placés le long du corps, mains disposées en extension au niveau du haut des cuisses. Les membres inférieurs sont en extension également, genoux et chevilles serrés. Les pieds sont disposés symétriquement dans leur prolongement. L'analyse des mouvements suivis par les restes osseux permet de restituer une architecture funéraire complexe comprenant, outre le sarcophage, un support en bois de type brancard, des tissus et du cuir (fig. 29).



Fig. 27 – Vue des restes du défunt déposé dans le sarcophage du troisième monument funéraire (cliché : Conseil général du Calvados).

Le bloc cranio-facial est apparu très fortement altéré puisque, à l'exception d'une large partie de l'os occipital, tout le reste n'est présent que sous la forme d'éclats. Toutes ces esquilles sont restées concentrées à l'emplacement où reposait initialement le crâne, montrant ainsi qu'elles n'ont pas été affectées par des phénomènes de flottaison dont les conséquences ont été observées ailleurs. Le zygomaxillaire droit est déconnecté de son homolatéral. Tous deux se sont effondrés de part et d'autre de la face. Le cartilage de la gorge et l'os hyoïde sont visibles à l'intérieur de la cavité buccale. Si le premier a légèrement basculé vers la droite, le second est demeuré en position anatomique dans le volume interne de la mandibule. La portion d'os occipital reposant sur le fond de la cuve est apparue en face antérieure, légèrement supérieure et très légèrement latérale droite. Une telle position suggère que le crâne a subi un mouvement de rotation vers l'avant et le côté gauche du corps. L'ampleur de ce mouvement n'a cependant pas été suffisante pour entraîner sa déconnexion complète. Ainsi, la position des éléments subsistants du bloc cranio-facial indique que celui-ci a basculé vers la gauche et vers les pieds du défunt, probablement à la suite de la dissolution d'un support sur lequel, à l'origine, il reposait.

La mandibule apparaît en face antéro-supérieure légèrement latérale droite. Maintenu en connexion avec les restes du maxillaire, elle s'est affaissée vers le sud sur les dernières vertèbres cervicales. Atlas et axis sont restés en connexion étroite et apparaissent tous deux en vue antérieure latérale droite. L'axis et la 3<sup>e</sup> cervicale sont en connexion lâche, alors que le bloc cervical comprenant les 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> vertèbres est maintenu en connexion stricte. Ces deux dernières apparaissent en face antérieure, légèrement latérale droite et légèrement supérieure. La connexion entre les 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> cervicales est rompue. La partie antérieure du corps de la 4<sup>e</sup> recouvre la marge antéro-supérieure du corps vertébral de la 5<sup>e</sup>. Cette dernière apparaît en face inféro-antérieure légèrement latérale droite. De même, on observe une déconnexion entre les 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> cervicales,

ainsi qu'entre les 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> cervicales. La 6<sup>e</sup> cervicale apparaît en face antéro-inférieure latérale droite, maintenue légèrement en surplomb de la 5<sup>e</sup> et légèrement en contrebas de la 7<sup>e</sup>. Celle-ci apparaît en face antérieure légèrement latérale droite. Elle est déconnectée de la 1<sup>re</sup> vertèbre thoracique qu'elle surplombe légèrement. La 1<sup>re</sup> vertèbre thoracique apparaît en face antérieure légèrement latérale droite.

Le mouvement subi par les quatre 1<sup>res</sup> vertèbres cervicales s'explique par le léger mouvement de bascule du crâne. Celui observable sur les 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> cervicales peut se comprendre comme la conséquence de la dissolution d'un support sous-jacent ; support qui aurait été plus épais sous la 7<sup>e</sup> cervicale, justifiant ainsi son maintien en position anatomique et en surélévation par rapport aux deux vertèbres qui l'encadrent.

La scapula droite apparaît en face antéro-supérieure et la gauche en face antéro-latérale. La connexion scapulo-humérale n'est plus conservée, les scapulas ayant glissé vers les pieds du défunt. Cette bascule résulte peut-être de la présence de la légère surélévation du support sous-jacent déjà signalé par la position de la 7<sup>e</sup> cervicale.

À hauteur du thorax, les côtes droites se sont affaissées les unes sur les autres : les inférieures ont subi une chute importante et apparaissent en vue endocostale, tandis que les supérieures ont suivi un mouvement classique de mise à plat. Leur positionnement indique par ailleurs une contention latérale. La clavicule droite et les éléments du sternum sont déconnectés et ne sont plus en position anatomique. Le sternum a migré dans la partie inférieure droite du thorax. Le déplacement est particulièrement important puisqu'il a totalement pivoté sur lui-même et est apparu en face postérieure, extrémité proximale au sud et extrémité distale au nord. Le mouvement suivi par la gladiola apparaît comme le résultat d'un processus complexe survenu en deux temps. Tout d'abord, il semble qu'il ait glissé pendant la mise à plat des côtes droites. Ce glissement a été freiné par la conservation partielle du volume de l'abdomen, imputable à la consolidation des 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> côtes toutes deux porteuses de calcs de

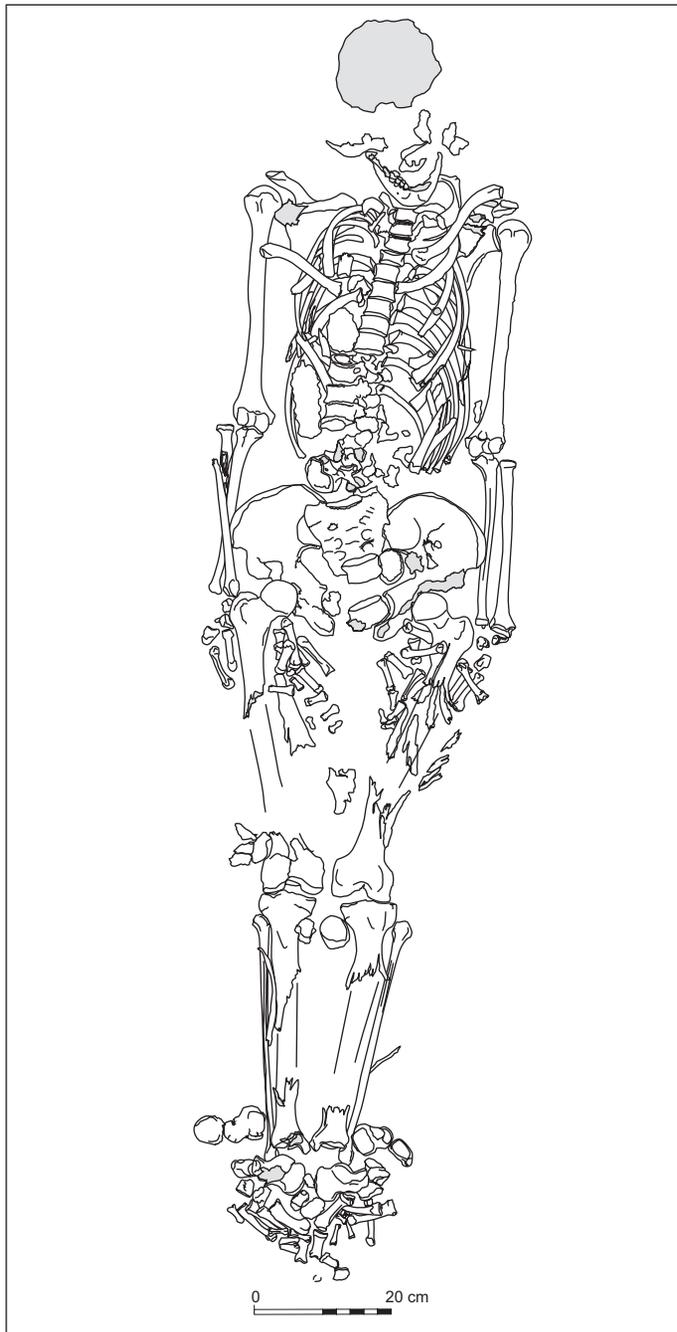


Fig. 28 – Relevé des vestiges osseux du sarcophage du jardin funéraire méridional (dessin : Conseil général du Calvados).

fracture. Cette contrainte a entraîné le maintien en équilibre de la gladiola à l'intérieur du volume abdominal. Dans un second temps, la rotation latérale des 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> thoraciques et de la 1<sup>re</sup> lombaire a provoqué la chute définitive de la gladiola qui s'est alors retournée.

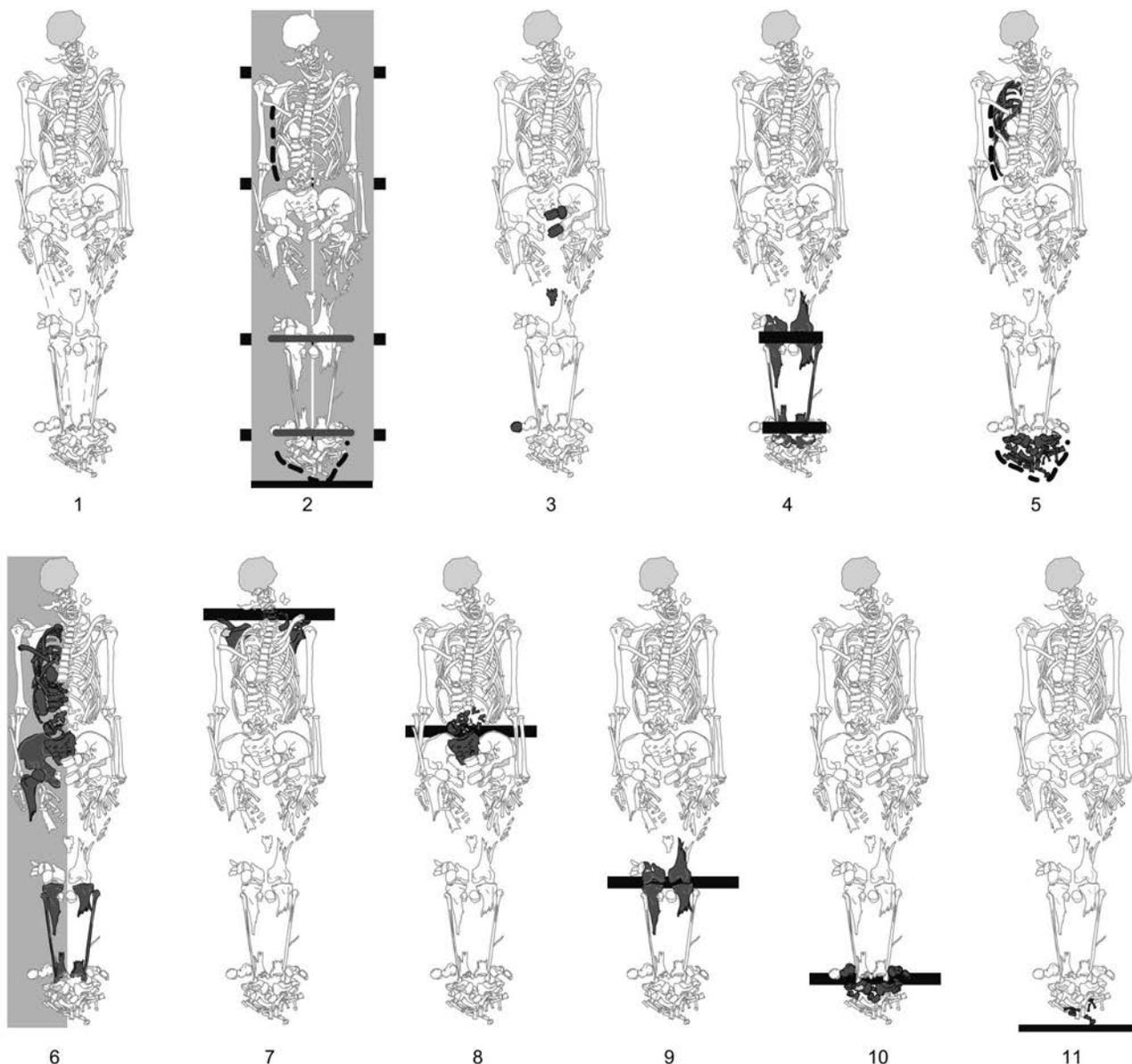
Si les mouvements suivis par la partie droite du thorax signalent un phénomène d'effondrement vers le fond de la cuve, le maintien de toutes les pièces osseuses dans le volume initial de la cage thoracique révèle la présence d'une contrainte de type enveloppe souple. Cette dernière est à l'origine du maintien de la clavicule dans une position anatomique cohérente, alors qu'elle a glissé le long du gril costal en direction des pieds. Inversement, sur le côté gauche, le mouvement de bascule des côtes ne présente aucune trace de contrainte et la position des côtes reflète tout au plus une décomposition des chairs

en espace vide. Les extrémités thoraciques de ces côtes sont relevées et sont déconnectées des vertèbres. L'ensemble de ces dernières est décalé d'un rang vers les pieds du défunt par rapport à leur position initiale. Le seul mouvement particulier a été observé au niveau de la 1<sup>re</sup> côte gauche, remontée vers la 7<sup>e</sup> vertèbre cervicale. Ce mouvement pourrait être la conséquence de la déconnexion de l'extrémité médiale de la clavicule gauche lors du déplacement subi par le manubrium. La rotation de la clavicule, son extrémité latérale déplacée vers la tête du défunt a poussé ainsi la 1<sup>re</sup> côte gauche dans la même direction.

Pour toutes les thoraciques présentes avant la 11<sup>e</sup> et la 12<sup>e</sup>, les vertèbres apparaissent en vue antérieure et ne montrent pas de déconnexion notable. Néanmoins, il est possible de constater que la 9<sup>e</sup> et la 10<sup>e</sup> ont légèrement pivoté vers la droite. De son côté, la 11<sup>e</sup>, qui apparaît en vue latérale gauche légèrement antérieure, est totalement déconnectée et a été déplacée vers la droite. Un mouvement similaire se perçoit au niveau de la 12<sup>e</sup> thoracique et de la 1<sup>re</sup> lombaire : toutes deux ont totalement versé vers la droite et apparaissent donc en vue latérale gauche, légèrement supérieure. Les corps vertébraux des 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> lombaires ont été arrachés des arcs postérieurs, qui sont restés en place alors que les premiers ont été déplacés à l'intérieur de la ceinture pelvienne en appui contre le coxal gauche et le sacrum. Ce dernier déplacement est imputable à un phénomène de flottaison qui a également affecté les deux pubis et les phalanges intermédiaires et distales des deux mains. L'arc postérieur de la 2<sup>e</sup> lombaire apparaît en vue antéro-latérale gauche, alors que ceux des 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> lombaires se présentent par leur face latérale gauche. La 5<sup>e</sup> lombaire, en connexion lâche avec le sacrum, a subi aussi une rotation importante vers le nord-ouest. Le corps vertébral de la 3<sup>e</sup> lombaire est déplacé vers la droite et apparaît en conséquence en vue postéro-inférieure gauche.

Ainsi, le basculement du rachis vers la droite de la 11<sup>e</sup> thoracique à la 3<sup>e</sup> lombaire peut être identifié comme le résultat de la dissolution différée de deux parties longitudinales du support en matériau périssable sur lequel reposait le corps du défunt. La partie droite se serait ainsi rompue la première, alors que l'enveloppe souple contenant le corps était encore suffisamment solide pour exercer une contrainte forte sur la partie droite du thorax. De l'autre côté, le processus de décomposition des chairs et du support sous-jacent semble avoir été plus progressif, avec une rupture préalable de l'enveloppe souple avant désagrégation des éléments sur lequel reposait le corps. Parallèlement, le basculement de la 3<sup>e</sup> lombaire en direction de la tête suggère la présence sous-jacente d'une surélévation du support analogue à celle qui est pressentie au niveau de la 7<sup>e</sup> cervicale. L'identification de cette seconde surélévation est confortée par la position du sacrum qui apparaît en vue supéro-antérieure. Ce maintien en position quasi anatomique, malgré la mise à plat totale des deux coxaux, implique que le sacrum est resté en appui contre les arcs postérieurs des 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> lombaires qu'il recouvre alors.

Les humérus se présentent en face antérieure, en position très légèrement latéralisée. Ils sont restés en connexion lâche par rapport aux épaules. Les ulnas, en connexion étroite au niveau des coudes, suivent la position des bras. Les radius ont en revanche chuté de chaque côté du corps et apparaissent tous deux en connexion lâche aux coudes. Le gauche, déconnecté de l'ulna, a pivoté vers l'est et se présente par sa face antérieure. Le radius droit est fragmenté et le tiers proximal de la diaphyse



- 1 : position des ossements au moment de l'ouverture du sarcophage
- 2 : éléments de l'architecture funéraire restitués par l'analyse des mouvements osseux
- 3 : mouvements osseux liés à un phénomène de flottaison
- 4 : mouvements osseux signalant la présence de liens
- 5 : mouvements osseux signalant des contraintes exercées par des matériaux souples
- 6 : mouvements osseux signalant l'existence d'un partition longitudinale du support sous-jacent
- 7 : mouvements osseux signalant l'existence d'une première traverse sous-jacente
- 8 : mouvements osseux signalant l'existence d'une deuxième traverse sous-jacente
- 9 : mouvements osseux signalant l'existence d'une troisième traverse sous-jacente
- 10 : mouvements osseux signalant l'existence d'une quatrième traverse sous-jacente
- 11 : mouvements osseux signalant l'existence d'un panneau de pieds pour le support sous-jacent

0 50 cm

Fig. 29 – Analyse et interprétation des mouvements suivis par les ossements du défunt du jardin méridional (DAO : Conseil général du Calvados).

s'est déplacé en contrebas, à l'ouest de l'ulna droit. Son extrémité distale a chuté vers l'ouest et apparaît plutôt en position latérale. Les mains ne sont plus du tout en connexion et semblent avoir toutes deux subi des mouvements similaires. Dans les deux cas, les os des carpes, les métacarpiens et les phalanges ont chuté de part et d'autre des métaphyses proximales des fémurs, montrant ainsi qu'à l'origine les mains étaient posées à plat sur le haut des cuisses. À droite, le pouce, le 2<sup>e</sup> et le 3<sup>e</sup> métacarpiens sont

tombés dans l'entrejambe, alors que le 4<sup>e</sup> et le 5<sup>e</sup> métacarpiens ont chuté vers l'extérieur, le long de la cuisse. À gauche, le pouce et l'index sont tombés dans l'entrejambe, alors que les os des autres doigts sont tombés vers l'extérieur de la cuisse. Les phalanges sont totalement déconnectées les unes des autres et ont été déplacées vers les genoux, probablement en conséquence d'un phénomène de flottaison de même nature que celui qui a affecté les corps des lombaires et les pubis.

L'affaissement latéral des coxaux apparus tous deux en face médiale est imputable à un processus de décomposition des chairs en espace vide. Le coxal gauche s'est affaissé de manière classique lorsque la décomposition s'opère sans contrainte. De son côté, le coxal droit, lui aussi à plat, a légèrement pivoté vers la droite. Il a entraîné dans ce mouvement le tiers proximal du fémur qui apparaît en face proximo-antéro-médiale. L'autre fémur apparaît en face antérieure. L'affaissement du coxal n'a pas engendré de disjonction fémoro-acétabulaire. Les extrémités distales des deux fémurs sont demeurées en position anatomique, comme l'indique la situation de leurs parties postérieures, moins affectées par le phénomène d'éclatement qui caractérise leurs faces antérieures. Bien que fracturée, l'extrémité distale du fémur gauche apparaît encore dans le prolongement du reste de l'os. À l'inverse, le tiers supérieur du fémur droit apparaît désaxé par rapport à l'épiphyse distale, probablement à la suite de son basculement lors de la mise à plat des coxaux. Cette observation implique que ce dernier effondrement ait eu lieu alors que le tissu osseux du fémur était suffisamment altéré pour que cette chute entraîne sa fracture et non pas un basculement de l'os dans son entier. En retour, ce phénomène démontre que l'agent source de l'altération de l'os a très rapidement affecté le tissu osseux alors que les autres matériaux organiques présents dans la tombe présentaient encore une résistance suffisante pour maintenir en élévation les coxaux. Parallèlement, le basculement plus prononcé de la partie droite corrobore les observations faites au niveau du thorax à partir desquelles il a été possible de déduire une rupture plus précoce de la partie droite du support sous-jacent sur lequel reposait le cadavre.

Les genoux, rapprochés, sont eux aussi en connexion lâche. La patella gauche a chuté dans le volume anatomique interne des genoux, entre les extrémités proximales des tibias. La patella droite s'est fortement déplacée jusqu'à se retrouver totalement en dehors du volume corporel, à l'ouest de la cheville droite. Les tibias ont suivi des mouvements différents de ceux des fémurs. Le droit, en connexion étroite avec la fibula, a été maintenu en position anatomique et apparaît encore en face antérieure. Le gauche a légèrement pivoté et chuté vers la gauche, suffisamment pour être déconnecté de l'épiphyse proximale de la fibula. Cette dernière a suivi un mouvement similaire et a en partie pivoté sur elle-même, apparaissant ainsi en face antéro-médiale. Les connexions tibias-fibulas sont en revanche restées étroites au niveau des chevilles, très rapprochées l'une de l'autre. La position du tibia et de la fibula gauches indique que tous deux ont chuté de manière importante vers la gauche, suivant un processus classique lorsque la dissolution des chairs s'opère sans contrainte particulière. Par ailleurs, la déconnexion de la fibula et la rotation du tibia signalent à nouveau l'existence sous-jacente d'un espace vide en dessous des jambes. Les mouvements subis par les tibias et les fibulas indiquent un effondrement des deux jambes vers l'extérieur, celle de droite allant vers la droite et celle de gauche vers la gauche. Cette divergence illustre, une nouvelle fois, l'existence d'une division longitudinale du support sous-jacent et l'effondrement plus précoce de la partie droite de ce dernier.

La déconnexion prononcée entre les plateaux tibiaux et les condyles des fémurs, éloignés les uns des autres de 1 cm à 1,5 cm, suggère la présence d'une surélévation sous les condyles fémoraux. Parallèlement, les extrémités distales des fémurs sont restées en position anatomique, alors que les tibias ont subi un

mouvement de rotation latérale. Le schéma ainsi établi permet de restituer dans un premier temps la rupture des genoux et la rotation des ensembles tibia-fibula comme la conséquence de la dissolution du support sous-jacent. Parallèlement, les deux extrémités distales des fémurs ont été maintenues dans leur position anatomique initiale, ce qui ne peut s'expliquer que par la présence d'une contrainte suffisante les empêchant de chuter et de basculer en même temps que les tibias. L'existence d'une telle contrainte explique pourquoi ces extrémités distales n'ont pas non plus suivi le mouvement induit par l'affaissement des coxaux, ainsi que la cassure de ces os, lorsqu'à l'inverse, les extrémités proximales des fémurs ont chuté avec la mise à plat du bassin. Une telle contrainte ne peut être interprétée que par l'existence d'un lien maintenant les deux genoux attachés.

Pour le pied droit, le cuboïde est resté en connexion étroite avec le calcanéus. Le cunéiforme médial et le naviculaire, déconnectés des autres os du tarse, apparaissent en face plantaire sur le fond de la cuve, dans l'espace compris entre les deux pieds. Les deux autres cunéiformes apparaissent pour l'un en face médiale, pour l'autre en face dorso-latérale, en contrebas et à l'est du calcanéus droit. Les métatarses sont restés plus ou moins en connexion les uns avec les autres. Le 1<sup>er</sup> apparaît en face médiale, tandis que le 2<sup>e</sup> apparaît en face proximo-dorsale et les 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> en face proximo-médiale. Le 5<sup>e</sup> est situé sous le 4<sup>e</sup>. La phalange proximale du premier métatarsien droit apparaît en face dorsale, en parallèle avec sa phalange homolatérale. La phalange distale du 1<sup>er</sup> métatarsien est déconnectée et apparaît en face médio-plantaire, contre le bord latéral de la phalange du 1<sup>er</sup> métatarsien droit. Les autres phalanges proximales des métatarsiens ont chuté en vrac, au-dessus des métatarsiens, et attestent de leur affaissement vertical.

Pour le pied gauche, les métatarsiens sont déconnectés les uns des autres. Les connexions entre le 1<sup>er</sup> métatarsien et ses phalanges sont lâches, mais maintenues en cohésion anatomique entre les phalanges proximale et distale. Le premier métatarsien apparaît en face proximo-dorso-latérale. La phalange distale apparaît en face dorsale et marque le point ultime de déplacement des os vers le panneau de pied du sarcophage. Le 2<sup>e</sup> métatarsien apparaît en vue proximo-médiale et le 3<sup>e</sup> en vue médiale. Tous deux sont déconnectés des 1<sup>er</sup>, 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> métatarsiens, reposant même sur ces deux derniers. Ceux-ci apparaissent en face médio-plantaire, perpendiculairement à l'axe du corps. Plusieurs phalanges intermédiaires et distales du pied gauche apparaissent en vrac, en face dorsale ou plantaire sous les métatarsiens. Le cunéiforme apparaît en face disto-médiale, sous le calcanéus. Le cuboïde a glissé en contrebas de la surface articulaire et apparaît en face médiale, légèrement distal. Le naviculaire apparaît par sa face postérieure et a été projeté en dehors du volume du pied, au même titre que le talus qui apparaît en face plantaire. Enfin, le calcanéus apparaît en face antéro-médiale légèrement plantaire à la suite de son basculement vers la gauche.

La position des métatarsiens permet de restituer la position originelle des pieds. Le droit était en hyperextension vers le sud en face médio-dorsale, tandis que le gauche était en position médio-plantaire. Les connexions des phalanges et des métatarsiens étant labiles, elles se relâchent généralement plus rapidement que celles des chevilles. Dans le cas présent, la chute des métatarsiens et leur position quasi symétrique semblent indiquer qu'ils se sont effectivement déconnectés et affaissés avant la

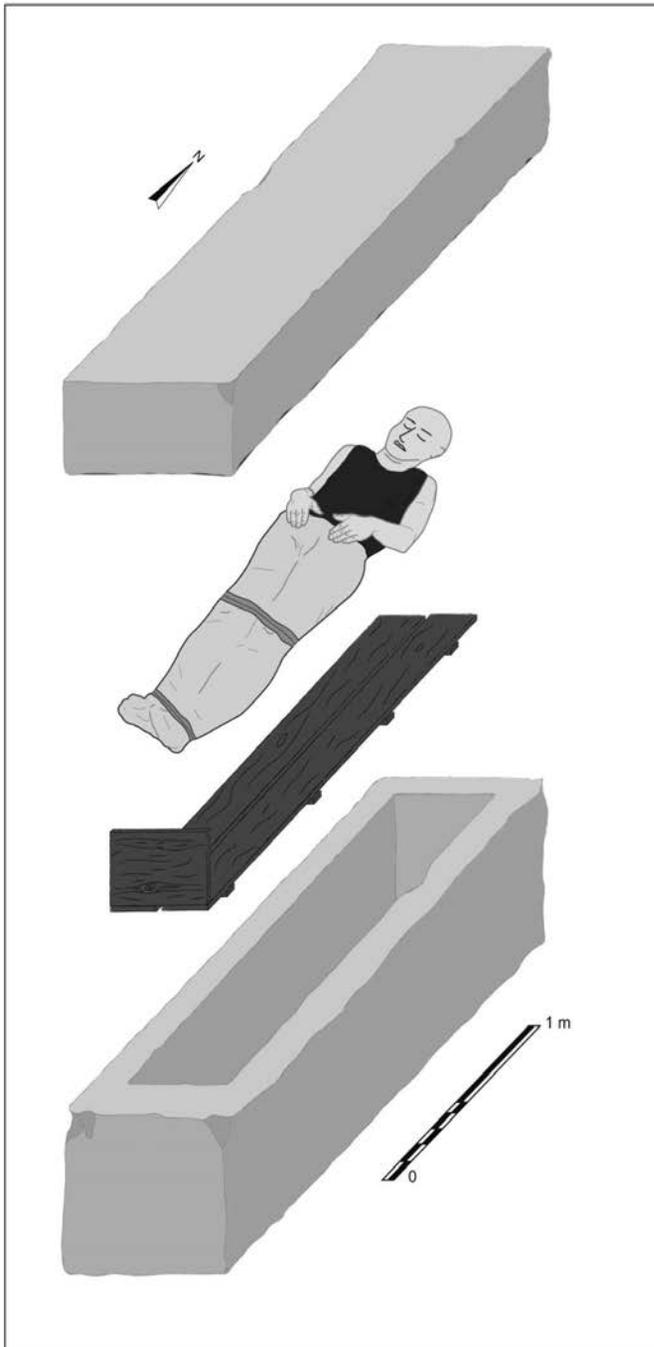


Fig. 30 – Reconstitution des éléments architecturaux déduits de l'analyse des mouvements osseux (dessin : G. Marie, Conseil général du Calvados).

déconnexion des os des tarses. Les mouvements qu'ils ont suivis suggèrent qu'ils ont été contenus dans une enveloppe souple qui les a maintenus ensemble et regroupés. Parallèlement, la position des phalanges distales et l'effondrement de toutes les phalanges au niveau des métatarsiens impliquent que l'extrémité des pieds prenait appui contre une paroi verticale rigide.

Les mouvements suivis par les deux tarses semblent être intervenus dans un second temps et sont imputables à la présence d'une quatrième traverse transversale au corps, qui aurait été placée sous les chevilles, à l'aplomb de l'extrémité distale des tibias et des fibulas. La présence de cette traverse explique également le rejet vers la tête des talus et la bascule vers le sud des calcaneus. Le maintien en contact très étroit des extrémités distales des tibias et des fibulas suggère qu'ils étaient probablement maintenus ensemble par un lien similaire

à celui qui retenait les deux genoux rapprochés. Ce lien a limité la rotation des genoux.

Le squelette repose en décubitus dorsal avec la tête placée en direction du nord et les pieds vers le sud. Les bras et les avant-bras sont allongés le long du corps avec les mains en extension posées au niveau du haut des cuisses. Les membres inférieurs sont eux aussi en extension avec les genoux et les chevilles serrés. Les pieds sont disposés symétriquement dans leur prolongement. L'analyse des mouvements suivis par les restes osseux permet de restituer une architecture funéraire complexe comprenant, outre le sarcophage, un support en bois de type brancard, des tissus et du cuir (fig. 30).

## LA PRÉSENTATION DU CORPS DU DÉFUNT DANS LA TOMBE : UN BRANCARD, DU CUIR ET DES TISSUS

L'observation des mouvements osseux consécutifs à la corruption des chairs permet de restituer la présence sous le corps d'un support en bois, de type cercueil, comprenant deux planches longitudinales et quatre traverses sous-jacentes, placées à intervalles réguliers sous les vertèbres cervicales, sous les lombaires à la jonction avec le sacrum et sous les articulations des genoux et des chevilles (fig. 27). Les trois clous en fer retrouvés, pour l'un, au niveau du crâne et, pour les autres, au niveau des membres inférieurs du squelette, au milieu des chevilles et au sud-est du pied droit, peuvent également avoir servi à l'assemblage de ce support en bois. Des particules de bois ont par ailleurs été collectées dans les plis des textiles et du cuir recouvrant le haut du corps sans qu'il soit cependant possible de déterminer si elles proviennent du brancard ou d'un objet en bois posé sur le corps. Les vestiges de textiles et de cuir se présentaient à l'ouverture du sarcophage sous la forme de copeaux organiques, de couleur brun foncé et relativement compacts. Ils se dispersaient sur tout le thorax et l'abdomen ainsi que sur la mandibule. Le cuir est un croupon de veau ayant subi un tannage végétal<sup>54</sup>. Les fragments conservés ne présentent aucune trace de trou de couture, de décoration ou de finition de bord. La qualité et l'épaisseur uniforme (1 mm) permettent d'attribuer tous les fragments à une pièce unique de cuir longue d'environ 0,90 m ou 1 m, ce qui correspond à la taille de la nuque et de la culée d'un jeune veau. Considérant qu'à cet âge l'animal est en mesure de donner un croupon large de 0,8 m à 0,9 m, il est possible d'envisager qu'il ait servi à l'origine à enrouler le corps au niveau du thorax. Dans cette hypothèse, le cuir placé sous le corps aurait été dissous avec la couture qui pouvait se trouver sur les flancs du cadavre ou le long de la colonne vertébrale. Ce cuir recouvrait au moins deux tissus dont l'existence n'est attestée qu'au travers des empreintes qu'ils ont laissées sur le cuir de veau et sur les fragments de peau humaine conservés<sup>55</sup>. Un premier tissu est constitué de fils dont le diamètre ne dépasse pas 0,2 mm et dont l'empreinte ne laisse apparaître qu'un système de tissage, chaîne ou trame. La taille des fils ainsi que le montage par un système dominant font penser à une soierie de type samit. Le second tissu correspond

54. Étude réalisée par Marquita Volken et Gentle Craft, Lausanne.

55. Les tissus ont été étudiés par Antoinette Rast-Eicher, Archéo Tex, Büro für archäologische Textilien.

à une toile tissée avec un fil d'environ 0,5 mm de diamètre. Comme pour le premier, la dissolution des fibres ne permet pas de préciser leur nature. D'autres indices d'usage de textiles se déduisent des mouvements osseux au niveau des jambes, qui indiquent à la fois la présence d'une enveloppe souple contenant les pieds et l'existence d'un lien maintenant serrés les deux genoux. Le cadavre a ainsi été déposé dans le sarcophage sur un support en bois de type brancard avec diverses pièces de tissus et un coupon de cuir. L'existence de deux tissus distincts plaide en faveur de vêtements, tandis que le cuir pourrait avoir fait office de linceul. Il faut néanmoins noter que cette hypothèse implique que ce linceul n'ait alors couvert ni les bras, ni les jambes, ni le crâne. En contrepartie, il faut rappeler que les populations vivant en Gaule n'avaient pas de vêtements de cuir, à l'exception, pour les paysans, de manteaux de pluie, seulement attestés par les sources littéraires<sup>56</sup>. Par ailleurs, si l'hypothèse d'un samit est vraie, elle viendrait souligner un peu plus encore la richesse de l'occupant du sarcophage, manifeste par ailleurs dans l'architecture du tombeau et par les moyens financiers qu'il a fallu mettre en œuvre pour l'installer.

## DE LA CORRUPTION DES CHAIRS, DES OS ET DES TISSUS...

Tous les os se caractérisent par leur légèreté, qui témoigne d'une altération des tissus osseux ayant entraîné un accroissement de leur porosité. L'altération des tissus osseux est cependant loin d'être uniforme sur tout le squelette (fig. 20). Les os du thorax et du rachis sont très bien préservés, y compris des pièces aussi fragiles que les cartilages pharyngo-laryngés ossifiés. À l'inverse, le bloc cranio-facial est totalement désagrégé, à l'exception de l'occiput et de la mandibule partiellement recouverte de cuir. Si les épiphyses des fémurs et des tibias apparaissent intactes, les diaphyses de ces os longs ont éclaté en fines esquilles sur leur face antérieure. Les fibulas posées sur le fond de la cuve ainsi que tous les os des pieds sont de leur côté très bien préservés.

Dans un premier temps, l'hypothèse de l'usage de chaux a été envisagée pour expliquer cette disparité dans le degré d'altération des os. Elle a cependant été réfutée par l'observation au microscope optique<sup>57</sup> puis au MEB<sup>58</sup> des différents éléments altérés présents dans le précipité blanchâtre qui recouvre le bloc cranio-facial et les diaphyses des tibias et des fémurs. L'analyse minéralogique<sup>59</sup> de ce précipité a montré qu'il était

constitué en surface de calcite ( $\text{CaCO}_3$ ), sur une épaisseur typique de quelques dizaines de micromètres, et dans la masse d'un minéral complexe contenant des phosphates et du calcium (phosphate d'octocalcium hydraté  $\text{Ca}_8(\text{HPO}_4)_2(\text{PO}_4)_4(\text{H}_2\text{O})_5$ ), ainsi qu'une quantité très faible ( $< 2\%$ ) de quartz ( $\text{SiO}_2$ ) et de sidérite ( $\text{FeCO}_3$ )<sup>60</sup>. Les fragments d'os conservés recouverts par ce précipité, même s'ils apparaissent très poreux, sont toujours uniquement composés de cristaux d'hydroxyapatite ( $\text{Ca}_{10}(\text{PO}_4)_6(\text{OH})_2$ ) de petite taille (typiquement 0,01  $\mu\text{m}$  en moyenne), identiques à ceux de la phalange intermédiaire du métatarsien gauche qui n'a pas subi d'altération et qui n'était pas recouvert par le précipité blanc analysé.

En conséquence, c'est bien le précipité blanchâtre de plus grands cristaux de phosphate d'octocalcium hydraté (0,027  $\mu\text{m}$ ), présent principalement au niveau du bloc cranio-facial et sur les diaphyses des fémurs et des tibias, qui est impliqué dans la fragilisation et l'altération des os. La présence de ces cristaux n'apparaît pas comme la conséquence d'un acte volontaire, mais résulte des réactions physico-chimiques complexes issues de l'interaction entre tous les matériaux déposés dans la cuve et la cuve elle-même. Il faut toutefois remarquer que la localisation des zones les plus altérées plaide plutôt en faveur d'agents d'altération de type gazeux, puisque leur action a été limitée lorsque les os étaient posés sur le fond de la cuve ou lorsqu'ils étaient enserrés dans des tissus suffisamment résistants et contraignants pour limiter les contacts avec l'atmosphère ambiante. En retour, les différences de conservation du tissu osseux sur les jambes permettent de constater que les tissus qui les enserraient

du cuivre. Cet appareil permet l'acquisition du spectre complet dans la gamme  $0^\circ \leq 2\theta \leq 120^\circ$  en une seule fois. Afin de minimiser les effets de texture sur les diagrammes de diffraction, les échantillons ont été soit broyés en mortier (cas du précipité), soit une correction de texture arbitraire (D. Chateigner dir., *Combined Analysis: Structure-Texture-Microstructure-Phase-Stresses-Reflectivity Analysis by X-Ray and Neutron Scattering*, Wiley-ISTE, 2010, 496 p.) a été utilisée durant l'analyse Rietveld (cas des os massifs). Des fentes de collimation de 1 mm ont été utilisées, et la contribution instrumentale à l'élargissement des pics (calibrée à l'aide d'un échantillon standard de  $\text{LaB}_6$  du National Institute of Standard and Technology) a été déconvoluée pour l'analyse des tailles de domaines cohérents de diffraction. Tous les affinements et identifications de phases ont été opérés en utilisant le logiciel MAUD (L. Lutterotti, S. Matthies et H. R. Wenk, in J.A. Szpunar dir., *Textures of Materials*, vol. 2, NRCResearch Press, Ottawa, 1999, p. 1599). Un temps de comptage de 24 heures est nécessaire pour obtenir une bonne définition des pics correspondant aux traces de quartz et sidérite, évaluées à quelques 0,1 %. Nous avons analysé un fragment de fémur très altéré et un métatarse relativement bien conservé. Ces deux échantillons ont révélés la structure classique de l'hydroxyapatite osseuse, typique du biominéral tel que l'on peut le mesurer sur des os actuels, avec une taille de domaines cohérents après affinement de 100 Å (0,01  $\mu\text{m}$ ). Aucune différence significative entre l'os altéré et l'os mieux conservé n'a pu être relevée. Le précipité blanchâtre a été soit broyé dans un mortier en agate, soit directement mesuré. Dans le premier cas, l'aspect blanc a varié vers le beige, comme signe d'une différence de composition entre la surface (très blanche) et le cœur du précipité. Les rayons-X pénétrant ce type de matériau sur quelques dizaines de micromètres, nous avons mesuré alors le précipité sans le broyer. Ceci nous a permis de révéler que la substance blanche de surface était constituée de calcite pure.

60. Si la présence de quartz est fréquente dans les pores des tissus osseux, la sidérite, en revanche, est, elle, sans doute issue de l'altération des clous en fer présents au niveau de la tête.

56. Information Marquita Volken.

57. Observations réalisées par Philippe Charlier, Service de médecine légale et d'anatomie/cytologie pathologiques, CHU Raymond-Poincaré (AP-HP, UVSQ), F-92380 Garches.

58. Analyses et observations réalisées sur le MEB-EDS du CRISMAT (UMR 6508 du CNRS). Nous remercions S. Eve qui nous a permis de réaliser ces mesures.

59. Les échantillons de matières osseuses ont été analysés et dépouillés (par analyse de H. M. Rietveld, « A Profil Refinement Method for Nuclear and Magnetic Structures », *Journal of Applied Crystallography*, 1969, 2, p. 65-71) par D. Chateigner, physicien au CRISMAT (UMR 6508 du CNRS) à Caen. Les spectres de diffraction-X ont été obtenus à l'aide d'un diffractomètre à 4 cercles équipé d'un détecteur courbe à localisation, qui utilise le rayonnement  $K\alpha$  moyen

n'étaient pas partout les mêmes. La préservation du bassin et des pieds permet, d'une part, d'envisager le prolongement de la pièce de cuir recouvrant le thorax jusqu'au bassin et, d'autre part, l'existence d'une enveloppe spécifique autour des pieds. La préservation de l'articulation des genoux confirme, par ailleurs, l'hypothèse de leur réunion à l'aide d'un lien telle qu'elle avait été déduite de l'observation des mouvements osseux. Enfin, l'altération très poussée du bloc cranio-facial démontre que le coupon de cuir qui recouvrait le thorax du défunt ne remontait pas au-dessus de la mandibule.

## LE CORPS D'UN HOMME : OBSERVATIONS BIO-ANTHROPOLOGIQUES

Le bloc cranio-facial est particulièrement abîmé, réduit à sa partie occipitale, à des fragments des deux mastoïdes et à quelques éléments de la face, sans doute non recouverts par les vestiges de cuir (maxillaires, nasaux, arcade mandibulaire et la presque totalité de la denture). Le post-crâne est lui aussi très inégalement préservé, ainsi, par exemple, les principaux os longs des membres inférieurs, fémurs et tibias, ne sont plus représentés que par leurs épiphyses supérieures et inférieures, leurs diaphyses ayant littéralement éclaté en minuscules fragments poudreux, alors que les fibulas, en situation postéro-externe, sont préservées dans leur intégralité. De même, si la partie antérieure des pieds (métatarse et phalanges) est plutôt en bon état, en revanche les os du tarse, au contact direct du fond de la cuve, sont particulièrement altérés du côté droit, là où les vestiges, à l'exception du calcaneus, ne sont pas vraiment identifiables. Les os des ceintures scapulaire et pelvienne comme ceux du rachis et de la cage thoracique sont eux aussi très inégalement conservés. Quant aux membres supérieurs, ils présentent le même état paradoxal que les membres inférieurs, avec les deux mains intégralement préservées, du carpe aux phalanges distales, alors que les diaphyses des humérus, intactes sur leur face postérieure, sont presque totalement érodées sur leur face antérieure ; les os de l'avant-bras sont plutôt bien conservés à gauche et nettement plus fragilisés à droite.

Ces divers aléas conservatoires n'ont toutefois pas entravé l'identification du défunt. Celui-ci est un sujet adulte, de morphologie moyennement robuste. Malgré l'absence des éléments discriminants du bassin, le volume des mastoïdes et l'aspect « viril » de la mandibule (gonions très éversés, insertions des masséters puissamment imprimées, triangle mentonnier marqué), les dimensions longitudinales et transversales des os du membre supérieur ainsi que les diamètres des têtes humérales (50 mm) et fémorales (49 mm) sont incontestablement en faveur du sexe masculin. La détermination de l'âge au décès est plus aléatoire en raison de l'altération de plusieurs indicateurs de référence, notamment la symphyse pubienne, et de la variabilité des fourchettes fournies par les différentes méthodes d'estimation de l'âge individuel pour les adultes. Le processus de synostose du crâne, observable seulement sur la suture lambdoïde et le dernier segment de la sagittale, est largement entamé sur l'endocrâne comme sur l'exocrâne<sup>61</sup>. L'application des formules de régression de Masset donne un âge situé entre 52,84 ans et 58,40 ans ( $\pm 15$  ans), soit un sujet sans aucun doute

mature. La morphologie « tubulaire » de l'extrémité antérieure des côtes, avec des facettes articulaires très excavées (jusqu'à 4,5 mm de profondeur sur les 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> côtes) et des bords irréguliers prolongés par une exostose inférieure parfois très longue (notamment sur les 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> côtes droites)<sup>62</sup>, accroît la présomption d'âge avancée pour cet homme, qui serait décédé plus ou moins sexagénaire. Les nombreuses lésions dégénératives observées sur les articulations claviculo-sternales, les coxaux, le rachis et, de façon plus ténue sur la main droite, vont également dans ce sens. La très forte dégradation des racines dentaires ne permet pas le recours au comptage des anneaux du ciment dentaire pour obtenir une meilleure précision. Le calcul de la stature, réalisé à partir de la seule longueur fibulaire selon la méthode Olivier *et al.* (172,2 cm à droite ; 171,3 cm à gauche), puis à partir de l'association fibula et humérus (173,4 cm à droite et 172,0 cm à gauche), place cet homme dans la catégorie grande de la classification de Vallois. Les résultats obtenus par les tables de Manouvrier et Sauter pour la fibula seule sont un peu plus faibles (167,6 cm, catégorie sur-moyenne).

La conservation des dents est à l'image de celle du squelette, avec un émail très fragilisé souvent partiellement éclaté et des racines extrêmement friables et parfois manquantes. Elles sont toutefois assez bien représentées et favorisent malgré tout une appréciation assez correcte de l'état de la denture. L'état sanitaire bucco-dentaire apparaît relativement satisfaisant, surtout s'agissant d'un sujet relativement âgé. Aucune avulsion *ante mortem* ni séquelle kystique infectieuse n'ont été observées et seulement deux présomptions de caries sont relevées sur les collets de deux implantations voisines : petite « tache » sur la face antérieure de la canine supérieure (23) et lésion filiforme sur la face postérieure de la 1<sup>re</sup> prémolaire (24). De même, aucune hypoplasie de l'émail, qui présente une bonne épaisseur, ni aucune manifestation de parodontolyse n'ont été observées. En revanche, des dépôts tartriques volumineux sont présents sur les faces linguales des dents labiales mandibulaires ; ils apparaissent plus modérés sur les dents jugales et les implantations maxillaires, mais l'érosion du tissu dentaire au niveau des collets peut avoir en partie gommé le phénomène.

Les 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> côtes droites, identifiées précisément in situ avant leur prélèvement, présentent toutes deux une fracture oblique ancienne largement consolidée au niveau du quart postérieur de l'os, précisément sur l'angle costal ; leur voisinage et leur aspect similaire (cal oblique très compact) permettent de les attribuer à un même événement accidentel, résultant d'un choc postérieur. Les insertions musculaires fortement imprimées sur les faces supérieures des 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> côtes, notamment celle du muscle dentelé antérieur, sont également à noter. Les deux fibulas, faiblement cannelées, sont préservées dans leur intégralité. Sur la face postérieure de leur extrémité proximale, à droite comme à gauche, les reliefs d'insertions des soléaires sont particulièrement développés. Sur l'extrémité distale gauche, des lésions enthésopathiques présentes sur la face externe, au niveau de l'insertion des ligaments talo-fibulaire antérieur et calcaneofibulaire, ainsi que sur la face postérieure, au siège des ligaments tibio-fibulaires inférieurs, témoignent des séquelles évidentes d'une entorse grave. Sur la face externe de l'extrémité droite, une enthésopathie plus modérée au siège du ligament talo-fibulaire laisse également soupçonner l'existence d'une lésion ancienne.

61. Respectivement : coeff. syn. : 3,0 et coeff. syn. : 2,2.

62. Stades V-VI de Fully/Dehouve.

Des lésions d'arthrose plus ou moins avancées sont observables sur plusieurs parties du squelette : débutante sur le coude droit, très modérée sur l'articulation métacarpo-phalangienne à la base du pouce droit, et de façon diffuse aux différents étages du rachis. L'arthrose affecte aussi très largement les coxaux, se manifestant sous forme de festons ostéophytiques continus siégeant sur le rebord des ailes iliaques, de tubercules osseux saillants sur le pourtour supérieur des surfaces auriculaires et d'un bourrelet marginal circonscrivant la cavité cotyloïde. Enfin, elle est perceptible à la base de l'hallux gauche, affectant à la fois les articulations métatarso-phalangienne et interphalangienne ; le côté droit semble également touché, mais de manière plus modérée.

L'occupant du monument le plus récent est un donc homme de grande stature, décédé mature, voire âgé, comme le montre l'aspect dégénératif de son squelette. Le cours de sa vie semble avoir été régi par une activité physique importante et précoce, avec des séquelles visibles à la fois par la multiplicité des enthésopathies articulaires, les empreintes marquées des sites d'insertion musculaire et les traumatismes directs, comme les fractures costales et les entorses.

### LE BRIS DE BOUTEILLES POUR CLORE UN TOMBEAU

Le sarcophage contenait des tessons de verre appartenant au fond d'une bouteille. Ce fond est rentrant, en forme d'ombilic très prononcé. Ce type de bouteille est en usage dans les territoires qui composent l'actuelle Normandie et en Grande-Bretagne au cours des III<sup>e</sup> et IV<sup>e</sup> s. (Price, Cottam, 1998, p. 185-186). Elle est très proche par sa forme de celle déposée auprès du cadavre dans le tombeau le plus ancien. Cette parenté morphologique démontre la rapidité avec laquelle les trois tombes ont été implantées l'une après l'autre pour former cet alignement composé d'un probable mausolée et de deux enclos funéraires. Une datation radiométrique opérée sur les os du troisième défunt permet de situer sa mort entre 120 et 250<sup>63</sup>. Le verre est fin et transparent, de couleur blanc jaunâtre. La dispersion des éclats sur tout le long du corps exclut un bris accidentel intervenu postérieurement à la fermeture du sarcophage. Elle implique, à l'inverse, d'y voir le résultat d'un geste volontaire consistant à épandre sur le mort les tessons d'une bouteille. Or, le caractère intentionnel de ce geste est confirmé par la découverte en dehors du tombeau de la partie supérieure de cette verrerie. En effet, le haut col droit de la bouteille à panse ovoïde a été exhumé écrasé sur l'épandage de calcaire qui entourait la cuve au moment des funérailles, à proximité de l'angle sud-est de cette dernière. Ce partage de la verrerie entre l'extérieur et l'intérieur d'un sarcophage, fermé définitivement à l'aide d'un imposant monolithe, a nécessairement eu lieu au moment des funérailles, avant la mise en place de ce monolithe. Si ce partage est intervenu au cours des obsèques, il peut très bien être considéré comme la trace manifeste d'un geste destiné à honorer le défunt, selon une intention qui est souvent mentionnée dans la littérature latine. Ovide recommande ainsi que l'on

63. Datation radiométrique réalisée par Beta Analytic Inc. Donne pour résultat à 2  $\Sigma$  (95 % de probabilité) les années 120-250 et à 1  $\Sigma$  (68 % de probabilité) les années 130 à 230.

« mêle à ses cendres des feuilles et de la poudre d'amomum, enferme-les et mets-les en terre aux portes de Rome »<sup>64</sup>. Cette pratique peut être interprétée comme un sacrifice destiné à assurer la séparation des vivants d'avec le mort et comme une transformation du tombeau en lieu de culte. Ce geste se serait matérialisé par le bris d'une bouteille tenue par le goulot pour recueillir les tessons de sa partie inférieure, afin de les épandre sur le mort préalablement à la clôture définitive du sépulcre (Lepetz, Van Andriga, 2006, p. 1154-1156). Le goulot et une seconde bouteille du même type qui a été découverte entière et écrasée sur le même niveau de sol à quelques dizaines de centimètres de l'angle nord-ouest de la cuve. Cette seconde bouteille ne se différencie de la première que par la coloration du verre qui tire vers le vert d'eau.

### DES TOMBEAUX MONUMENTAUX

La construction du troisième monument funéraire clôt la première phase d'aménagement de la nécropole de Vâton (fig. 31). Celle-ci a débuté par l'implantation d'un probable mausolée le long d'une limite parcellaire structurante dans le paysage et sur un point culminant, l'offrant ainsi aux regards et aux bons vœux des habitants de la vallée ou des voyageurs qui empruntaient l'une ou l'autre des deux voies passant à proximité. Ce monument, dont les fondations soulignent la hauteur, a été édifié pour accueillir la dépouille d'une femme inhumée avec un faste peu commun dans les contrées nord-occidentales de l'Empire. Il est la marque d'une élite rurale soucieuse d'ancrer sa place et sa renommée dans le paysage et dans la hiérarchie sociale. Si cette aisance s'est manifestée dans la célébration d'une défunte, elle se remarquait tout autant dans l'architecture de la *villa* bâtie à 800 m de là, en contrebas sur le versant. Ce probable mausolée a eu un rôle fondateur pour une petite nécropole, probablement familiale. En revanche, la recherche des variations transitionnelles ou des variations anatomiques à fort déterminisme héréditaire s'avère très décevante, faute de pouvoir opérer des observations objectives des mêmes régions anatomiques pour les trois individus. La conservation différentielle des squelettes conduit à chaque fois à une impasse : ainsi les nombreux caractères morphologiques observés sur le crâne de la femme ne trouvent pas de correspondance chez les deux hommes, pour lesquels cette partie du squelette est manquante. D'un autre côté, sur les éléments pouvant faire l'objet d'une observation commune chez les trois sujets, les caractères relevés ne sont aucunement significatifs ou restent des événements uniques. C'est le cas pour les malpositions dentaires incisivo-canines rencontrées chez le dernier défunt : cette anomalie, souvent d'origine familiale, n'est observée ni chez la femme ni chez le jeune homme. Un point commun a cependant été noté sur les sacrum présentant une synostose incomplète entre les corps des deux 1<sup>re</sup> vertèbres S1-S2, mais il semble peu recevable pour le sujet du monument médian, très jeune, chez qui ce défaut d'ossification est normal et concerne la totalité du sacrum, et moins encore pour le sujet de l'enclos le plus tardif, où le hiatus est complet et résulte d'une lombalisation de la 1<sup>re</sup> vertèbre sacrée. Pour résoudre la question des liens de parenté éventuels entre les trois défunts, une analyse ADN a

64. Ovide, *Tristes*, 3, 3, v. 69-76.

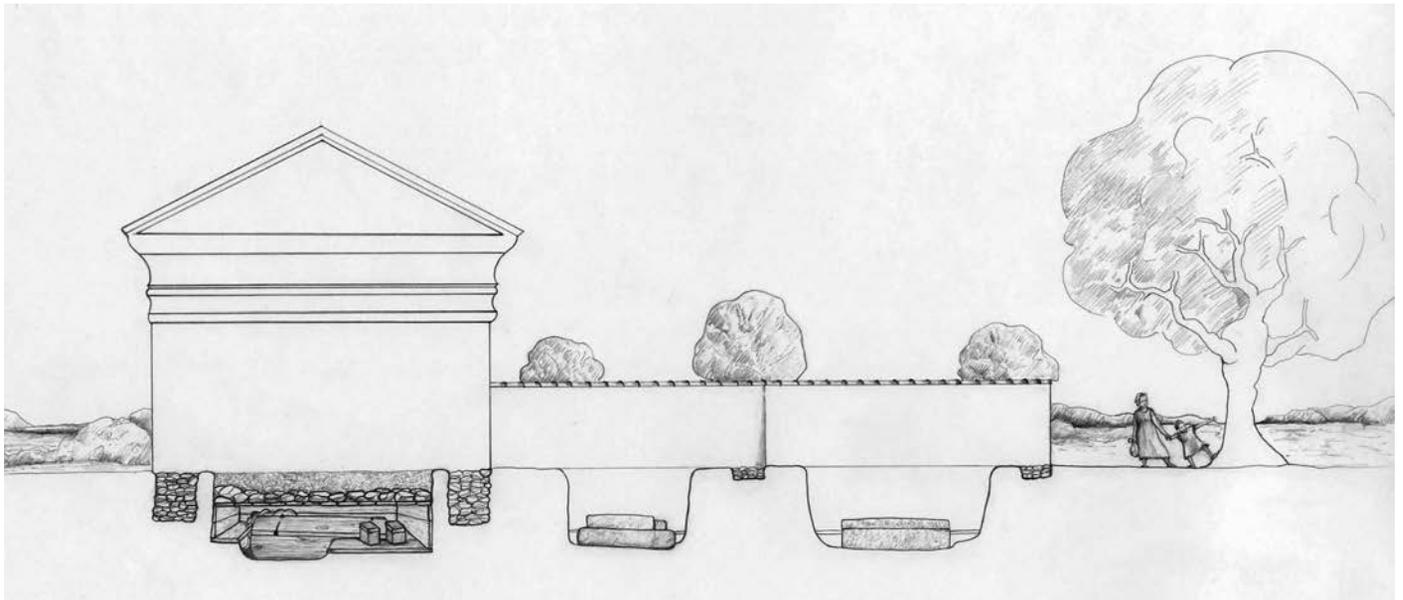


Fig. 31 – Évocation des monuments funéraires de Vâton (DAO : M.-A. Rohmer, Conseil général du Calvados).

été engagée<sup>65</sup>, mais il n'est pas sûr que l'altération excessive des ossements en permette la réalisation.

Tour à tour, deux enclos funéraires sont venus s'accoler au monument primitif. Les rituels et pratiques qui ont prévalu au cours des obsèques des trois défunts successifs ont évolué, même si le laps de temps au cours duquel les trois tombes ont été aménagées semble relativement bref et se situe dans le courant de la seconde moitié du II<sup>e</sup> s. et dans la première moitié du siècle suivant. Dans la première tombe, le cercueil est en bois et la défunte est accompagnée d'offrandes parmi lesquelles on compte de nombreuses pièces carnées entières ou préparées. Une monnaie et deux vases en verre ont été déposés au contact du cadavre. Dans le deuxième sépulcre, la pierre a remplacé le bois. Même si le pillage de ce sépulcre limite les observations, il est possible de constater que ce sarcophage élaboré dans un calcaire extrait d'une carrière située à 6 km de là était destiné à accueillir la dépouille d'un jeune homme décédé entre 18 et 25 ans. Les pillards ont brassé ses restes sans s'intéresser à la petite monnaie qui l'accompagnait dans son tombeau et qui fut émise au nom de Commode en 186 ou 187, soit tout au plus 47 ans après la date de frappe de la monnaie accompagnant la première défunte. Les pillards ont aussi remué de nombreux tessons de céramiques qui pourraient très bien être les derniers vestiges des repas consommés sur la tombe en mémoire du défunt. Le troisième monument prend lui aussi la forme d'un enclos recelant un sarcophage en pierre. Ce dernier est intact et l'imposant couvercle a interdit l'infiltration de sédiments. La provenance du matériau lithique est la même que celle du tombeau précédent et divers indices démontrent que le travail des tailleurs de pierre s'est achevé sur place par l'évidement de l'intérieur de la cuve. Le corps qu'il contenait est celui d'un homme mort entre 50 et 60 ans. L'analyse des mouvements osseux laisse envisager que le corps ait été posé vêtu et peut être enroulé dans un croupon de cuir sur un brancard en bois. Ici point de monnaie,

65. Analyse confiée à Philippe Charlier, Service de médecine légale et d'anatomie/cytologie pathologiques, CHU Raymond-Poincaré (AP-HP, UVSQ), F-92380 Garches. Les résultats sont toujours attendus.

mais des tessons de bouteille dont les autres fragments ont été retrouvés en dehors du sarcophage. Le bris et la division d'une même bouteille intervenus au cours des funérailles apparaissent comme la trace du partage entre ce qui revient au mort et ce qui est la part des vivants. Cette inhumation est antérieure à 250.

## À L'OMBRE DES MONUMENTS : CHANGEMENTS DE PRATIQUES AU COURS DU III<sup>e</sup> S.

Quelques années plus tard, le fossé parcellaire le long duquel les trois monuments funéraires ont été installés accueille d'abord une inhumation, puis dans la seconde moitié du III<sup>e</sup> s. un bûcher en fosse (fig. 2 et 32).

## L'INHUMATION

La tombe se présente sous la forme d'une fosse rectangulaire longue de 2,4 m et large de 0,8 m pour une profondeur de 0,6 m. Elle contient le corps d'un individu adulte de sexe et d'âge indéterminés, enterré sur le dos, la tête au sud et les pieds au nord. Les ossements sont assez mal conservés. Les membres supérieurs ainsi que la ceinture scapulaire et le rachis ont disparu, probablement à la suite d'un pillage intervenu au niveau de l'abdomen. Ce pillage s'est par ailleurs traduit par un amoncellement de pierres calcaires sur toute l'épaisseur de la tombe et par le rejet en surface de pièces osseuses. Les membres inférieurs sont parallèles, placés dans l'axe du corps et en extension vers le sud. Ils ont subi une ouverture latérale, mouvement naturel lors d'une décomposition en espace vide ou semi-colmaté.

Les pieds, en hyperextension, ont également pivoté vers les extérieurs. Les connexions des genoux apparaissent lâches malgré un maintien de la patella gauche en équilibre instable sur le fémur et la rotation latérale des membres inférieurs. Les ossements de la cheville gauche sont restés étroitement connectés. Ces divers éléments évoquent un espace de décompo-

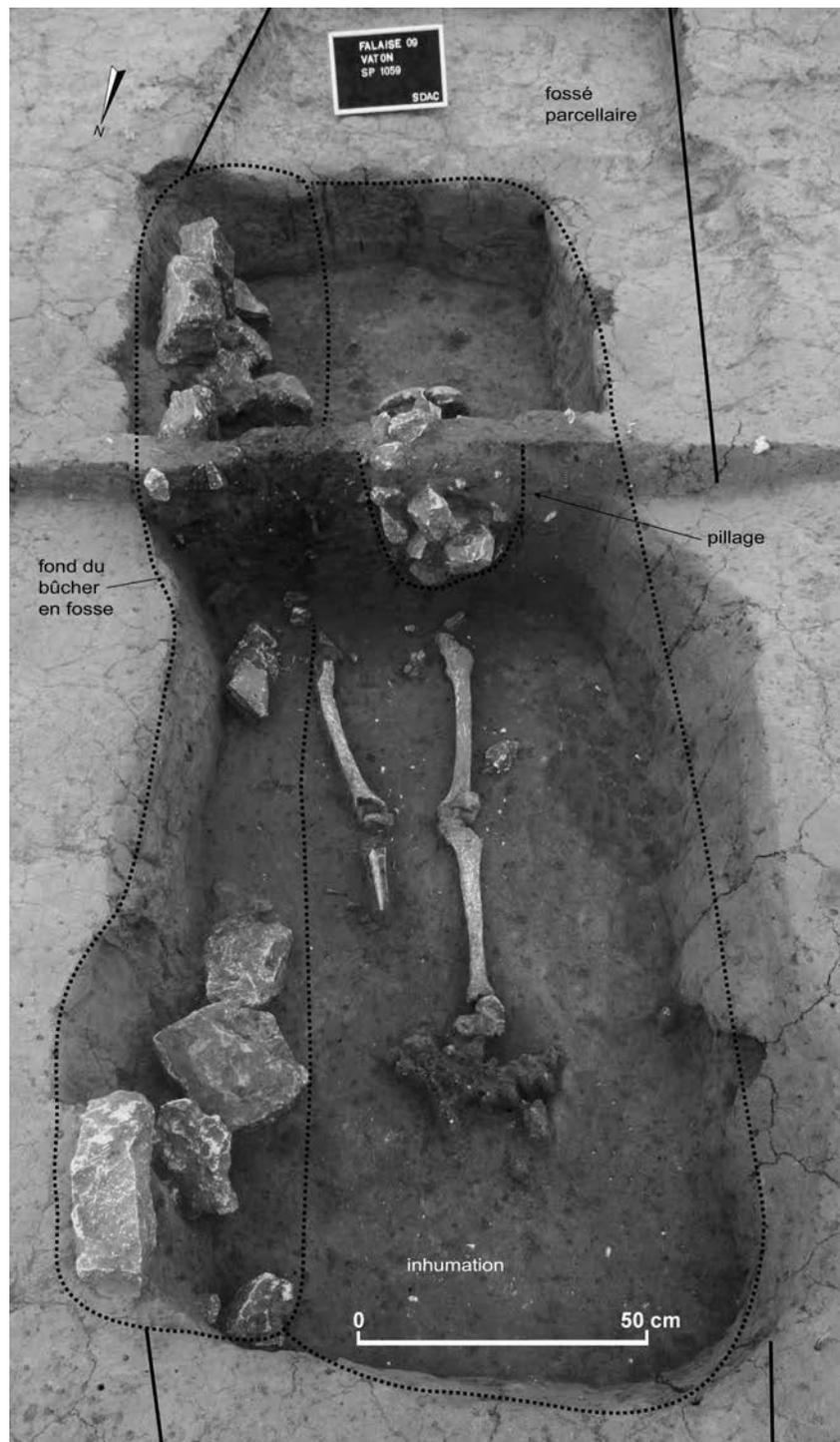


Fig. 32 – Vue de la fosse à crémation recoupant une inhumation plus ancienne elle-même installée dans un fossé de délimitation parcellaire (cliché et DAO : Conseil général du Calvados).

sition semi-colmaté, qui, associé à la présence de restes de chaussures, pourraient indiquer une inhumation habillée. Un amas de petits clous en fer équipant à l'origine la semelle matérialisent les chaussures. Cette inhumation fut ensuite en partie recouverte par la crémation qui a été implantée le long de sa paroi orientale.

## LE BÛCHER EN FOSSE

De cet aménagement, il ne subsiste plus que la base de la fosse creusée sous l'aire de crémation proprement dite, afin d'assurer

une bonne circulation d'oxygène nécessaire à la combustion du bois et du corps. À son niveau d'apparition, cette excavation couvre une surface d'environ 2,9 m de longueur pour une largeur d'à peu près 1 m. Dix centimètres en dessous, l'excavation se rétrécit latéralement pour atteindre 0,40 m de largeur et se termine en gouttière, 0,40 m plus bas. L'aire de crémation se présente sous la forme d'une excavation assez large munie d'un surcreusement complémentaire décaissé sur toute sa longueur. Ce dispositif est renforcé par la mise en place d'une ligne de blocs calcaires le long de la paroi orientale de ce canal. Ces pierres devaient servir à limiter les risques d'effondrement du bûcher dans le conduit

et donc à interdire son obstruction au cours de la crémation. La discontinuité de cette ligne de pierres devait en outre assurer la circulation transversale de l'oxygène dans le conduit aménagé à la base de l'aire de crémation. La paroi occidentale de ce dernier est rubéfiée sur une longueur de 1,15 m, une hauteur de 0,40 m et sur une épaisseur d'environ 3 cm. La coloration de cette rubéfaction va du jaune en surface au noir en passant par différents rouges et orangés. Le comblement de la tranchée sous-jacente à l'aire de combustion est composé d'un limon brun-noir contenant beaucoup de petits charbons de bois.

Ce comblement contenait par ailleurs des esquilles d'ossements humains brûlés, des petits éléments de marqueterie en os, des clous de literie en bronze, des clous en fer, le fond d'un vase en céramique et une monnaie en bronze. Tous ces éléments ont subi l'action du feu. La quantité d'ossements humains est relativement faible et les morceaux, très fragmentés, ont subi une température de crémation située entre 500° C et 650° C, puisque leur couleur va du noir charbonneux au blanc crayeux (Bonucci, Graziani, 1975, p. 518-533). Un seul sujet a été identifié. La position du défunt n'est pas discernable car les éléments osseux sont trop peu nombreux et un ringardage du foyer n'est pas exclu. Le type de fracture observé sur les diaphyses d'os longs (fracture en « bec de flûte ») témoigne d'une crémation sur os frais (Guillon, 1987). La monnaie, émise en 271 sous le règne de l'usurpateur Victorin, permet de dater cette crémation du dernier quart du III<sup>e</sup> s.<sup>66</sup>

Si la répartition des esquilles osseuses par segment anatomique montre clairement que la crémation a eu lieu au-dessus de cette fosse, il reste à déterminer si elle a été utilisée comme sépulture primaire ou non. La très faible quantité d'os collectée dans le comblement de cette fosse plaiderait plutôt en faveur d'un usage dans le seul cadre des funérailles. Les éléments conservés ne seraient dès lors que les pièces de petite taille qui n'auraient pas été prélevées pour composer le dépôt secondaire. Il faut toutefois remarquer l'absence de dépôt de crémation en ossuaire au voisinage immédiat de cet espace de crémation. Cependant, dans le cas où les vestiges rencontrés appartiendraient à un « dépôt mixte de résidus de crémation »<sup>67</sup>, il faudrait envisager que la fosse, qui contenait à la fois l'ossuaire et les résidus de crémation, ait été très largement détruite par les labours ultérieurs. Les données jusqu'à présent étudiées ne permettent pas de trancher en faveur de l'une ou l'autre des hypothèses. Tout au plus, la superposition de cette structure liée à la pratique de la crémation sur une inhumation démontre une nouvelle fois la pluralité des rites funéraires pratiqués durant l'Antiquité.

L'inhumation tout comme l'aire de crémation du dernier quart du III<sup>e</sup> s. ont été implantées sur le tracé d'un fossé parcellaire et à proximité des monuments funéraires édifiés dans la seconde moitié du siècle précédent. La découverte d'une autre inhumation antique et de deux dépôts mixtes de résidus de crémations (dépôt

secondaire) sur le tracé de ce même fossé à respectivement 70 m et 126 m en direction du nord<sup>68</sup> oblige toutefois à considérer que l'installation des sépultures considérées n'a pas été déterminée par le voisinage des monuments funéraires, mais par l'existence de ce fossé parcellaire. En effet, ce dernier joue un rôle structurant dans l'organisation du paysage ; rôle souligné par le lien topographique que ce fossé entretient avec le siège de domaine agricole repéré à environ 800 m vers le sud. La pérennité de cette limite est par ailleurs envisageable en raison précisément des différentes tombes qui ont été installées le long de son tracé. Le choix d'un tel lieu pour inhumer des défunts ou enfouir des résidus mixtes de crémation suggère que ce fossé était appelé à se maintenir dans le paysage pour une longue durée. Inversement, la présence de tombes à l'ombre de cette limite parcellaire devait en partie la garantir contre les tentatives de déplacement ou d'effacement. Si le fossé parcellaire semble être l'élément déterminant qui a attiré les sépultures du III<sup>e</sup> s., ce sont les ruines des monuments antiques qui, cinq siècles après leur édification, sont à l'origine d'une deuxième période pendant laquelle l'espace qu'ils occupent retrouve une réelle fonction funéraire.

## UN CIMETIÈRE DE LA PÉRIODE MÉROVINGIENNE

Dans la seconde moitié du VII<sup>e</sup> s. et au début du siècle suivant, après cinq siècles de délaissement, le lieu sur lequel s'élevaient les monuments funéraires antiques accueille à nouveau des inhumations (fig. 33).

Les cinquante-quatre sépultures identifiées marquent l'emprise d'un petit cimetière couvrant une superficie d'environ 660 m<sup>2</sup>. Ce cimetière occupe un espace grossièrement ovoïde long de 30 m et large de 22 m, dont la forme et la disposition semblent résulter avant tout de l'attrait exercé par les ruines antiques. La répartition des tombes et l'organisation globale du cimetière permettent de distinguer deux secteurs distincts témoignant d'une gestion de l'espace nettement différenciée. Au nord, les sépultures sont éparées et leur implantation paraît déterminée par le tracé des maçonneries antiques. Au sud, les inhumations sont beaucoup plus concentrées et les recouplements sont nombreux.

L'image ainsi obtenue ne doit cependant pas faire illusion. La présence de nombreux ossements erratiques ainsi que les traces laissées par les travaux agricoles dans les tombes les moins profondément enfouies indiquent que les vestiges conservés n'offrent qu'une vision partielle d'une nécropole qui devait à l'origine contenir un nombre plus important de tombes. La question de la destruction d'une partie des sépultures initialement présentes se pose avec d'autant plus d'acuité dans la partie nord du cimetière qui occupe l'emplacement des vestiges antiques. Il est en effet possible d'envisager qu'au VII<sup>e</sup> s. cet espace était occupé par un monticule de ruines recouvert pour tout ou partie par de la végétation. Or, le nivellement du terrain, qu'il est possible de situer vers les XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> s., peut très bien avoir entraîné la destruction des tombes mérovingiennes implantées dans ce monticule, ne laissant

66. Victorin, antoninien, atelier II (5<sup>e</sup> émission), 271. IMP C VICTORINVS (PF AVG). Buste radié et cuirassé à droite, (PROVID) ENTIA AVG, Providence debout à gauche tenant un bâton dans la main droite et une corne d'abondance sur le bras gauche ; à ses pieds à gauche, un globe. 1,75 g ; 12 h, Cunetio n° 2577 ; Elmer n° 743, ST 2030 US 325. Identification réalisée par Jacqueline Pilet-Lemière, Laboratoire de numismatique, Centre Michel-de-Bouïard, Craham, UMR 6273 du CNRS et Université de Caen.

67. La terminologie utilisée repose sur celle proposée par Frédérique Blaizot (Blaizot *et al.*, 2009).

68. Les cendres des défunts étaient accompagnées de mobilier attribué à une période large allant de la seconde moitié du I<sup>er</sup> s. et le milieu du III<sup>e</sup> s. apr. J.-C. (Besnard-Vautrin, 2008).

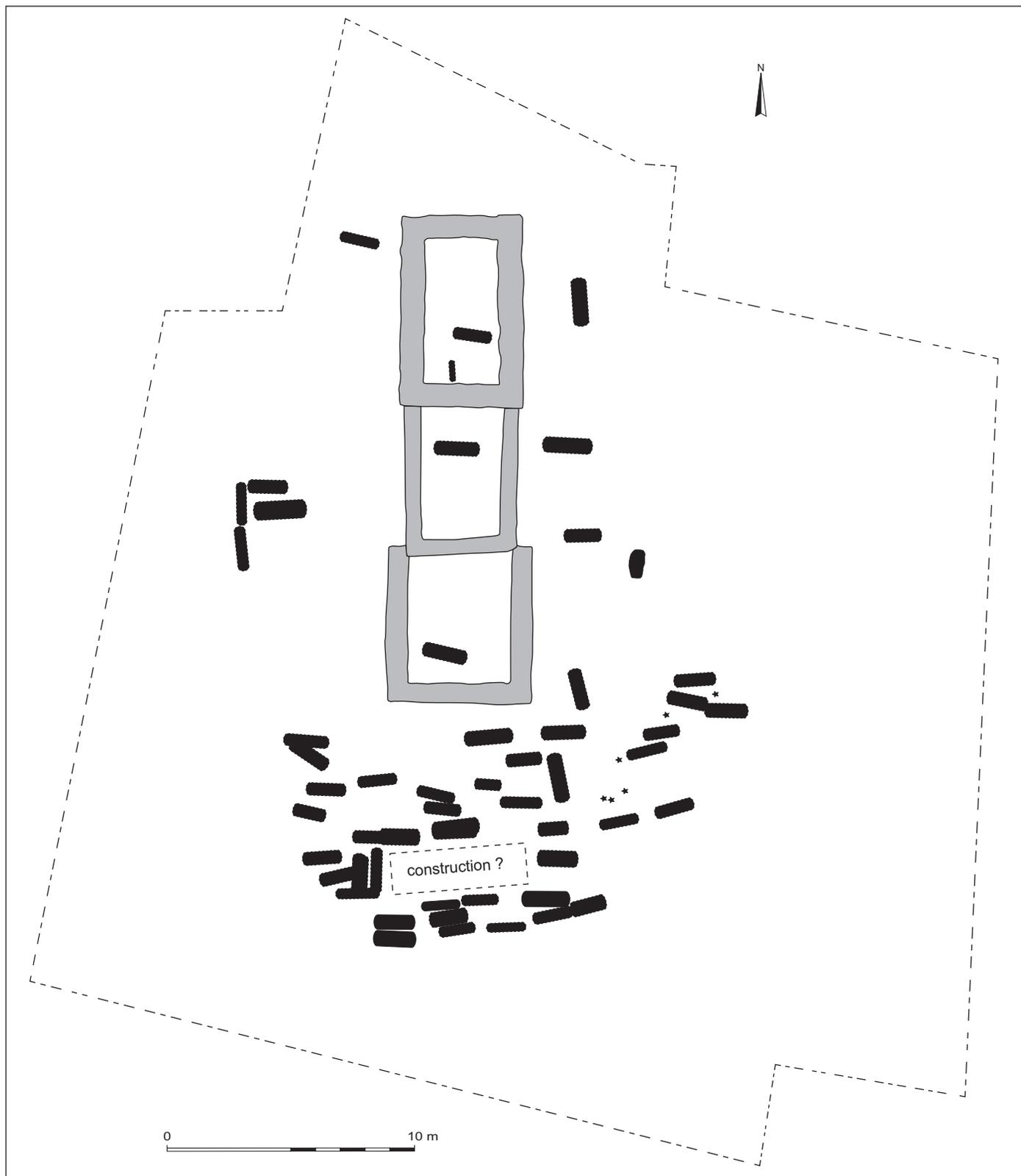


Fig. 33 – Plan général de la nécropole mérovingienne qui se superpose aux monuments funéraires antiques (DAO : Conseil général du Calvados).

en place que celles qui avaient été les plus profondément enfouies. Un tel scénario, sans être définitivement établi, est corroboré par l'indice selon lequel les monuments antiques étaient en ruine au moment où se développe le cimetière mérovingien. En effet, la localisation d'une tombe du VII<sup>e</sup> s. à l'intérieur de l'emprise des maçonneries du monument funéraire primitif indique que les élévations de ce dernier ont en bonne partie disparu. Inversement, l'absence de résidus de démolition dans le comblement des

fosses sépulcrales mérovingiennes installées à l'emplacement des monuments antiques indique qu'au moment de leur implantation les terrains considérés ne sont pas recouverts de résidus de démolition. Dès lors, il est possible de considérer que la topographie de ces terrains n'avait pas été profondément modifiée en raison de la présence des vestiges antiques. Les seuls résidus de démolition qui ont été recueillis proviennent de la fosse de pillage d'une tombe datée de la seconde moitié du VII<sup>e</sup> s., comme si ce



Fig. 34 – Vue de la sépulture de la seconde moitié du VII<sup>e</sup> s. avec mobilier de parure (cliché : Conseil général du Calvados).

pillage était concomitant de l'effacement des dernières élévations des maçonneries antiques. Dans cette optique, le nivellement du terrain n'aurait pas profondément affecté les sépultures mérovingiennes. Si ni l'une ni l'autre des hypothèses qui viennent d'être tour à tour formulées ne trouvent de validation définitive, la seconde s'accorde toutefois mieux avec le développement topographique de la nécropole déduite de l'analyse du mobilier funéraire.

Le cimetière mérovingien se caractérise par une différence de densité d'inhumations entre sa partie septentrionale et sa partie méridionale que n'explique pas seulement une simple question de préservation.

La concentration de tombes le long de la limite méridionale du cimetière ne paraît pas non plus pouvoir être expliquée par la présence d'une contrainte spatiale l'ayant empêchée de s'étendre dans cette direction. Nulle trace d'une telle contrainte n'a été reconnue et la limite territoriale qui longeait durant l'Antiquité les monuments funéraires n'était plus matérialisée à la période mérovingienne, comme le montrent les développements du cimetière de part et d'autre de l'ancien fossé parcellaire. Tout au plus, la présence de deux amas informes de pierres dégagés le

long de la limite méridionale du cimetière pourrait être interprétée comme les ultimes vestiges d'un marquage au sol de l'emprise de l'aire sépulcrale. Directement apparus sous la semelle de labours, ils se composent de petits blocs calcaires entassés sans ordre, auxquels se mêlent pour l'un d'entre eux des ossements humains manifestement mis en réduction. Si leur fonction en tant que marqueur spatial de la limite méridionale du cimetière peut être envisagée, leur éloignement et l'absence de lien les réunissant explicitement conduisent à ne pas les considérer comme les ultimes vestiges d'un aménagement matériel de la limite du cimetière n'ayant pas laissé d'autre trace dans le sous-sol. Les causes de la multiplication du nombre d'inhumations le long de cette limite, au point que les recoupements et les superpositions y apparaissent nombreux, semblent plutôt devoir être imputées à l'attraction exercée par un aménagement dont l'existence ne se déduit plus à présent qu'au travers d'un espace quadrangulaire exempt de creusement sur les bords duquel les tombes se sont agglutinées. Cet espace mesure dans sa longueur est-ouest 6,6 m pour une largeur de 1,8 m. Il se place dans l'exact alignement du mur méridional du dernier enclos funéraire antique dont il est éloigné d'environ 5,80 m. Ces quelques données ne permettent pas de comprendre la nature exacte de cet aménagement qui pourrait tout aussi bien remonter à l'Antiquité ou signaler une installation de la période mérovingienne. Faut-il y voir la trace d'une construction destinée précisément à faire oublier le passé païen des ruines auprès desquelles elle a été implantée ? Quoiqu'il en soit, la très forte densité de tombes implantées le long des bords de cet aménagement et le nombre important de recoupements que cette concentration a provoqués soulignent l'attraction que cet aménagement exerçait sur la communauté qui à compter du milieu du VII<sup>e</sup> s. a choisi ce lieu pour inhumer ses défunts (fig. 34).

En envisageant une utilisation continue du cimetière de Vâton, il est possible de placer toutes les inhumations dans une fourchette chronologique allant du milieu du VII<sup>e</sup> s. au début du siècle suivant (fig. 35). Les tombes contenant les pièces de mobilier les plus anciennes se concentrent autour de l'espace quadrangulaire qui, au sud de la nécropole, n'a jamais été percé par l'implantation d'une tombe, mais sur les bords duquel la densité des inhumations est la plus importante. En se fondant sur les seuls indices de datation fournis par le mobilier funéraire, il est possible de percevoir un élargissement progressif de l'aire sépulcrale en direction du nord, c'est-à-dire à l'emplacement des monuments funéraires antiques. Un tel développement implique que l'élément qui a motivé le choix de ce lieu pour inhumer n'est pas précisément lié aux vestiges antiques, mais à la construction qui à un moment donné lui a été accolée par le sud. La communauté qui a procédé à un tel choix ne se distingue pas par une richesse et des conditions de vie particulières. Le mobilier est somme toute classique pour la seconde moitié du VII<sup>e</sup> s. Seule l'absence de sarcophage monolithe étonne dans la mesure où la plupart des nécropoles de cette période fouillées jusqu'ici dans la plaine de Caen en contenaient au minimum un exemplaire. La nécropole de Vâton à Falaise illustre une nouvelle fois la diversification des lieux d'inhumation qui caractérise la seconde moitié du VII<sup>e</sup> s. dans la plaine de Caen et ses marges. Certains se font déjà inhumer dans les cimetières désormais installés autour des églises et d'autres privilégient encore l'ancien cimetière utilisé depuis le Bas-Empire. Le choix peut se porter aussi sur l'emplacement de vestiges anciens, que

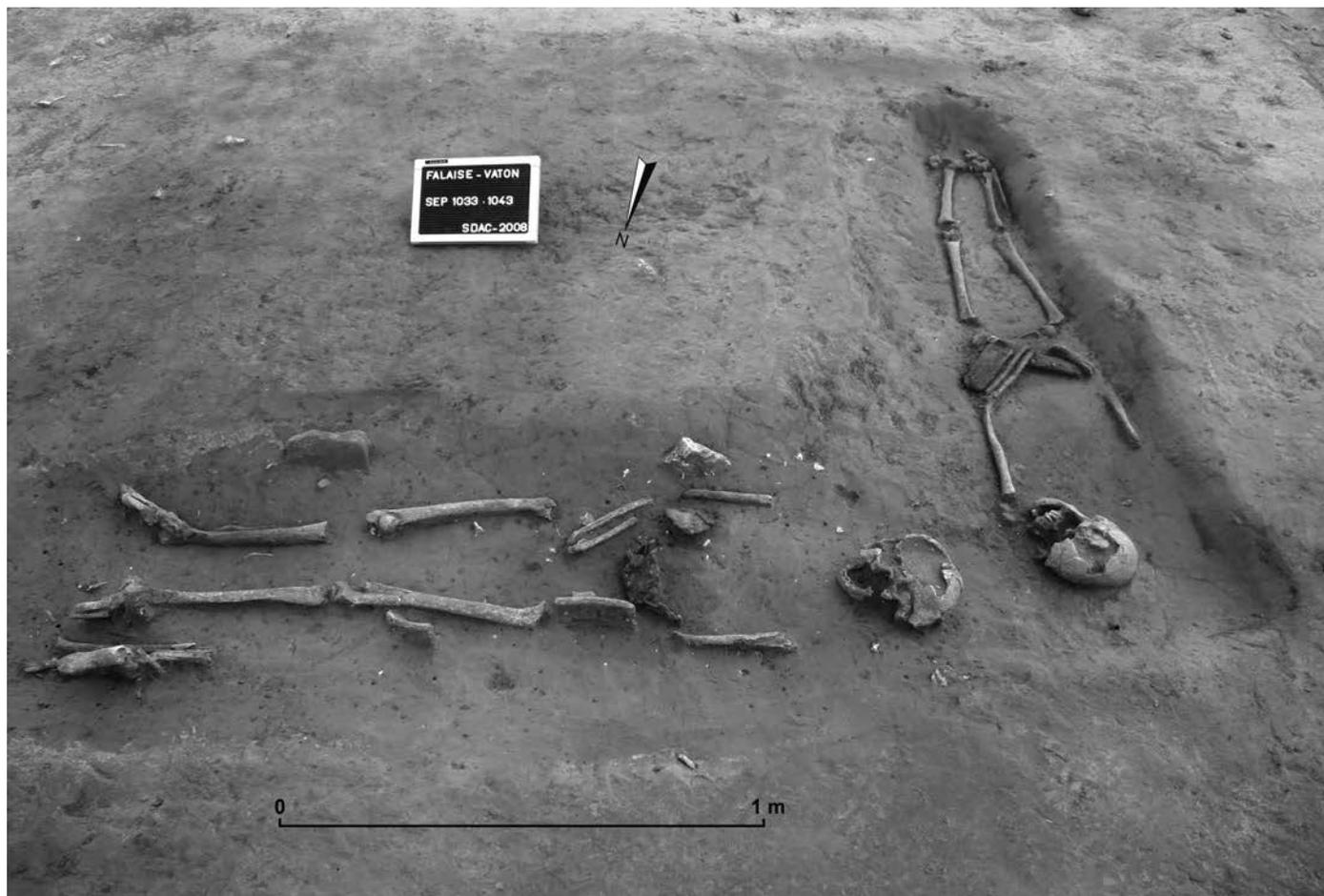


Fig. 35 – Vue des sépultures mérovingiennes dans leur diversité d'orientation (cliché : Conseil général du Calvados).

ce soient des monuments préhistoriques ou des ruines antiques. Le cimetière de Vâton paraît devoir se ranger dans la dernière catégorie. À moins de considérer que l'espace quadrangulaire contre lequel les tombes les plus anciennes se sont agglutinées ne constitue l'ultime trace d'un aménagement de surface destiné précisément à faire oublier l'ancienne vocation du lieu sur lequel le cimetière s'est ensuite développé. Néanmoins, l'archéologie, faute d'indice matériel, n'est pas en mesure de vérifier une telle hypothèse.

\*  
\* \*

Ainsi donc la fouille conduite au lieu-dit Vâton a permis d'étudier un ensemble de trois monuments funéraires implantés dans le courant de la seconde moitié du II<sup>e</sup> s. et la première moitié du siècle suivant. La plus ancienne sépulture est celle d'une femme qui a bénéficié d'un traitement qui souligne l'intention d'affirmer sa prospérité et sa puissance sociale. La position du monument, probablement un mausolée, dans la structuration du terroir, permet de le rattacher directement à une *villa* partiellement explorée à quelques centaines de mètres de là. Ce tombeau a revêtu une fonction fondatrice pour une nécropole puisque deux hommes ont été tour à tour enterrés auprès de cette femme, dans deux enclos successifs. Ils ont eux aussi bénéficié d'un appareil funéraire luxueux, sans toutefois conserver la dimension ostentatoire qui a prévalu pour le tombeau de la première. Toutefois, rien ne permet d'affirmer que cette femme et ces hommes aient été unis par un lien familial, même si cette hypothèse apparaît très vraisemblable,

surtout lorsqu'on considère que la *familia* latine dépasse très largement le cadre de la famille biologique. Quoiqu'il en soit, les pratiques funéraires mises en œuvre dans cette probable nécropole familiale peuvent être identifiées comme celles d'une aristocratie provinciale, soucieuse de s'inscrire dans un schéma classique dans tout l'Empire en ces temps de *Pax romana*, tout en ayant l'intention de signifier sa condition sociale et économique. Cette volonté de marquer le paysage de son empreinte, nourrie du souhait de rendre sa mémoire impérissable, est restée suffisamment prégnante pour que l'usage funéraire des lieux se poursuive au cours du III<sup>e</sup> s., avant de connaître une éclipse puis un renouveau près de quatre siècles plus tard. En effet, au cours de la seconde moitié du VII<sup>e</sup> s. ou au début du siècle suivant, les anciens monuments servent à nouveau de point d'ancrage à une petite nécropole, à moins que la raison qui a amené cette reprise de l'usage funéraire ne soit une construction supplémentaire, dont seule l'emprise au sol a pu être observée. La fouille conduite sur les monuments funéraires de Vâton a donné lieu à une approche interdisciplinaire à la fois sur le terrain et dans l'étude critique des observations qui ont été collectées. Comme l'ont fait remarquer Sébastien Lepetz et William Van Andringa, cette interdisciplinarité paraît être le meilleur moyen pour « aborder au mieux la diversité des vestiges issus de la fréquentation d'un espace funéraire » (Lepetz, Van Andringa, 2008, p. 108) et ce, afin de tenter de comprendre la place du rite dans l'aménagement du tombeau. Elle permet aussi d'aborder la délicate question des rapports entre les vivants et les morts au-delà de la mort elle-même.

# BIBLIOGRAPHIE

## ABRÉVIATIONS

AFAV	Association française pour l'archéologie du verre.
BAR	British Archaeological Reports.
CAG	Carte archéologique de la Gaule.
CTHS	Comité des travaux historiques et scientifiques.
IRAA	Institut de recherche sur l'architecture antique.
RIC	The Roman Imperial Coinage.
SRA	Service régional de l'archéologie.

## SOURCES ANTIQUES

### CICÉRON

*De Natura deorum*, éd. et trad. en anglais M. Van den Bruwaene, Bruxelles (coll. Latomus, 154), 1978.

### SEXTUS POMPEIUS FESTUS

*De la signification des mots*, trad. A. Savagner, Paris, Panckoucke, 1846.

### HOMÈRE

*L'Odyssée*, éd. et trad. F. Mugler, Paris, éd. de la Différence, 1991.

### JUVÉNAL

*Satires*, éd. et trad. P. de Labriolle et F. Villeneuve, Paris, Les Belles Lettres, 1921.

### LACTANCE

*Divinae Institutiones*, éd. et trad. P. Mona, éd. du Cerf (coll. Sources chrétiennes, 377), 1992.

### LUCIEN DE SAMOSATE

*Charon ou Les observateurs*, in *Oeuvres*, t. IV, opuscules 26-29, éd. et trad. J. Bompaigne, Paris, Les Belles Lettres, 2003.

### OVIDE

*Amores*, éd. J.-P. Néraudeau, trad. H. Bornecque, Paris, Les Belles Lettres, 1997.  
*Fastes*, trad. H. Le Bonniec, Paris, Les Belles Lettres, 1990.  
*Tristes*, éd. et trad. J. André, Paris, Les Belles Lettres, 2008.

### PLINE L'ANCIEN

*Histoire naturelle*, livre VII, éd. et trad. R. Schilling, Paris, Les Belles Lettres, 2003.

### PLINE LE JEUNE

*Lettres*, tome III, livre VII, éd. et trad. A.-M. Guillemin, Paris, Les Belles Lettres, 1928.

### PROPERCE

*Élégies*, éd. et trad. D. Paganelli, Paris, Les Belles Lettres, 1964.

### SAINT AUGUSTIN

*De Vera Religione*, vol. 8, éd. et trad. J. Pegon, Paris, Desclée de Brouwer et Cie (coll. Bibliothèque augustinienne), 1951.  
*Retractationes*, vol. 12, éd. et trad. G. Bardy, Paris, Desclée de Brouwer et Cie (coll. Bibliothèque augustinienne), 1950, 657 p.

### STACE

*Silves*, éd. et trad. H. Frère et H. Izaac, Paris, Les Belles Lettres, 1944.

### VIRGILE

*L'Énéide*, trad. A. Bellessort, Paris, Les Belles Lettres, livres I-VI, 1952 ; livres VII-XII, 1960.

## BIBLIOGRAPHIE

### ALLARA A.

1995 : « Corpus et cadaver, la "gestion" du nouveau corps », in HINARD F. (DIR.), *La Mort au quotidien dans le monde romain, Actes du colloque organisé par l'université Paris-IV, 7-9 oct. 1993*, Paris, De Boccard, p. 69-79.

### BACQUÉ M.-F.

1995 : *Le Deuil à vivre*, Paris, Odile Jacob, 262 p.

### BAUDRY P.

2006 : *La Place des morts : enjeux et rites*, Paris, L'Harmattan, 205 p.

### BELAYCHE N.

1995 : « La neuvaine funéraire à Rome ou "la mort impossible" », in HINARD F. (DIR.), *La Mort au quotidien dans le monde romain, Actes du colloque organisé par l'université Paris-IV, 7-9 oct. 1993*, Paris, De Boccard, p. 155-169.

### BENVENISTE E.

1969 : *Le Vocabulaire des institutions indo-européennes*, Paris, éd. de Minuit, vol. 2.

### BESNARD-VAUTERIN CH.-C.

2008 : *Falaise, "Expansia" (Calvados) : un habitat du second âge du Fer et des vestiges de l'Antiquité et du haut Moyen Âge*, Rapport final de fouille archéologique préventive, Inrap, conservé au SRA de Basse-Normandie, 1 vol. dactyl.

### BESSAC J.-C.

1986 : *L'Outilsage traditionnel du tailleur de pierre : de l'Antiquité à nos jours*, Paris, éd. du CNRS, 319 p.

### BLAIZOT F. (DIR.)

2009 : « Dossier : Pratiques et espaces funéraires dans le centre et le sud-est de la Gaule durant l'Antiquité », *Gallia*, 66-1, 383 p.

### BLAIZOT F., BEL V., BONNET C., WITTMANN A., GEORGES P., GISLON J.-L., TRANOY L., VIEUGUÉ J.

2009 : « Structures secondaires et structures accessoires », in BLAIZOT F. (DIR.), « Dossier : Pratiques et espaces funéraires dans le centre et le sud-est de la Gaule durant l'Antiquité », *Gallia*, 66-1, p. 175-251.

### BONUCCI E., GRAZIANI G.

1975 : « Comparative Thermogravimetric, X-Ray Diffraction and Electron Microscope, Investigations of Burnt Bones from Recent, Ancient and Prehistoric Age », in *Attes della Accademia nazionale dei Lincei*, 8, 59, p. 517-534.

### BRUZEK J.

1991 : « Proposition d'une nouvelle méthode morphologique dans la détermination sexuelle de l'os coxal : application à La Chaussée-Tirancourt », in MASSET C. (DIR.), *Méthodes d'étude des sépultures, Comptes rendus de la table ronde de Saintes, 8-10 mai 1991*, Talence, éd. du CNRS, p. 13-22.

### BRUZEK J., SCHMITT A., MURAIL P.

2005 : « Identification biologique individuelle en paléanthropologie : détermination du sexe et estimation de l'âge au décès à partir du squelette », in DUTOUR O., HUBLIN J.-J., VANDERMEERSCH B. (DIR.), *Objets et méthodes en paléanthropologie*, Paris, éd. du CTHS, p. 217-246.

**CINQ-MARS J.-M.**

2010 : *Le Deuil ensauvagé*, Paris, Presses universitaires de France (coll. La Nature humaine), 177 p.

**CLAVANDIER G.**

2009 : *Sociologie de la mort : vivre et mourir dans la société contemporaine*, Paris, Armand Colin (coll. U-Sociologie), 247 p.

**CUMONT F.**

1942 : *Recherches sur le symbolisme funéraire des Romains*, Paris, Paul Geuthner, 543 p.

1949 : *Lux perpetua*, Paris, Paul Geuthner, 524 p.

**DE SOUZA M.**

2004 : *La Question de la tripartition des catégories du droit divin dans l'Antiquité romaine*, Saint-Étienne, Publications de l'université de Saint-Étienne, Centre de recherche en histoire, 118 p.

**DORANLO R.**

1942-1945 : « Les origines de Falaise et les voies antiques de sa région », *Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie*, 49, p. 99-137.

**DOCOS M.**

1995 : « Le tombeau : *locus religiosus* », in HINARD F. (DIR.), *La Mort au quotidien dans le monde romain, Actes du colloque organisé par l'université Paris-IV, 7-9 oct. 1993*, Paris, De Boccard, p. 135-144.

**FEUGÈRE M., GROS P.**

1996 : « Les ensembles funéraires gallo-romains du Champ del Mas à Banassac (Lozère, fouilles 1990) », *Revue archéologique de Narbonnaise*, 29, p. 285-305.

**FOY D., NENNA M.-D.**

2003 : « Productions et importations de verre antique dans la vallée du Rhône et le Midi méditerranéen de la France (I<sup>er</sup>-III<sup>e</sup> siècles) », in FOY D., NENNA M.-D. (DIR.), *Échanges et commerce du verre dans le monde antique, Actes du colloque de l'AFAV, Aix-en-Provence et Marseille, 7-9 juin 2001*, Montagnac, Monique Mergoil, p. 227-296.

**FULLY G., DEHOUE A.**

1965 : « Renseignements apportés dans la détermination de l'âge par l'étude anatomique et radiologique du sternum et des côtes », *Annales de médecine légale*, 45, p. 469-474.

**GALÉRON F.**

1834 : *Lettres sur les Antiquités romaines trouvées à Vaton, en 1834, et sur les origines de la ville de Falaise*, Falaise, Chez Brée l'aîné, 32 p.

**GIRARD P.-F.**

1901 : *Manuel élémentaire de droit romain*, Paris, Arthur Rousseau, p. 238-239.

**GRANT A.**

1982 : « The Use of Tooth Wear as a Guide to the Age of Domestic Ungulates », in Wilson B., Grison C., Paynes S. (DIR.), *Ageing and Sexing Animal Bones from Archaeological Sites*, Oxford, Archaeopress (coll. BAR, 109), p. 91-108.

**GUILLOIN F.**

1987 : « Brûlés frais ou brûlés secs ? », in DUDAY H., MASSET C. (DIR.), *Anthropologie physique et archéologie*, Paris, éd. du CNRS, p. 191-194.

**HÉRARD B.**

2006 : *Falaise, zone d'activité Expansia : tranche II*, Rapport de diagnostic archéologique, Inrap, conservé au SRA de Basse-Normandie, vol. dactyl.

**HERTZ R.**

1907 : « Contribution à une étude de la représentation collective de la mort », *L'Année sociologique*, première série, t. X, p. 48-137.

1970 : *Mélanges de sociologie religieuse et folklore*, Paris, Félix Alcan (coll. Travaux de l'Année sociologique, Bibliothèque de philosophie contemporaine), 252 p.

**JACOBSEN J.-P.**

1924 : *Les Mânes*, traduit du danois par E. Philipot, Paris, Édouard Champion, vol. 1, 182 p.

**LANDES C. (DIR.)**

2002 : *La Mort des notables en Gaule romaine*, Catalogue de l'exposition, musée archéologique Henri-Prades, Lattes, Association Imago, 256 p.

**LEPETZ S.**

1996 : *L'Animal dans la société gallo-romaine de la France du Nord*, Amiens, SRA de Picardie, (coll. n° spécial à la *Revue archéologique de Picardie*, 12), 174 p.

**LEPETZ S., VAN ANDRINGA W.**

2004 : « Caractériser les rituels alimentaires dans les nécropoles gallo-romaines : l'apport conjoint des os et des textes », in BARAY L. (DIR.), *Archéologie des pratiques funéraires : approches critiques, Actes de la table ronde de Bibracte, 7-9 juin 2001*, Glux-en-Glenne, Centre archéologique européen de Bibracte (coll. Bibracte, 9), p. 161-170.

2006 : « Pour une archéologie de la mort à l'époque romaine : fouille de la nécropole de Porta Nocera à Pompéi », in *Comptes rendus des séances de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, avril-juin 2006*, vol. 150, 2, p. 1131-1161.

2008 : « Archéologie du rituel : méthode appliquée à l'étude de la nécropole de Porta Nocera à Pompéi », in SCHEID J. (DIR.), *Pour une archéologie du rite :*

*nouvelles perspectives de l'archéologie funéraire*, Rome, École française de Rome (coll. de l'École française de Rome, 407), p. 105-126.

**MAFART B.-Y.**

1997 : « Approche de la pathologie infantile dans les populations médiévales provençales », in BUCHET L. (DIR.), *L'Enfant, son corps, son histoire, Actes des 7<sup>e</sup> journées anthropologiques de Valbonne, 1-3 juin 1994*, Sophia-Antipolis, éd. APDCA, p. 265-279.

**MANOUVRIER L.**

1893 : « La détermination de la taille d'après les grands os longs des membres », *Bulletins et mémoires de la Société d'anthropologie de Paris*, t. 4, série IV, p. 347-402.

**MARTIN R., SALLER K.**

1957 : *Lehrbuch der Anthropologie in systematischer Darstellung*, Stuttgart, Gustav Fisher, 4 vol., 2999 p.

**MASSET C.**

1982 : *Estimation de l'âge au décès par les sutures crâniennes*, Thèse d'État en Sciences naturelles, Université Paris-VII, 301 p.

**MÉNIEL P.**

1995 : « Les animaux dans les offrandes funéraires de sept nécropoles de la période romaine », in CHEVALLIER R. (DIR.), *Homme et animal dans l'Antiquité romaine, Actes du colloque de Nantes, 1991*, Tours, Université de Tours (coll. hors série à *Caesardunum*), p. 145-162.

2008 : *Manuel d'archéozoologie funéraire et sacrificielle : âge du Fer*, Gollion, InFolio (coll. Vestigia), 188 p.

**MIGNON J.-M., ZUGMEYER S.**

2006 : « Les mausolées de Fourches-Vieilles à Orange (Vaucluse) », in MORETTI J.-C., TARDY D. (DIR.), *L'Architecture funéraire monumentale : la Gaule dans l'Empire romain, Actes du colloque organisé par l'IRAA du CNRS et le musée archéologique Henri-Prades de Lattes, 11-13 oct. 2001*, Paris, éd. du CTHS, p. 289-321.

**MORETTI J.-C., TARDY D. (DIR.)**

2006 : *L'Architecture funéraire monumentale : la Gaule dans l'Empire romain, Actes du colloque organisé par l'IRAA du CNRS et le musée archéologique Henri-Prades de Lattes, 11-13 oct. 2001*, Paris, éd. du CTHS, p. 289-321.

**MURAIL P., BRUZEK J., HOUËT F.,****CUNHA E.**

2005 : « DSP : a Tool for Probabilistic Sex Diagnosis Using Worldwide Variability in Hip Bone Measurements », *Bulletins et Mémoires de la Société d'Anthropologie de Paris*, n. s., 17, 3-4, p. 167-176.

**OLIVIER G., AARON C., FULLY G.,  
TISSIER H.**

1978 : « New Estimations of Stature and Cranial Capacity in Modern Man », *Journal of Human Evolution*, 7, p. 513-518.

**OTTO R.**

2001 : *Le Sacré : l'élément non rationnel dans l'idée du divin et sa relation avec le rationnel*, traduit de l'allemand par JUNDT A., Paris, Payot et Rivages, 285 p.

**PLUTON-KLIESCH S., COTTARD A.,  
KLIESCH F.**

2008 : « La nécropole gallo-romaine du "Clos au Duc" à Évreux (Eure) : des sépultures du 1<sup>er</sup> siècle après J.-C. », *Revue archéologique de l'Ouest*, p. 209-260.

**PRICE J., COTTAM S.**

1998 : *Romano-British Glass Vessels : a Handbook*, York, Council for British Archeology (coll. Pratical Handbook in Archeology, 14), 230 p.

**RHODE E.**

1928 : *Le Culte de l'âme chez les Grecs et*

*leur croyance à l'immortalité*, Paris, Payot, 647 p.

**ROUGERET I.**

1998 : *Seine-Maritime*, Paris, Académie des inscriptions et belles-lettres (coll. CAG, 76), 663 p.

**SCHEID J.**

2005 : *Quand faire, c'est croire : les rites sacrificiels des Romains*, Paris, Aubier, 348 p.

**SENNEQUIER G.**

1985 : *Verrerie d'époque romaine*, Rouen, Musées départementaux de la Seine-Maritime (coll. des Musées départementaux de Seine-Maritime, 2), 211 p.

**THOMAS L.-V.**

1996 : *Rites de mort : pour la paix des vivants*, Paris, Fayard, 296 p.

**TOYNBEE J. M C.**

1971 : « The Layout of Cemeteries and Ownership of Tombs. Walled Cemeteries. Funerary Gardens », in *Death and Burial in the Roman World*, Baltimore and London, Johns Hopkins, p. 73-100.

**VALLOIS H.-V.**

1948 : « Techniques anthropométriques », *La Semaine des hôpitaux de Paris*, 24, p. 374-383.

**VAUDOUR C. (DIR.)**

2009 : *Mémoires de verre de l'archéologie à l'art contemporain*, Catalogue d'exposition, Musée de Guiry-en-Vexin, 8 juin-28 déc. 2009, Cergy-Pontoise, éd. du Valhermeil, 158 p.

**VERNANT J.-P.**

1982 : « Introduction », in GNOLI G., VERNANT J.-P. (DIR.), *La Mort, les morts dans les sociétés anciennes*, Cambridge, Cambridge University Press et éd. de la Maison des sciences de l'homme, p. 5-15.

**VISSCHER F. DE**

1963 : *Le Droit des tombeaux romains*, Milan, Giuffrè, 340 p.

**WITTEYER M.**

2008 : « La nécropole de Mayence-Weisenau, une voie pour les vivants et les morts », *Les Dossiers de l'archéologie*, 330, nov.-déc. 2008, p. 114-119.